

Saint-Jacques, M.-C., Noël, J., Turbide, C. (2015). Mieux comprendre l'engagement des parents dans l'intervention en protection de la jeunesse. ANNEXE 3 dans Drapeau, S., Hélié, S., Turcotte, D., Châteauneuf, D., Poirier, M.-A., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, G. L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse. Qu'en est-il huit ans plus tard? Rapport final.

Annexe 3

MIEUX COMPRENDRE L'ENGAGEMENT DES PARENTS DANS L'INTERVENTION EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

Marie-Christine Saint-Jacques

Chercheure
École de service social
Université Laval

Julie Noël

Auxiliaire de recherche
Doctorante, École de service social
Université Laval

Catherine Turbide

Auxiliaire de recherche
Doctorante, École de service social
Université Laval

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

1- L'engagement des parents dans l'intervention : une dimension fondamentale de la protection des enfants.....	4
2 - Recension des écrits	6
2.1 - L'expérience des parents suivis par les services de protection de la jeunesse.....	7
2.2 - L'engagement des parents dans l'intervention.....	9
Les facteurs influençant l'engagement des parents en protection de la jeunesse.....	10
3- MÉTHODOLOGIE	13
3.1 - Description de l'échantillon.....	13
3.2 - Guide d'entrevue.....	16
3.3 - Analyse des données.....	17
4 - Résultats.....	17
4.1 - L'expérience des parents à l'égard des services de la protection de la jeunesse	17
Le placement de l'enfant : souhaité, accepter ou refuser	20
Décision entourant le choix du milieu de placement de l'enfant	23
Le retrait de l'enfant.....	23
Les émotions ressenties par les parents au moment du retrait de l'enfant	26
Quels sont les moments marquants vécus par le parent depuis qu'il transige avec la DPJ ?	29
4.2 - Perception générale des services reçus	30
Comment le parent se sent-il perçu par la DPJ ?	34
La perception des parents à l'égard des différents acteurs impliqués et de l'institution.....	37
Les ressources accueillant les enfants.....	38
4.3 - L'engagement des parents	41
Le degré d'engagement.....	42
Les éléments sous-jacents à l'engagement des parents	44
L'évolution de l'engagement parental au fil de l'intervention de la DPJ	50
Qu'est-ce qui motive les parents de la DPJ à se mobiliser par rapport aux changements demandés ?	55
Quelles formes prend concrètement l'engagement des parents dont l'enfant est placé par la DPJ ?	57
Les comportements et les attitudes des intervenants de la DPJ qui facilitent l'engagement des parents.....	62
D'autres dimensions qui ont facilité l'engagement des parents	65
Les obstacles rencontrés par les parents et les éléments qui ont nui à leur engagement	66
Les forces que les parents se reconnaissent	71
4.4 - Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental?	72
Les parents très engagés	75
Les parents peu engagés	77
5 - Synthèse	82
5.1 - L'expérience des parents à l'égard des services de la protection de la jeunesse.....	82
Connaissance des services de la DPJ avant le placement de l'enfant cible	82

Le placement de l'enfant : souhaité, accepté ou refusé	83
Décision entourant le choix du milieu de placement de l'enfant	83
Le retrait de l'enfant	84
Quels sont les moments marquants vécus par le parent depuis qu'il transige avec la DPJ ?	84
5.2 - Perception générale des services reçus	85
Comment le parent se sent-il perçu par la DPJ ?	85
La perception des parents à l'égard des différents acteurs impliqués et de l'institution	86
5.3 - L'engagement des parents	87
Le degré d'engagement	87
L'évolution de l'engagement parental au fil de l'intervention de la DPJ	87
Qu'est-ce qui motive les parents de la DPJ à se mobiliser par rapport aux changements demandés ?	88
Quelles formes prend concrètement l'engagement des parents dont l'enfant est placé par la DPJ ?	88
Les comportements et les attitudes des intervenants de la DPJ qui facilitent l'engagement des parents	88
Les obstacles rencontrés par les parents et les éléments qui ont nui à leur engagement	89
Les forces que les parents se reconnaissent	89
Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental?	90
6 - Constats finaux	92
7-Références.....	96

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Répartition des parents selon leurs caractéristiques sociodémographiques (N = 40)	14
Tableau 2 - Caractéristiques de l'enfant cible (N = 37)	16
Tableau 3 - Dimensions et thèmes de l'entrevue	18
Tableau 4 - Synthèse des éléments liant l'expérience des parents dans les services à leur niveau d'engagement	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Schématisation de la relation entre les services offerts et l'engagement des parents.....	73
Figure 2 – Continuum de l'engagement des parents.....	73

L'objectif principal de cette section du rapport est de mieux comprendre l'engagement des parents dans le processus d'intervention de la protection de la jeunesse. Plus précisément, nous souhaitons répondre aux deux questions suivantes :

- 1) Comment le parent perçoit-il son engagement dans le processus d'intervention?
- 2) Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental?

Ces questionnements s'inscrivent dans le prolongement de la première évaluation des modifications apportées en 2007 à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) (Saint-Jacques, Drapeau, & Ngo Kouth, 2011; Saint-Jacques, Drapeau, & Turbide, 2015; Turcotte et al., 2011). Rappelons que dans cette évaluation, l'impact des modifications sur les parents et les enfants avait été mesuré essentiellement à partir du point de vue des différents professionnels de la protection de la jeunesse. Ces acteurs avaient été privilégiés dans un premier temps, afin d'obtenir un portrait général de la situation peu de temps après l'implantation des modifications. Il était cependant considéré incomplet puisqu'il n'avait pas permis de rencontrer les parents. De plus, plusieurs observations faites notamment par les intervenants sociaux et les commissaires aux plaintes nous avaient conduits à souligner l'importance de poursuivre l'évaluation des impacts des modifications à la LPJ en documentant directement le point de vue des parents.

1- L'ENGAGEMENT DES PARENTS DANS L'INTERVENTION : UNE DIMENSION FONDAMENTALE DE LA PROTECTION DES ENFANTS

Les modifications à la LPJ introduites en 2007 sont issues des recommandations d'un groupe de travail présidé par monsieur Jacques Dumais. Leurs analyses et réflexions ont conduit le comité à recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux, en 2004, de maintenir les principes fondamentaux de la loi, tout en introduisant trois nouveaux principes qui font de plus en plus consensus dans ce champ d'intervention. Ces principes visaient à reconnaître l'importance de : 1) favoriser la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie de l'enfant; 2) élaborer un projet de vie permanent pour chaque enfant placé et 3) privilégier l'utilisation d'approches consensuelles dans l'intervention. L'introduction de ces principes a entraîné de

nouvelles pratiques et donné plus de force à des façons de faire déjà existantes. L'introduction de durées maximums de placement, qui varient selon l'âge de l'enfant, l'obligation de déterminer un projet de vie permanent¹ pour l'enfant, dès le début de la prise en charge, et la priorité accordée au placement auprès de personnes significatives² sont des révélateurs des principes soutenus dans la loi. Ces différentes modifications visent une stabilisation de la situation de l'enfant et impliquent une intervention intensive qui exige du parent une mobilisation rapide. Dans un contexte où les difficultés des parents sont élevées, où l'intervenant occupe une position d'autorité et où ses objectifs et ceux des parents peuvent différer, l'engagement de ces derniers représente un défi important (Dumbrill, 2006; Saint-Jacques, Drapeau, Lessard, & Beaudoin, 2006). Aussi, convenait-il d'approfondir la thématique de l'engagement en recueillant le point de vue des parents eux-mêmes sur la question.

La présente évaluation repose sur une recherche qualitative réalisée auprès de 40 parents dont un enfant est placé en milieu substitut. Afin d'identifier les thèmes à prioriser lors de l'entrevue, une recension des écrits sur la question de l'engagement des parents a d'abord été réalisée. Pour bien cerner cette question, les travaux montrent qu'il faut s'intéresser à l'expérience des parents. Aussi, dans la section qui suit, nous présentons les différents constats qui émergent des travaux menés sur ces deux questions.

Il apparaît important de préciser que les études recensées portant sur l'expérience et sur l'engagement des parents suivis par les services de protection de la jeunesse ont majoritairement été menées à l'extérieur du Québec (à l'exception de Noël & Saint-Jacques, 2015; Saint-Jacques, Cloutier, Pauzé, Simard, & Poulin, 2006; Saint-Jacques, Drapeau, et al., 2006), soit en Ontario (de Boer & Coady, 2007; Dumbrill, 2006; Gladstone et al., 2012), en Colombie-Britannique (Russell, Harris, & Gockel, 2008), aux États-Unis (Alpert & Britner, 2009; Gaska & Crewe, 2007; Jenson, Pine, Spath, & Kerman, 2009; Kapp, 2004; Littell & Girvin, 2006; Sykes, 2011; Yatchmenoff, 2005), au

¹ Ainsi, lorsque « le maintien ou le retour de l'enfant auprès de ses parents est incertain, un autre projet de vie est planifié, qu'on appelle le projet de vie alternatif. Dans ce cas, il s'agit de prévoir, avec les parents et l'enfant, un autre milieu de vie stable et permanent. » (MSSS, 2010, p. 10)

² Une personne est considérée comme significative pour l'enfant lorsqu'il « existe des liens affectifs de qualité entre eux. Par exemple, il peut s'agir d'un membre de la famille élargie engagé dans la vie de l'enfant. » (MSSS, 2010, p. 18)

Royaume-Uni (Dale, 2004; Schofield et al., 2011; Spratt & Callan, 2004), en Australie (Darlington, Healy, & Feeney, 2010a; Hardy & Darlington, 2008) en Suède (Hojer, 2011; Schofield et al., 2011) et en Norvège (Schofield et al., 2011). Les législations encadrant la pratique des intervenants auprès des familles varient d'un pays à l'autre. Ainsi, si les États-Unis et le Royaume-Uni mettent l'accent sur la protection des enfants, les pays scandinaves (Suède et Norvège) favorisent l'intervention auprès de l'ensemble de la famille (Hojer, 2011; Schofield et al., 2011). Les États-Unis et le Royaume-Uni privilégient l'adoption alors que la Suède et la Norvège optent davantage pour le placement de l'enfant jusqu'à majorité comme projet de vie permanent (Gaska & Crewe, 2007; Schofield et al., 2011). Par ailleurs, tant dans les pays anglo-saxons que les pays scandinaves, les intervenants doivent composer avec un mandat de protection envers l'enfant et celui de soutien des familles (Schofield et al., 2011).

2 - RECENSION DES ECRITS

Bien que la majorité des études scientifiques sur les services de protection de la jeunesse portent sur la pratique et ses impacts sur le développement de l'enfant, on constate que quelques-unes se sont intéressées à l'expérience vécue par les parents au sein de ces services (Alpert, 2005; Dumbrill, 2006; Schofield et al., 2011; Sykes, 2011). Les aspects de cette expérience concernent la situation problème vécue par la famille et l'enfant, les facteurs de réussite de même que les meilleures façons de répondre à leurs besoins spécifiques. Ces recherches, majoritairement qualitatives, portent parfois sur le point de vue des parents (Alpert, 2005; Dumbrill, 2006; Gaska & Crewe, 2007; Gladstone et al., 2012; Hojer, 2011; Sykes, 2011), parfois sur le point de vue des différents acteurs impliqués au sein des services de la protection de la jeunesse (les intervenants, les gestionnaires, etc.) (Gaska & Crewe, 2007; Gladstone et al., 2012). Si certains chercheurs constatent des discours similaires entre les parents et les intervenants des centres de protection de l'enfance (Gladstone et al., 2012), la majorité convient que le point de vue des différents acteurs est nécessaire pour enrichir notre compréhension de cette expérience (Freundlich, Avery, Munson, & Gerstenzang, 2006; Gaska & Crewe, 2007) ce qui valide la démarche entreprise ici.

Par ailleurs, on constate qu'il existe aussi une grande diversité de points de vue entre les parents. En effet, si certains parents rapportent une expérience positive des services, plusieurs considèrent l'expérience comme étant difficile (Dumbrill, 2006; Gaska & Crewe, 2007; Hardy & Darlington, 2008; Russell et al., 2008; Schofield et al., 2011; Sykes, 2011). Pour Dumbrill (2006), la façon dont l'intervenant utilisera son pouvoir de coercition et les expériences antérieures du parent avec les services de protection de la jeunesse influenceront la perception du parent et sa collaboration avec les services.

2.1 - L'expérience des parents suivis par les services de protection de la jeunesse

Plus spécifiquement, on constate tout d'abord que peu importe le jugement que les parents portent sur les services reçus de la protection de la jeunesse, l'expérience du placement de leur enfant provoque des émotions difficiles (tristesse, désespoir et colère) chez eux. Ces derniers adoptent des comportements variés pour faire face à cette expérience douloureuse. Si certains se replient et présentent des indices de dépression, d'autres s'investissent dans les contacts parent-enfant ou dans d'autres sphères de leur vie comme leur travail (Schofield et al., 2011).

Si les intervenants reconnaissent les difficultés vécues par les parents (Schofield et al., 2011), certaines études montrent qu'il existe un fossé important entre l'analyse des intervenants et celle des parents (Schofield et al., 2011; Sykes, 2011). Par exemple, dans les études de Sykes (2011) et de Gaska and Crewe (2007) menées auprès de différents acteurs de la protection de la jeunesse, plusieurs mères remettent en question les motifs invoqués par les intervenants pour retirer leurs enfants. Elles considèrent que ces derniers sont retirés sur une base aléatoire. Évidemment, ce point de vue n'est pas partagé par les intervenants qui affirment plutôt s'appuyer sur l'évaluation des risques présents dans l'environnement de l'enfant. Des différences de perception sont aussi observées sur le plan du rôle du parent dans l'intervention. Les intervenants considèrent que la première tâche des mères doit être la reconnaissance de leurs difficultés, alors que pour les mères, reconnaître leurs difficultés équivaut à remettre en question leur identité de parent et à endosser une étiquette de «mère négligente». Elles considèrent plutôt qu'elles doivent mettre toute leur énergie à répondre aux demandes de l'intervenant afin d'éviter cette étiquette (Sykes, 2011).

Ces dernières affirment aussi que les programmes sont de trop courte durée pour leur permettre d'en atteindre les objectifs et que ces délais créent une pression importante et un stress supplémentaire (Hardy & Darlington, 2008). Enfin, si le plan d'intervention est perçu comme un outil utile aux yeux de l'intervenant, il est davantage perçu comme un fardeau par les parents (Sykes, 2011).

En ce qui a trait à la relation entre les intervenants et les parents, ces derniers expriment le souhait d'être écoutés sans jugement et compris par leur intervenant, que ce dernier les respecte, honore ses engagements, les tienne informés de la situation et les implique dans les décisions importantes concernant leur enfant (Gaska & Crewe, 2007; Hardy & Darlington, 2008; Schofield et al., 2011). Ils souhaitent aussi que les attentes des intervenants soient exprimées clairement. Lorsque ce n'est pas le cas, les parents expriment ne pas se sentir supportés, être en perte de contrôle et injustement blâmés (Hardy & Darlington, 2008).

Plusieurs parents aimeraient que les intervenants de la protection de la jeunesse tiennent compte de leurs besoins spécifiques (Hardy & Darlington, 2008; Russell et al., 2008; Sykes, 2011). Certains affirment que les causes structurelles de leurs difficultés sont peu reconnues par les services de protection de l'enfance. Par exemple, certains parents attribuent leurs difficultés parentales aux conditions de pauvreté dans lesquelles ils vivent (Russell et al., 2008).

Les intervenants seraient conscients de la détresse vécue par les parents suivis en protection de la jeunesse (Schofield et al., 2011) et bien que l'objectif prioritaire de l'intervention soit la protection de l'enfant, les parents ont aussi le droit de bénéficier du soutien dont ils ont besoin afin d'être en mesure de faire face aux impacts que peuvent provoquer les décisions concernant leur enfant. Toutefois, ils considèrent que la DPJ peut difficilement offrir ce soutien en raison, notamment, du manque de temps et des tensions qui existent entre leurs différents rôles. Dans cette étude, plusieurs intervenants expérimentés règlent ce dilemme en affirmant que le temps permettra aux parents de faire face à la situation et de comprendre que cette décision est la meilleure pour l'enfant. D'autres arrivent à accompagner certains parents dans leur démarche de deuil, mais ce soutien dépend du jugement qu'ils portent sur le

parent (s'il est « méritant » et « reconnaît le problème ») et de l'empathie ressentie à son égard (Schofield et al., 2011).

2.2 - L'engagement des parents dans l'intervention

Les résultats d'études qualitatives permettent d'avancer que l'engagement des parents dans l'intervention de la protection de la jeunesse est une préoccupation importante pour les intervenants qui souhaitent les impliquer directement dans les décisions (Darlington et al., 2010a). Parce que l'intervention de la protection de la jeunesse se fait en contexte d'autorité, il n'est pas rare que les objectifs des intervenants ne soient pas les mêmes que ceux des parents et que leurs perceptions respectives de la situation problème diffèrent. En raison de ce contexte, l'engagement des parents dans l'intervention représente un défi important de l'intervention (Altman, 2008; Buckley, Carr, & Whelan, 2011; Dale, 2004; Darlington et al., 2010a; Gaska & Crewe, 2007; Gladstone et al., 2012; Yatchmenoff, 2005).

Lorsque les auteurs étudient la notion d'engagement, ils vont fréquemment la lier au processus d'intervention. Ainsi, l'engagement est évalué en tenant compte de la participation de l'aidé au processus d'intervention, à l'établissement d'une relation entre l'aidant et l'aidé, à l'élaboration d'objectifs d'intervention, au développement d'une confiance mutuelle, etc. (Yatchmenoff, 2005). Dans son étude quantitative, (Yatchmenoff, 2005) identifie cinq dimensions de l'engagement des parents suivies par les services de protection de la jeunesse. Ces dimensions ont été repérées à partir d'écrits scientifiques et d'entrevues menées auprès de parents et d'intervenants de la protection de la jeunesse. Elles ont été ensuite validées³ auprès des parents de la protection de la jeunesse. Il s'agit de: 1- la réceptivité des parents, c'est-à-dire leur ouverture à recevoir de l'aide. Cette ouverture dépend de leur reconnaissance des problèmes et de leur perception du besoin d'aide ; 2- l'espoir des parents que l'aide reçue améliorera la situation familiale ; 3- l'implication des parents dans les différentes étapes de la relation d'aide ; 4- la qualité de la relation thérapeutique où l'engagement dépend alors du sentiment de réciprocité entre l'aidant et l'aidé et de

³La validation de ce modèle a amené Yatchmenoff à fusionner deux indicateurs (l'espoir et l'engagement). Toutefois sur le plan de l'analyse qualitative, il nous est apparu plus pertinent de distinguer ces concepts).

la qualité de la communication) et 5- la méfiance, soit la croyance du parent que l'intervenant le manipule, est de mauvaise foi et souhaite lui faire du mal. Ainsi, pour cette auteure, les attitudes et comportements du parent dans le cadre de la relation d'aide définissent, aux yeux des intervenants, son engagement.

Les facteurs influençant l'engagement des parents en protection de la jeunesse

Les auteurs recensent plusieurs aspects pouvant influencer l'engagement des parents dans les services de protection de la jeunesse. Il dépendra de la perception du parent des services offerts par le DPJ et des gains qu'il pourrait potentiellement tirer de sa collaboration, du type de difficultés rencontrées, des caractéristiques de l'intervenant et de la relation qu'il entretient avec le parent (Darlington et al., 2010a; Dumbrill, 2006; Gladstone et al., 2012; Littell & Girvin, 2006; Schofield et al., 2011). Beaucoup de diversité est notée lorsque l'on questionne des parents sur les meilleures stratégies à adopter pour faire face à l'arrivée des intervenants de la DPJ dans leur vie (Schofield et al., 2011). Certains considèrent qu'ils doivent se battre pour faire reconnaître leurs droits parentaux alors que d'autres affirment qu'il est préférable de ne pas réagir à ce que l'intervenant fait ou dit. D'autres, enfin, considèrent qu'il est préférable que les parents coopèrent avec la DPJ. Ces perceptions pourraient expliquer les différents niveaux d'engagement des parents dans le processus d'intervention. Sykes (2011), qui a interrogé des mères identifiées comme négligentes, constate que pour ces femmes, le plan d'intervention est davantage perçu comme un moyen punitif qu'un outil aidant. Elles rapportent donc «résister» à des mesures qu'elles considèrent comme imposées. À l'inverse, les parents qui ont une perception positive des services de la DPJ s'impliquent davantage (Jenson et al., 2009; Kapp, 2004). Ceux qui sont plus engagés expriment avoir le sentiment que leur enfant est en sécurité depuis l'intervention du DPJ, considèrent que leurs capacités parentales se sont améliorées, sont davantage satisfaits des services reçus et affirment vouloir conserver des contacts avec leur intervenant en cas de besoin (Gladstone et al., 2012). Dans une étude quantitative, (Gladstone et al., 2012) constatent que l'engagement est plus élevé chez les parents suivis en DPJ qui perçoivent un gain potentiel à leur engagement. Des études qualitatives rapportant le point de vue de parents et d'intervenants de la protection de la jeunesse montrent que l'engagement des

parents dépend autant de leur reconnaissance des difficultés familiales, de leur volonté de participer aux activités proposées par l'intervenant que de leur intention de modifier leurs comportements pour améliorer la situation (Darlington et al., 2010a; Littell & Girvin, 2006). Par exemple, des intervenants de la protection de la jeunesse constatent que si l'engagement du parent implique une reconnaissance des difficultés vécues et une participation dans le processus thérapeutique (en participant à des discussions à propos de leur enfant par exemple), il exige également de reconnaître les comportements à modifier pour régler les difficultés (Darlington et al., 2010a). Littell and Girvin (2004) ont observé que certains parents reconnaissent leurs difficultés sans pour autant se mobiliser. Ils seraient plutôt paralysés par l'ampleur de la tâche à accomplir.

L'examen de la nature des difficultés rencontrées par les parents montre que la sévérité de symptômes dépressifs, la présence de problèmes de dépendance (toxicomanie et alcoolisme), le fait d'avoir vécu des événements difficiles (ex : avoir perdu un emploi, avoir vécu une séparation conjugale) et le manque de soutien social sont associés à davantage de reconnaissance des difficultés de la part du parent (Darlington et al., 2010a; Gladstone et al., 2012; Littell & Girvin, 2006). À l'inverse, (Gladstone et al., 2012) n'a pas trouvé de relation significative entre la gravité des difficultés familiales et l'engagement au sein de l'intervention de la protection de la jeunesse. Par ailleurs, avoir un enfant placé est associé à l'intention de changer, mais pas chez tous les parents (Littell & Girvin, 2006).

En ce qui concerne les caractéristiques des intervenants, il semble que plus l'intervenant est expérimenté, qu'il est lui-même engagé dans le processus d'intervention et qu'il a des contacts fréquents avec le parent, plus les parents présenteront des scores élevés d'engagement (Gladstone et al., 2012; Littell & Girvin, 2006). Dans le même ordre d'idées, leur charge de travail joue un rôle important selon les intervenants dans la mesure où une charge trop importante peut nuire à la participation des parents aux décisions les concernant (Altman, 2008; Darlington et al., 2010a).

La différence de pouvoir si particulière à l'intervention en contexte d'autorité est un aspect que plusieurs auteurs considèrent comme étant central dans l'engagement du

parent (Rutter, 2000). D'abord, plusieurs parents expriment un sentiment de perte de contrôle de leur vie (Alpert & Britner, 2009; Buckley et al., 2011; Dale, 2004; Kapp, 2004; Spratt & Callan, 2004). Les intervenants constatent que plusieurs parents éprouvent des sentiments de peur parce qu'ils les considèrent comme «des voleurs d'enfants» (Darlington et al., 2010a). Ainsi, les parents qui perçoivent que l'intervenant utilise son pouvoir contre eux vont moins s'engager dans l'intervention ou encore faire de la «fausse mobilisation», c'est-à-dire adopter une attitude collaborative sans pour autant s'impliquer dans le processus d'aide (Darlington et al., 2010a; Dumbrill, 2006). À l'inverse, certaines études (comme celle de Ward et al., 2010) montrent que la peur de perdre leur enfant peut servir d'élément déclencheur chez les parents pour amorcer les changements nécessaires.

Enfin, la perception du parent de sa relation avec l'intervenant semble jouer un rôle dans l'engagement de ce dernier. Les parents qui considèrent que l'intervenant est respectueux de leur contexte et sensible à leurs besoins sont plus enclins à s'impliquer dans l'intervention, même si elle se déroule en contexte d'autorité (Alpert & Britner, 2009; Gladstone et al., 2012; Jenson et al., 2009).

Un des constats qui se dégage de cette analyse des écrits est que l'expérience des parents qui reçoivent des services de la protection de la jeunesse est encore peu documentée, particulièrement du point de vue des parents eux-mêmes. Tout de même, les différents éléments mis en lumière dans ces études ont permis de pointer des dimensions importantes qu'il convient de cerner pour comprendre l'articulation entre les services offerts et l'engagement des parents.

3- MÉTHODOLOGIE

La population à l'étude est composée de 40 parents dont la situation familiale est prise en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et dont l'enfant est placé dans une ressource substitut. Le recrutement des participants pour ce volet a été effectué dans cinq centres jeunesse présentant une variabilité sur le plan régional et organisationnel. Il s'agit des centres jeunesse de Québec, de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal et de la Montérégie.

3.1 – Procédure de recrutement des parents

Pour être inclus dans l'échantillon, les parents devaient : être âgés de 18 ans et plus; avoir au moins un enfant hébergé dans une ressource de type familial (famille d'accueil ou confié à un tiers significatif) et être à leur première expérience de placement pour un de leurs enfants. La durée minimale de la trajectoire de placement de l'enfant devait être de 3 mois et la durée maximale de deux ans et demi, sans tentative de réunification. Les parents présentant une incapacité à participer à la recherche (problèmes de santé mentale grave ou incapacité à communiquer) ou dont la participation pouvait, de l'avis des intervenants de la DPJ, leur être préjudiciable, ont été exclus.

Afin de faciliter l'identification des situations correspondant aux critères de la recherche, des requêtes ont été générées à partir des systèmes informatiques des centres jeunesse, et ce, entre les mois de juin 2013 et mars 2014. Ces requêtes ont permis d'identifier les intervenants responsables des dossiers de ces familles et de dresser une première liste de participants potentiels à l'étude. Une vérification systématique des données fournies dans les requêtes a été effectuée afin d'exclure les fratries et les situations qui ne correspondaient pas aux critères. Dans chaque centre jeunesse participant, une personne ressource a été mandatée afin de faciliter le recrutement des parents. Dans deux centres jeunesse, ce sont les répondants pour la recherche qui ont effectué, avec l'accord des intervenants, le premier contact avec les parents. Dans les trois autres, ce sont les intervenants responsables du dossier qui ont eux-mêmes sollicité les parents.

3.2 – Description de l'échantillon

Au total, 58 participants ont été identifiés pour participer à la recherche et 18 (31%) ont refusé de participer ou ont été exclus au moment du premier contact avec l'équipe de recherche. Le taux de participation pour ce sous-volet est de 69%⁴.

Le tableau 1 présente les caractéristiques sociodémographiques des parents. La majorité des participants sont des femmes (65%). Près de la moitié (49%) se situe dans le groupe d'âge des 30 à 39 ans. La grande majorité des répondants (93%) sont des parents biologiques. Un peu plus de la moitié des parents vivaient en couple (56%). La taille des familles varie entre 1 et 9 enfants, pour une moyenne de 3 enfants par famille. Au moment des entrevues, 45% des parents ont mentionné qu'au moins un autre membre de la fratrie faisait l'objet d'une mesure de placement.

Parmi les parents participants, six formaient des couples (séparés ou non) et ils ont répondu séparément pour le même enfant. Par conséquent, la description des jeunes suivis porte sur 37 situations différentes. Les caractéristiques des enfants suivis sont décrites dans le tableau 2. La durée de placement se situe entre 7 mois et un an dans près 50% des cas. Les services sont majoritairement donnés à la suite d'un recours au tribunal (78%).

Tableau 1 - Répartition des parents selon leurs caractéristiques sociodémographiques (N = 40)

	n	%
Sexe		
Féminin	26	65%
Masculin	14	35%
Groupe d'âge (n = 37)		
19 à 29 ans	12	32%
30 à 39 ans	18	49%
40 à 49 ans	5	14%
50 et plus	2	5%
Lien du parent avec l'enfant		
Parent biologique	37	93%
Parent adoptif	3	7%

⁴ Les raisons expliquant les refus sont : au moment de l'entrevue, le parent n'était plus intéressé à participer à la recherche, n'était plus disponible ou il a été impossible de le joindre. Pour ce qui est des parents qui ont été exclus, les raisons sont : le parent était dépassé par la situation, en thérapie fermée pour un problème de consommation ou encore hospitalisé.

Situation conjugale (<i>n</i> = 39)		
Vit en couple	22	56%
Vit seul	17	44%
Niveau de scolarité		
Primaire	3	8%
Secondaire	32	80%
Collégial	2	5%
Universitaire	3	8%
Revenu familial (<i>n</i> = 37)		
Moins de 20 000\$	28	76%
20 000\$ à 39 999\$	7	19%
40 000\$ à 59 999\$	0	0%
60 000\$ et plus	2	5%
Nombre d'enfants dans la famille		
1	12	30%
2	7	18%
3 ou plus	21	52%
Autre(s) enfant(s) placé(s)		
Oui	18	45%
Non	22	55%

Le tableau 2 présente quelques caractéristiques de l'enfant cible. On note une répartition relativement égale des filles (54%) et des garçons (46%) de même que des enfants placés en famille d'accueil (54%) ou auprès d'une personne significative (46%). L'âge des enfants varie de moins d'un an à 16,9 ans ($M = 8,4$ ans). Ils sont placés en moyenne depuis 13,8 mois ($ET=7,3$). Dans cet échantillon, la durée moyenne de placement la plus longue est observée chez les enfants âgés entre 3 et 5 ans ($M = 16,9$ mois), plutôt que chez les deux ans et moins ($M = 8,1$ mois) ou les 6 ans et plus ($M = 14,7$ mois).

Le motif de compromission principal le plus fréquent chez les jeunes ciblés est la négligence ou le risque sérieux de négligence (57%). Les mauvais traitements psychologiques représentent le deuxième motif le plus fréquent (16%) suivi par les abus physiques (13%).

Tableau 2 - Caractéristiques de l'enfant cible (N = 37)

	n	%
Sexe		
Féminin	20	54%
Masculin	17	46%
Groupe d'âge		
0 - 2 ans	7	19%
3 - 5 ans	9	24%
6 - 8 ans	5	14%
9 - 11 ans	4	11%
12 - 14 ans	6	16%
15 - 17 ans	6	16%
Lieu de placement des enfants		
Famille d'accueil	20	54%
Personne significative	17	46%
Durée du placement au moment du recrutement (mois) (n = 36)		
3 à 6 mois	3	8%
7 à 12 mois	18	50%
13 à 18 mois	5	14%
19 mois et plus	10	28%
Type de régime		
Régime volontaire	8	22%
Régime judiciaire	29	78%
Motif principal		
Abandon (38a)	0	0%
Négligence (38b)	21	57%
Mauvais traitements psychologiques (38c)	6	16%
Abus sexuels (38d)	4	11%
Abus physiques (38e)	5	13%
Troubles de comportement (38f)	1	3%

3.2 - Guide d'entrevue

Sur la base de la recension des écrits effectuée, un guide d'entrevue semi-dirigée a été élaboré afin de soutenir la collecte des données auprès des parents. Les thèmes abordés concernent trois dimensions, soit les services reçus, l'engagement et l'expérience du parent en lien avec les services. Le tableau 3 détaille les principaux thèmes de l'entrevue. Un prétest a été effectué auprès de deux parents. Aucun changement n'a été apporté à la grille d'entrevue. Les entrevues ont été réalisées

entre les mois de juin 2013 et juin 2014. Elles se sont déroulées majoritairement au lieu de résidence des parents. Pour respecter la volonté des parents, trois entrevues se sont déroulées dans un restaurant. La durée moyenne des entrevues est de 72,8 minutes (étendue = 35 - 150 minutes).

3.3 - Analyse des données

Les entrevues ont été enregistrées sur un support numérique puis transcrites intégralement. Une lecture flottante des entrevues, la formulation de propositions permettant d'interroger les données traitant de l'expérience des parents et de leur engagement dans l'intervention et des discussions entre les chercheuses de l'équipe ont abouti à l'élaboration d'un système de catégorisation du contenu. La codification des entrevues a été réalisée à l'aide du logiciel N'Vivo. Une analyse de contenu thématique a ensuite été réalisée à partir du matériel codifié. Cette analyse permet de rendre compte de la diversité des réponses des parents aux différents thèmes explorés avec eux, et ce, essentiellement dans une perspective descriptive. Quelques repères quantitatifs sont fournis au lecteur uniquement dans le but de faire état des idées ou points de vue largement partagés ou, à l'opposé, plus marginaux.

De plus, une synthèse de chacune des entrevues a été dressée en focalisant sur les dimensions particulièrement importantes à chacune. En créant des matrices d'analyse, cette synthèse a permis d'approfondir notre compréhension des relations qui se tissent entre l'expérience du parent, les services offerts et leur engagement.

Tableau 3 - Dimensions et thèmes de l'entrevue

Dimensions	Questions générales	Thèmes
L'expérience	Comment s'est vécu le moment du retrait? Comment se vit l'atteinte du but visé? Comment le parent se sent-il perçu par le DPJ? Des expériences antérieures avec la DPJ viennent-elles influencer l'expérience actuelle du parent?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expériences antérieures avec la DPJ ○ Décision de placer l'enfant ○ Perception du besoin d'aide ○ Moment du retrait ○ Moments marquants ○ But visé ○ Perception du parent par la DPJ ○ Les obstacles ○ Les forces
Les services	Comment le parent perçoit-il les services reçus (ou non) de la protection de la jeunesse? Qu'est-ce qui a aidé, qu'est-ce qui a nui de manière générale et plus spécifiquement en lien avec leur engagement?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des services reçus ○ Perception générale des services ○ Aspects aidants ○ Aspects nuisibles ○ Perception des différents acteurs (intervenants, juges, avocats)
L'engagement	Comment le parent perçoit-il son engagement, comment cela se traduit-il? Quel regard porte-t-il sur les demandes du DPJ et sur les efforts que ce dernier fait pour l'engager dans la situation?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Perception de son engagement ○ Évolution de l'engagement ○ Points tournants de l'engagement ○ Motivation à l'engagement ○ Traduction de l'engagement ○ Non-engagement ○ Efforts faits par l'intervenant Perceptions des demandes des intervenants

4 - RESULTATS

Dans cette première section du rapport, nous examinerons comment se caractérise l'expérience des parents dont la situation familiale est prise en charge par les services de protection de la jeunesse et dont au moins un enfant est placé.

4.1 - L'expérience des parents à l'égard des services de la protection de la jeunesse

Pour bien comprendre ce que vit le parent dont l'enfant a été récemment placé, il apparaît essentiel de documenter leur connaissance préalable des services, car elle teintera inévitablement le regard qu'il porte sur la situation. En effet, on peut faire l'hypothèse qu'un parent qui a lui-même été pris en charge par les services de la PJ ou qui a reçu des services pour un autre de ses enfants, n'arrive pas dans le même état d'esprit qu'un parent qui est confronté pour la première fois à cette situation. On ne peut toutefois présumer des impacts de ces contacts antérieurs sur son engagement, puisque cela dépend de la qualité de l'expérience vécue et du sens que le parent lui accorde.

Environ le tiers des parents rencontrés ont eu des contacts avec les services de la protection de la jeunesse avant le suivi ou le placement de l'enfant ciblé dans l'étude. Plusieurs ont été eux-mêmes placés dans l'enfance ou à l'adolescence, alors que quelques-uns ont vécu le placement ou l'adoption de leurs autres enfants. Soulignons aussi que trois parents ont connu les services de la DPJ lorsqu'ils ont adopté l'enfant qui fait actuellement l'objet d'une mesure de placement.

Onze répondants mentionnent avoir été placés alors qu'ils étaient enfants ou adolescents par les services de protection de l'enfance. Quelques-uns de ces parents ne font pas confiance au système de protection, notamment aux familles d'accueil. Chez ces parents, le placement de leur enfant suscite de la colère et de l'inquiétude :

Moi j'ai été élevé dans les familles d'accueil, j'ai été toute ma vie dans les familles d'accueil... j'ai été maltraité onze ans de temps... Je fais pas confiance au système... Je voyais les mêmes faces, qui m'ont laissé là onze ans de temps à me faire maltraiter. [...] Puis moi, tu sais c'est automatique, tu penses que les familles d'accueil sont toutes de même. (Répondant #12)

Ce répondant craignait aussi les multiples déplacements qu'il avait vécus étant jeune.

J'en ai fait des familles d'accueil à partir de l'âge de trois ans à sept ans. J'ai fait douze treize familles d'accueil après ça de onze à dix-huit j'ai resté dans la même, mais c'est comme je lui ai dit [à l'intervenante] tu le galvauderas pas de gauche à droite mon fils. (Répondant #12)

À l'inverse, des répondants, en raison de leur propre expérience de placement, arrivent à envisager celui de leur enfant comme une bonne solution puisqu'il leur a permis, enfant, de vivre à l'abri des conflits perpétuels entre leurs parents :

[...] moi-même j'ai déjà eu des services de la protection de la jeunesse quand j'étais plus jeune. Faique j'ai comme une expérience de ce que c'est quand ça va pas bien dans le milieu familial pis qu'on est obligé de t'enlever de ton milieu pour pouvoir t'intégrer dans un milieu un peu plus artificiel, mais où est-ce qu'il y a plus d'encadrement. Pis des fois je me dis ça m'a peut-être aidé parce qu'à ce moment-là, j'aurais pu réussir un peu mieux ma vie que si j'étais chez moi pis que j'étais dans la chicane constante avec mes parents. (Répondant #01)

Le fait de voir son enfant placé dans un contexte similaire à ce que l'on a vécu enfant peut faire ressurgir des blessures et être souffrant. Des répondants ont l'impression que l'histoire se répète d'une génération à l'autre:

Avant que ça arrive, ma fille a été abusée sexuellement dans une fête chez son père. [Elle pleure] Excusez-moi. Ça m'est arrivée au même âge qu'elle, mais moi j'étais placée en venant au monde, alors on peut dire que son miroir est mon miroir de petite fille de 8 ans. (Répondante #39)

Lorsque l'on voit son enfant vivre une situation de maltraitance similaire à sa propre expérience alors que l'on s'était promis de lui éviter cela peut être vécu comme une grande déception personnelle :

C'est [une] promesse à moi-même qui n'a pas été tenue. J'ai placé mes enfants. J'en suis une petite fille de la DPJ moi. Placée et adoptée et tout. Et replacée ado parce que je n'étais pas tenable. C'est sûr que non. Je ne voulais pas ça, mais il n'y avait comme plus d'autres solutions. (Répondante #17)

À l'opposé, des répondants confient avoir vécu dans leur enfance des situations

familiales difficiles qui auraient nécessité l'intervention de la protection de la jeunesse. En comparant leur vécu à celui de son enfant, une mère à l'impression que son enfant se plaint pour rien et que l'intervention de la DPJ n'est pas nécessaire.

D'autres parents ont vécu le placement ou l'adoption d'un autre enfant antérieurement au placement de l'enfant cible. Une mère dans cette situation, elle-même placée à l'adolescence, a donné naissance à un enfant alors qu'elle était hébergée en Centre jeunesse. Elle raconte qu'à la naissance de son enfant celui-ci a été placé dans une famille inscrite en banque mixte, puis adopté. Elle croit que son jeune âge au moment de l'événement a fait en sorte qu'elle ne connaissait pas bien ses droits. Elle retient de l'adoption de l'enfant une impression de s'être fait avoir par des intervenants qui reçoivent des primes lorsqu'ils font adopter un enfant.

[Ils l'ont placée] dans une famille d'accueil qui ne m'avait pas dit que c'était une famille [avec] possibilité d'adoption... Il paraît qu'ils touchent une prime à toutes les fois qu'ils font adopter un enfant. Donc, regarde. C'est encore moins encourageant si la personne veut vraiment avoir une prime, elle va faire n'importe quoi. Donc, j'essaie de ne pas trop penser à ça sinon ça me met plus en colère... (Lorsque j'ai signé l'adoption) ils disaient que je ne m'arrangeais jamais pour l'avoir. Et ils ont réussi à l'avoir à cause de ça. Mais si j'avais continué de dire non, ils n'auraient pas pu rien faire. Mais je ne savais pas. J'étais trop jeune. (Répondante # 18)

Cette idée que les intervenants reçoivent des primes lorsqu'un parent accepte que son enfant soit adopté a aussi été mentionnée dans notre précédente étude. Il conviendrait de contrecarrer ce mythe.

Trois répondants, un couple et un grand-père ont adopté des enfants par l'entremise de la DPJ. Certains de ces enfants ont développé des difficultés majeures et sont maintenant placés. Ces parents considèrent avoir été trahis et abandonnés par le système lorsqu'ils ont sollicité de l'aide pour un des enfants adoptés (Répondant #9), ne pas avoir été correctement informés des graves conséquences pour le développement des enfants qui ont été polytraumatisés, alors que les conséquences

ce cette forme de victimisation était bien documentée.

Enfin, un parent issu de l'immigration souligne que le rôle de la protection de la jeunesse varie selon les pays. Par exemple, elle croyait au départ que le seul but de la DPJ était de lui retirer la garde, par conséquent elle les percevait comme une menace : « *Parce qu'en [nom du pays] c'est comme ça : une fois que la DPJ prend les enfants, on ne revoit jamais les enfants, c'est fini pour les parents. Alors j'avais peur de ça, mais ils m'ont dit que non, qu'ici les lois sont différentes.* » (Répondant #31)

On constate donc que les expériences antérieures du parent teintent le regard qu'ils portent sur le fait que leur enfant soit placé. Toutefois, il faut aller vérifier l'impression qui s'en dégage, puisque cette dernière peut inciter le parent à faire confiance à la DPJ ou à s'en méfier.

Le placement de l'enfant : souhaité, accepter ou refuser

L'initiative de placer les enfants émane parfois du souhait d'un parent, parfois en accord avec l'autre parent. Ils s'adressent à la DPJ, car ils désirent recevoir de l'aide. Trois circonstances amènent une telle situation, la première est constituée des cas où l'enfant présente des problèmes de comportement comme des excès de colère, des menaces de suicide ou des problèmes de consommation de drogue. Dépassés, les parents font alors appel à la DPJ ou aux policiers et demandent que leur enfant soit pris en charge.

C'est moi qui a fait le signalement là [...] j'en ai même parlé à mon fils avant de le faire pis je m'en fous il m'envoyait comme chier à tour de bras là faique j'ai dit non, j'ai dit on est rendu à un point où est-ce qu'il n'y a pu rien qu'on peut faire là on n'avait pu d'outils on était accoté au pied du mur là autrement dit ... (Répondant #12)

La seconde circonstance s'observe lorsque des pères, séparés de la mère, sont sollicités pour jouer un plus grand rôle dans la vie de leur enfant. Un des répondants raconte que la DPJ lui a demandé s'il lui était possible de prendre la garde de son enfant pour un mois, alors qu'un autre père explique qu'il avait une garde partagée avec la mère et celle-ci lui laissait la responsabilité de l'enfant plus souvent que ce qui

était convenu. Tous les deux racontent que leur situation personnelle ne leur permettait pas d'assurer la garde de leur enfant :

Je n'avais pas de logement, je n'avais rien pour m'occuper de mon gars. Financièrement, je n'arrive pas. J'essaie de régler mes dettes pour arriver, alors comment tu veux que j'aie un endroit stable pour mon gars, quand, même le père n'est pas stable lui-même?... J'ai appelé la DPJ. J'ai dit regarde, je veux faire une entente avec toi. L'entente est simple : moi tu ne m'empêches pas de voir mon garçon, mais tu ramènes mon gars avec la DPJ. Tu le places en famille d'accueil. (Répondant #32)

Enfin, deux mères, envahies par des idées d'infanticide ont demandé le placement de leur enfant : « *C'est moi qui est allé le porter alors on ne me l'a pas enlevé ... J'ai dit c'est soit ça, soit que je vais le noyer dans son bain ce soir. » (Répondant #27)*

La demande de placement peut aussi émaner des jeunes. Dans cette étude, trois parents soulignent que c'est leur adolescent qui a voulu quitter le domicile familial. Dans deux cas, l'arrivée d'un nouveau conjoint dans la vie de leur mère est le motif sous-jacent, alors qu'une autre jeune a voulu fuir la rigidité du cadre familial imposé par sa mère. On observe qu'une des mères accepte de laisser sa fille décider de l'endroit où elle veut vivre alors qu'une autre ne comprend toujours pas ce choix.

Dans la majorité des situations examinées dans cette étude, toutefois, la décision de placer l'enfant est prise par le tribunal, à la demande de l'intervenant, ce qui indique que les parents s'opposaient aux mesures proposées par la DPJ sur une base volontaire. Les parents indiquent qu'ils ont été informés de la décision de la cour à différents moments. Certains parents avaient été invités à se présenter au tribunal, alors que d'autres n'étaient pas présents. Ceux qui étaient présents ont généralement été informés de la décision au terme de la séance. Par contre, dans quelques situations, le jugement n'a pas été rendu la journée même. Dans ces circonstances des parents ont pris connaissance de la décision au moment où des intervenants sont venus retirer les enfants du domicile familial.

La juge a terminé la session sans rendre son jugement. Notre avocate ne nous a pas appelés. La DPJ est arrivée chez moi un matin à l'heure du déjeuner.

Elle a ramassé les petits... La décision du juge a été que c'est la DPJ qui a remporté. Je n'ai pas eu de téléphone de l'avocate. Il n'y a pas personne qui m'a envoyé un avis. Je n'ai jamais eu d'avis par la poste non plus. Rien du tout. C'est elle qui est arrivée avec la décision du juge en main... On a reçu la décision du juge 2 semaines après. (Répondant #24)

Deux pères n'étaient pas présents lorsque la décision du placement a été prise. Un premier était incarcéré à l'extérieur du pays au moment du premier placement, alors que le second, qui n'avait pas la garde légale, confie ne pas avoir été consulté et avoir été mis au courant plusieurs semaines après que la décision ait été rendue.

Moi le placement je ne le sais pas, comment qu'elle a... C'est qu'elle s'est fait enlever à sa mère. Moi je l'ai appris 3 à 4 mois plus tard ... Ils ne m'ont pas demandé mon avis. Ils ont pogné ma fille pis ils ont écouté les autres. Ils ne m'ont pas rien demandé. (Répondant #38)

Tout comme ils n'étaient pas en accord avec l'orientation proposée initialement par la DPJ, plusieurs parents ne sont pas en accord avec la décision imposée par le tribunal. Certains croient que la décision n'est pas fondée ou que la DPJ cache les motifs réels du placement.

Je n'ai vraiment rien à me reprocher. Je ne vois pas ce que j'avais à me reprocher parce que je cognais des clous. Me faire enlever ma fille un an de temps, un an et demi. Désolée, parce que j'ai cogné des clous. Ça ne marche pas. Il y a autre chose qu'ils ne me disent pas. Et ça, ça fait longtemps que je le dis, mais ils me disent non, non. Je suis comme en tabarnak. Ils me disent : on arrivait les matins et tu dormais. (Répondant #18)

On remarque toutefois que même si des parents disent avoir été en colère au départ et ne pas avoir accepté la décision de placement, certains d'entre eux, avec du recul, constatent que cette décision leur a permis de faire des changements dans leur mode de vie ou d'intégrer de nouvelles compétences parentales. L'engagement des parents peut aussi être une question de temps: « Ça a été un bien pour un mal dans le fond. Ça nous a comme réveillés. On n'avait pas des bonnes manières d'agir. » (Répondant #3)

Décision entourant le choix du milieu de placement de l'enfant

Au moment où la décision du placement de l'enfant est prise, un milieu de vie prêt à l'accueillir doit être identifié. Certains sont alors dirigés chez un proche ou dans la famille élargie, alors que d'autres résident au sein d'une famille d'accueil ou sont hébergés dans un centre de réadaptation. On observe que la décision du lieu où l'enfant pourra habiter est parfois choisie par un ou les parents, alors que dans d'autres circonstances, c'est la DPJ qui a trouvé le milieu de garde de l'enfant.

Les façons de procéder et les motifs qui ont guidé ces choix sont divers. Dans certaines circonstances, ce choix est initié ou entériné par les deux parents, mais pas toujours. Certains parents sont heureux d'apprendre que leur enfant peut être placé auprès d'un membre de leur famille : « *J'ai dit ben moi, si mes sœurs voudraient pis tout ça, j'aimerais ça que mes enfants aillent là, à la place de les envoyer chez des étrangers.* » (Répondant # 03), alors que d'autres n'acceptent pas la décision de la DPJ à cet égard :

Je me suis fait battre chez ma mère quand j'étais jeune. Mon beau-père consomme de la drogue. Ils enlèvent ma fille de chez nous quand je prends de l'alcool et il l'envoie chez mon beau-père qui est alcoolique, qui consomme de la drogue et qui passe son temps à écœurer ma mère et à la traiter de toutes sortes de noms. Mais ça j'avais tout expliqué ça à l'autre fille de la DPJ et elle s'en crissait. (Répondant #06)

Faute d'avoir pu identifier un membre de la famille en mesure d'accueillir le jeune, des enfants seront dirigés vers une famille d'accueil, ce avec quoi, les deux parents concernés ici se disent en accord. Enfin, le placement en centre de réadaptation soulève un peu plus de réactions de la part des parents qui trouvent difficile d'accepter que leur enfant soit placé dans une structure aussi imposante. Une mère relate toutefois que malgré cela, elle constate que c'est une bonne décision pour sa fille, mais aussi pour l'ensemble de la famille.

Le retrait de l'enfant

Un moment très marquant de l'expérience du parent dont l'enfant est placé par la DPJ est celui du retrait. Le récit qu'en font les parents fait ressortir différents scénarios, mais aucun d'entre eux ne semble plus facile pour le parent. Ainsi, des enfants seront

retirés de la garde de leurs parents en leur présence ou alors qu'ils sont sous la garde d'une autre personne. Ces retraits peuvent se dérouler à la maison ou à l'hôpital. D'autres seront retirés à l'insu du ou des parents dans leur milieu de garde ou à l'école : « *Je suis allée la porter à la garderie. Pis rendue à la garderie, ben ils sont allés la chercher là-bas faique quand j'ai terminé de travailler, je ne savais rien de ça. Je suis arrivée à la garderie, elle n'était pu là.* » (Répondant #33). Tous les parents ne sont pas en désaccord avec le retrait, mais tous trouvent que c'est un moment triste et difficile : « *Au début, j'avais de la peine parce qu'il fallait que je me sépare de lui, mais il était quelque chose. Je voulais qu'il parte, mais c'était mon fils alors je ne voulais pas en même temps.* » (Répondant #27).

Enfin, certains retraits se feront simultanément à l'ordonnance d'un juge, les enfants quittant le tribunal avec des membres de leur réseau familial. Les acteurs présents lors du retrait varient selon le degré de collaboration du parent. Dans quelques cas, seul un intervenant sera présent pour procéder au retrait de l'enfant. Toutefois, la majorité des retraits d'enfants qui se déroulent dans le milieu familial impliquent des intervenants accompagnés par des agents de sécurité ou des policiers. Ces moments donnent lieu à des scènes parfois dramatiques qui font vivre des émotions intenses aux parents et aux enfants :

Puis ils sont venus me le chercher le [REDACTED]. Ils sont comme arrivés avec les deux intervenantes, avec deux policiers, puis les policiers ont comme utilisé de la brutalité, à cause qu'ils m'ont repoussée par deux trois fois genre dans le divan, ils m'ont garrochée à terre ici sur le plancher en céramique, pleine face sur le plancher... Ça fait que, non, ça n'a pas été facile quand il est parti... (Répondant #14)

Les intervenants, les agents qui les appellent, quand ils viennent ils mettent leurs gants, juste l'histoire de mettre les gants noirs quand ils viennent pour les sortir là, non. Quand j'ai vu le gars mettre ses gants « oh non non non, toi tu ne lui toucheras pas ». J'ai dit je vais le sortir moi-même, tu peux enlever tes gants. Il les a enlevés. (Répondant #21)

Au moment du retrait, les intervenants cherchent à rassurer les jeunes : « *il y avait une intervenante qui était plus... vers [sa fille] pour essayer de la calmer, de lui parler. Puis il y avait les deux gorilles. (petit rire) Ce ne sont pas des gorilles là.* » (Répondant # 5), mais parfois, il y a beaucoup de tensions dans l'air :

Elle voulait les prendre tout nus pratiquement, pas de manteau sans rien. J'ai dit : tu vas calmer tes nerfs. Je vais leur faire leur valise et tu vas descendre en bas parce que tu m'énerves. J'étais fâchée. J'étais hors de moi. Et si je n'avais pas eu de contrôle de moi-même. Je pense que je l'aurais fessée. » (Répondant #24)

Des jeunes peuvent résister au retrait obligeant les agents de sécurité ou policiers à intervenir physiquement auprès d'eux. Un père raconte que ce fut un moment très difficile :

Ah bin ça c'est dur moi j'ai trouvé ça dur pi je suis un gars qui est dur, mais ça ça été tough parce que... c'est ça que je te disais tantôt que tu le mets dehors ton gamin pis il voulait pas s'en aller, mais tsé quand ils l'ont ramassé les deux gars et qu'ils l'ont sorti c'était pas plaisant à voir non tsé quand ils veulent pas sortir bin ils sont obligés eux autres de l'amener, mais ce n'est vraiment pas plaisant, mais quand tu es rendu là tu es rendu là pi quand tu n'as pas d'autre porte de sortie. (Répondant #12)

Si les parents ne sont généralement pas présents dans le milieu de vie de l'enfant au moment où les intervenants viennent retirer l'enfant, il n'est pas impossible que les parents se présentent à l'école ou à la garderie au même moment que la DPJ.

Ils sont allés les chercher à l'école. Pis nous on est allé les voir là-bas pis ils ont dit : « On ne vous les donne pas. Pis on va négocier ça lundi. » On a trouvé ça un peu dur, mais finalement lundi ils ont dit : « Bon on ne vous les donne pas tout de suite. Il faut qu'ils aillent dans une autre famille, d'un ami à nous. » Donc c'était déjà une bonne ouverture. On les a amenés chez une amie à moi qui restait à [nom de la ville]. (Répondant #34)

Dans certaines situations, les parents sont invités à se présenter à la cour afin qu'une décision soit rendue concernant une demande de placement faite par la DPJ. Dans ces circonstances, le retrait de l'enfant est fréquemment ordonné et actualisé dès la sortie du tribunal : « *On est arrivé à la cour et après, à la finition, quand ils nous ont callé devant le juge, ben après tout ça, ils sont partis, ben mes deux sœurs pis ma belle-sœur, elles sont parties avec les enfants.* » (Répondant #3)

Les émotions ressenties par les parents au moment du retrait de l'enfant

À la suite du retrait de l'enfant, les réactions des parents sont diverses. La colère est certes l'émotion la plus mentionnée par les répondants, suivie de la peine ou de la tristesse. Toutefois, on observe que ce ne sont pas les seules émotions éprouvées, certains parents se sentent coupables, ou encore sont stupéfaits ne comprenant pas exactement ce qui se passe, alors que d'autres sont soulagés ou résignés. Le soulagement ou la résignation sont observés chez les parents dont l'enfant est retiré en raison de ses troubles du comportement.

Si pour certains parents une seule émotion domine, pour d'autres, elles sont multiples et vécues simultanément : « *Je me sentais coupable, je me sentais triste. J'étais en colère contre la DPJ.* » (Répondant #31). La colère ressentie prend différentes formes et elle est dirigée contre autrui, notamment vers l'intervenant de la DPJ, des membres du réseau familial ou vers le milieu de garde de l'enfant : « *Enragée. J'avais le goût de sauter dans la face à tout le monde.* » (Répondant #18)

Après ça j'étais fâchée après la garderie parce que je le savais que c'était la garderie qui les appelait. Je n'avais plus le goût d'amener mes enfants à la garderie. Mais je me suis dit si je ne les envoie pas ils vont dire « elle a de quoi à cacher ». Au début non, je n'étais pas... (Répondant # 27)

Pour un des parents, la colère dirigée contre autrui s'est transformée au fur et à mesure qu'il prenait conscience de sa responsabilité à l'égard de la situation de placement : « *c'est sûr que quand ça arrive, c'est comme... tu viens de frapper un mur là. Tu en veux au monde entier. Mais dans le fond c'était rien qu'à moi qu'il fallait que j'en veule.* » (Répondant #37)

Chez des parents se sentant pleinement responsables de la situation ayant mené au placement de l'enfant, un sentiment de culpabilité semble émerger :

Quand j'ai été au courant, moi j'ai pleuré, j'ai pleuré vraiment beaucoup. Je savais que c'était de ma faute aussi parce que j'avais fait le mauvais choix. J'avais quitté chez moi, je les avais laissés, même si c'était avec leur grand-mère, ce n'était pas son obligation de rester avec eux. C'était MON obligation d'être là, à ce moment-là. (Répondant #31)

Ce sentiment est observé aussi chez les parents ayant choisi de confier leur enfant. On remarque toutefois que ce sentiment tend à s'estomper lorsque le parent s'approprie les mérites de la décision prise :

Sur le coup je m'en voulais. Puis, on appelle ça un choix déchirant et c'en est un encore. Confier ton enfant à quelqu'un d'autre parce que tu sais que tu ne peux pas t'en occuper, il faut que tu le veules en sacrement. Ce n'est pas facile, ce n'est pas donné à tout le monde, ce n'est pas tout le monde qui ferait ce que j'ai fait. (Répondant #32)

Plusieurs parents racontent avoir pleuré, et ce, peu importe que le retrait soit volontaire ou imposé par la Cour. On remarque toutefois que la peine est activée principalement par la séparation parent-enfant qui est vécue comme un déchirement, une blessure ou un deuil : « *quand j'ai vu mon petit bébé partir... [Sa voix tremble], c'est un morceau de moi qui est parti. [Elle pleure] Excusez-moi.* » (Répondant #39)

[l'enfant] est parti pour embarquer dans l'auto, et il est revenu, et il pleurait, et me serrait fort dans ses bras. Comment est-ce que vous pensez qu'on était? [mon conjoint] et moi, on était – je vais te dire, ce printemps-là, c'était comme un deuxième feu. Régulièrement [mon conjoint] me trouvait assise sur le sofa à pleurer. C'est un deuil. C'est la perte de trois enfants. C'est un deuil. C'est comme ça que je vois ça. (Répondant #9).

Si certains éprouvent de grandes peines, le retrait de l'enfant peut parfois venir alléger des souffrances. C'est particulièrement le cas des jeunes qui sont retirés pour des problèmes de comportement dont les agissements perturbaient la vie familiale. Dans

d'autres situations, le parent est résigné, ne voyant pas d'autres alternatives que le placement à la suite d'une situation de crise familiale engendrée par les troubles de comportement de l'enfant.

C'est la promesse à moi-même qui n'a pas été tenue. J'ai placé mes enfants. J'en suis une petite fille de la DPJ moi. Placée et adoptée et tout. Et replacée ado parce que je n'étais pas tenable. C'est sûr que non. Je ne voulais pas ça, mais il n'y avait comme plus d'autres solutions. (Répondant #17).

L'analyse des sentiments vécus par le parent à l'égard du placement proprement dit sont similaires (colère, peine, soulagement, stupéfaction) à ceux éprouvés lors du retrait probablement parce qu'il s'écoule généralement peu de temps entre le moment où la décision de placer l'enfant est prise et celui du retrait de l'enfant proprement dit. Il s'ajoute cependant un autre sentiment, celui que les droits parentaux ne sont pas respectés. Une mère explique que l'infirmière du CLSC l'a informée que son enfant avait un suivi en CJ, car une alerte bébé avait été faite avant la naissance de l'enfant. Par ailleurs, on sait que lors du retrait de l'enfant, les policiers sont intervenus, ont utilisé la force et que la DPJ n'a pas voulu l'informer du lieu où son enfant est placé. Enfin, cette mère est très méfiante à l'endroit des intervenants du centre jeunesse. Adolescente, elle était hébergée en centre jeunesse et elle croit qu'un des problèmes dans sa situation est que l'éducatrice alors attirée au dossier est la même qui officie maintenant comme intervenante au CJ. Dans cette situation, on observe que l'interprétation de la mère semble teinter par ses expériences antérieures, alors qu'elle était elle-même enfant : « *Je me suis sentie comme si mes droits n'étaient pas là, puis pas respectée... À cause qu'en tant que mère, me semble que j'ai le droit de savoir c'est quoi qui se passe là...* » (Répondante #14)

Si le moment où la décision est prise est difficile pour plusieurs répondants, certains d'entre eux expliquent qu'ils ont eu besoin de temps pour comprendre, se remettre en question, pour enfin constater que c'était une bonne décision pour le bien-être de leur enfant.

Ben ça a été dur, parce que je l'avais avec moi depuis la naissance. Ça a été dur de me détacher, ça m'a fait avoir plusieurs types d'émotions. Faique ça

n'a pas toujours été facile, mais bon je savais que mon enfant était mieux dans ces circonstances-là, mais je ne voulais pas l'admettre, parce que je ne comprenais pas tous les enjeux de ça, mais en même temps je savais que ce n'était pas parce que j'étais une mauvaise mère. C'était plutôt vu les circonstances physiques pis psychologiques dans lesquelles j'étais.
(Répondante #01)

Quels sont les moments marquants vécus par le parent depuis qu'il transige avec la DPJ ?

Toujours dans l'esprit de bien cerner l'expérience du parent, nous avons tenté d'identifier dans leurs propos des moments marquants, voire des points tournants, parce que ce type d'éléments est susceptible d'influer sur la suite de sa trajectoire du répondant et donc, sur son engagement.

L'événement le plus fréquemment mentionné est le retrait de l'enfant lors du premier placement.

Je pleurais, j'arrêtais pas de pleurer, elle m'a rabaissée à mort, avoir été suicidaire j'aurais été morte parce que j'aurais sorti de là et j'aurais fait un face à face par exprès, je m'aurais pendu, je m'aurais tiré une balle, j'ai pas de fusil, mais en tout cas. C'était épouvantable, je pleurais tellement, elle m'entendait, j'étais pu capable et elle a continué 45 minutes de temps de la part du juge. (Répondant #23)

Quelques parents nomment les dates exactes ce qui témoigne du caractère marquant de l'événement : « *Ils sont venus me le chercher le [REDACTED]. Ils sont comme arrivés avec les deux intervenantes, avec deux policiers.* » (Répondant #14)

Un des événements marquants pour quelques parents est le moment où ils ont appris les abus sexuels commis à l'endroit de leur enfant. Pour certaines, cette connaissance a eu pour effet de mettre fin à la relation conjugale comme le raconte cette répondante :

J'ai rencontré le père des filles, je l'ai regardé face à face, je n'ai jamais fait ça avant, et je lui ai dit qu'entre moi et lui ça n'allait plus aller... De lui dire

que j'allais couper les ponts avec lui, commencer un processus de divorce, d'arrêter de lui parler, arrêter d'aller le voir. (Répondant #31)

Viennent ensuite les situations où le parent a appris les abus sexuels infligés à son enfant ou les gestes commis par ses enfants aujourd'hui placés pour trouble du comportement. Les entrevues auprès des parents ont aussi permis de faire ressortir d'autres moments marquants qui concernent une diversité de sphères, dont ceux entourant la décision de placer l'enfant, ou des moments clés lors d'une rencontre avec l'intervenant de la DPJ (par exemple, le fait de révéler pour la première fois de sa vie être victime de violence conjugale). Des événements transitionnels importants comme la naissance inattendue d'un enfant ou le décès d'un proche sont aussi des éléments nommés par les parents. Ces moments peuvent enclencher des prises de conscience, chez le parent ou chez l'enfant qui influenceront la suite de la trajectoire : *« L'impact a été quand j'étais chez mon père dans sa chambre, à dormir sur le plancher. J'ai fini par comprendre que... il fallait que je fasse quelque chose. » (Répondant #33)*

4.2 - Perception générale des services reçus

Quel regard d'ensemble les parents portent-ils sur les services reçus de la DPJ ? Dans cette section du rapport, nous examinons la perception générale des parents à l'égard des services reçus de même que les facteurs qui contribuent à cette vision du parent.

On constate d'abord que même si de nombreux parents ont trouvé difficile la période où leur situation était en évaluation, environ le tiers des répondants rencontrés mentionnent que l'intervention de la DPJ est aidante, et ce, sans soulever de bémol. Cette perception est nourrie par leur sentiment de satisfaction à l'égard de la collaboration qu'ils ont tissée avec la DPJ et du soutien qu'ils ont reçu afin d'apporter les changements dans leur vie qui pourront leur permettre de recouvrer la garde de leur enfant. Plusieurs parents soulignent que les intervenants ne sont pas là que pour les enfants, mais aussi pour les parents. Quelques-uns mentionnent qu'ils apprécient particulièrement le fait que leur point de vue soit pris en compte.

Depuis que mon gars a 2 ans, ça m'aide. Ça m'aide pour beaucoup de choses. Ils m'aident financièrement, ils m'aident pour ça, et ils m'aident à me faire confiance en moi-même. Je sais que mon gars est en sécurité alors je peux

travailler sur moi-même. Moi c'est de l'aide que j'ai. Il y en a beaucoup qui vont dire que ce n'est pas là pour aider, moi c'est une aide pour moi. (Répondant #32).

Aujourd'hui, la DPJ...ma vision d'aujourd'hui c'est si la DPJ est venue dans ma vie, ce n'est pas pour rien. Si je les ai perdus, ce n'est pas pour rien. C'est bon qu'elle soit avec nous autres...l'éducatrice et (l'intervenant), ça m'apporte beaucoup. J'ai l'impression que je vais retrouver mes enfants. Ça m'a apporté à réaliser que notre vie de couple était plus ou moins bonne. On suit une thérapie de couple. Ma blonde est rencontrée par un psychologue. Ça m'a apporté beaucoup. Apprendre à aimer, ma façon de vivre dans le fond. (Répondant #04)

La perception positive de certains parents à l'égard des services s'appuie aussi sur la qualité des services reçus par l'enfant. Ils constatent que leur enfant va mieux et qu'il est en sécurité. Un parent mentionne qu'il a accès à l'information concernant son enfant, alors qu'un autre se réjouit que les services aient permis que se développe une meilleure relation entre lui et son enfant.

Un second groupe de répondants, tout en considérant que les services reçus ont été aidants, expriment certaines insatisfactions. Les sources d'insatisfaction varient passablement, mais peuvent être regroupées en quelques catégories. Ainsi, plusieurs parents ont l'impression que les ressources censées les aider ainsi que leur enfant sont limitées sur le plan des services offerts ou du temps que les intervenants peuvent allouer à une famille.

C'est qu'il y a une grosse menterie publique à l'effet que tout le monde a le droit à tout et qu'il y a des services. Il n'y a pas tant de services que ça et les services ne sont pas si adéquats que ça et tout le monde n'a pas le droit à tout. Alors, voilà. Et même quand la situation est dramatique. (Répondant #10)

Bien là je n'ai pas eu encore affaire à lui là. As-tu vu on a passé en cour le 13 novembre, puis je n'ai pas eu un téléphone encore. [...] Ils ne rentrent pas dans le creux du sujet eux autres, puis en parler là, ils sont tout le temps

pressés, ils sont tout le temps à la course tu règles rien c'est pour ça qu'on vire en rond, qu'on vire en rond. (Répondant #12)

Quelques parents expliquent que les services devraient être offerts de façon moins menaçante ou contrôlante. Des parents réagissent beaucoup à la manière dont est expliqué le choix qu'ils ont entre signer une mesure volontaire ou voir leur situation judiciairisée. Une mère souligne que l'état de choc dans lequel elle était rendait difficile son acceptation des événements et que des attitudes différentes de la part des intervenants auraient été appropriées.

[...] je suis restée à l'hôpital 6 jours avec mes filles. Au lieu que la DPJ vienne me dire « on va prendre vos filles si vous ne faites pas les choses, si vous n'aidez pas votre fille en signant des papiers », ils auraient pu envoyer un psychologue m'expliquer « écoute, ce que vous êtes en train de vivre ce n'est pas facile, votre fille raconte des choses trop difficiles que même vous n'êtes pas au courant, ça ne va pas être facile de l'accepter. Il faut que votre fille ait l'aide nécessaire ». (Répondant #31)

Aussi, quelques parents soulignent que les services sont aidant pour l'enfant, mais pas pour le parent : «*Les parents et leurs émotions là-dedans, eux autres ils ne sont pas là pour ça. Ça le dit, c'est la Loi de la protection de la jeunesse* » (Répondant #05)

Ils ne m'ont rien offert. Et comme j'ai dit : « Arrangez-vous si vous voulez les enfants. » Ils n'ont pas dit : « Bon monsieur, on va essayer de trouver un autre appartement plus grand. On va essayer de vous aider financièrement ou... Ou aider les enfants. Arrangez-vous et nous autres on va venir inspecter pour voir si tout est conforme ». (Répondant #26)

Enfin, quelques répondants ne comprennent pas pourquoi il était nécessaire que l'enfant soit placé pendant qu'ils entreprenaient les démarches pour régler leurs difficultés. Selon eux, des services auraient dû être mis en place pour maintenir l'enfant dans le milieu familial.

Enfin, un dernier groupe de parents sont très insatisfaits des services reçus. Ils perçoivent l'arrivée de la DPJ dans leur vie comme un problème supplémentaire : «*Moi je n'ai aucune confiance en eux, maintenant. Ils m'ont enlevé mon gars sans rien*

me dire, comment tu veux que j'aie confiance en eux, c'est impossible... » (Répondant #14)

Je ne passerai pas par quatre chemins, bien des problèmes. Ça, les autres s'ils ont pensé corriger les problèmes en faisant un placement d'enfants, à mon opinion personnelle que je peux constater dans le milieu de vie qu'on vit là, c'est 100 fois plus de problèmes. (Répondant #20)

Certains soulignent qu'ils sont laissés pour compte et qu'ils n'ont pas reçu les services leur permettant de régler leurs difficultés.

En grosse majorité, dès qu'ils prennent l'enfant et qu'ils le placent, ils ne vont plus chez les parents. Ils ne veillent pas à ce qu'ils fassent ce qu'il faut et après ça, ils arrivent et ils disent : vous n'avez pas fait ce qu'il faut! Eille! Es-tu venu toi? Es-tu venu chez nous pour me juger? Parce qu'ils disent aide et assistance. C'est drôle, je ne vois pas de travailleuse sociale souvent moi! Je pourrais quasiment mettre ça devant la cour. (Répondant #18)

Quelques parents mentionnent qu'ils ont le sentiment que la DPJ travaille à couper le lien parent enfant : « *On dirait qu'ils veulent enlever le lien entre moi puis ma fille. Je sens ça. J'ai l'impression de ça. Je ne la vois quasiment pas. C'est juste pour dire si je la vois... On dirait qu'ils ne veulent pas que j'aie un lien là, d'attache avec elle. » (Répondant #38)*

Quelques répondants soulignent au passage que la présence de la DPJ dans la vie d'un parent peut le stigmatiser. L'entourage se demande pourquoi l'enfant a été placé, suspectant qu'il a été abusé : « *Le dégoût, parce que, les gens ne comprennent pas... Pourquoi je me suis fait enlever la petite, ils s'imaginent que j'ai fait des abus sur elle, ou que je l'ai tabassée... ce qui est complètement faux. » (Répondant #16)*

Un parent, à l'inverse souligne qu'il ne faut pas avoir honte d'avoir besoin d'aide :

S'il y a un party de Noël demain matin, je vais y aller, justement pour leur montrer que regarde, ça peut arriver à n'importe qui et qu'on n'est pas personne à l'abri d'une situation comme ça. C'est justement en arrêtant de penser que c'est tabou et qu'il faut garder ça secret que ça va arranger les choses, je pense. (Répondant #06)

Enfin, deux parents auraient apprécié que les intervenants ou les juges admettent leurs torts, reconnaissent quand ils ont mal évalué une situation. Un parent notamment est très affecté par le fait que l'intervenante ne lui explique pas davantage la situation :

On ne parle pas juste de la DPJ en tant que telle. Le juge aussi. Ils en font des erreurs, madame. Ils en font. Puis ils brisent des familles. C'est juste ça qu'ils savent faire détruire? C'est ça que je me demande. Puis il n'y a personne qui répond à ma question, même que je l'ai posée à (l'intervenante), c'était quoi son but envers moi de me déchirer de même? Elle ne m'a jamais donné de réponse, pourquoi? Parce que là elle admet ses torts avec le juge ou peu importe qui? (Répondant #39)

Comment le parent se sent-il perçu par la DPJ ?

La qualité de la relation entre l'intervenant et le parent est une dimension jugée essentielle de la qualité de l'engagement des parents. Aussi, il apparaît important d'examiner comment le parent se sent perçu par la DPJ. Sur ce plan, les parents portent un regard plutôt sévère sur la situation. En effet, de nombreux parents ont le sentiment que la DPJ sous-estime leur compréhension de la situation, leurs compétences parentales et les efforts qu'ils déploient pour régler les problèmes : « *Je trouve ça plate parce qu'on dirait qu'ils pensent que je n'ai pas de compétences* » (Répondant #15). Par conséquent, plusieurs répondants confient ne pas se sentir écoutés, être perçus comme responsables des problèmes de comportement de leur enfant, ou encore, être rapidement jugés, voire étiquetés.

Ils se sont assis sur des chaises et ils écrivent. Ils disent : « faites comme si on n'était pas là. On est des fantômes. » Elle me regarde. Elle dit : « monsieur X, tu es capable de faire ça comme un grand? » Elle me nargue en voulant dire : « tu es capable de faire ça ... » On dirait qu'on est des rats de laboratoire. On vous enlève vos enfants et on veut voir comment vous allez réagir. (Répondant #24)

Enfin, quelques parents croient que la perception de la DPJ à l'égard du parent dépend de l'intervenant attiré au dossier :

C'était quasiment rien que du négatif. On dirait que l'enfant qui se ramasse à la DPJ c'est tout le temps de la faute des parents, c'est automatique ça. Ça tu le sens là quand tu les rencontres, tu le sens à 100 milles à l'heure. Je sais pas moi, je dis qu'il y a un gros problème de l'intervenante ça dépend de la TS parce que moi j'en connais du monde qui sont dedans ça tsé les relations que tu as avec la TS sont merveilleuses, ils avancent dans leur patente, mais nous autres on n'a jamais avancé. Je sais pas si la grosse affaire c'est la relation que tu as avec la TS. (Répondant #12)

Quelques parents ont raconté des événements où ils ont eu l'impression que l'intervenant sous-estimait leur capacité à comprendre la situation. Par exemple, une mère raconte qu'elle soupçonnait que son enfant était abusé physiquement dans la famille d'accueil où il était hébergé. L'intervenant aurait accueilli très négativement ces soupçons :

Il (l'intervenant) est venu me rencontrer, puis tu le voyais bien gros dans son visage que ça faisait réellement pas son affaire, il a levé le ton, il criait après moi... parce que supposément que moi je cherchais des bibittes, que je faisais tout pour leur faire du trouble. (Répondant #20)

Elle explique que son enfant, une semaine après la plainte qu'elle avait déposée auprès des policiers, a été placé dans une autre famille d'accueil sans que l'on explique les motifs de ce transfert à la mère, ce qui n'a fait qu'intensifier ses soupçons.

Quelques parents rapportent que leur avis n'est pas considéré, que l'intervenant se positionne comme un expert ou que parfois seuls les propos de l'enfant sont pris en compte.

Je trouve qu'on est moins pris en considération. À un moment donné, ils pensent que c'est toi qui n'es pas correct. Ils pensent que c'est toi qui ne l'a pas avec tes enfants... Je ne te dis pas que c'est une mauvaise – je trouve que c'est encore une bonne travailleuse sociale, mais je trouve qu'à un moment donné, ils viennent à penser qu'ils ont raison sur tout et ils ne t'écoutent plus. (Répondant #17)

Il y a des outils peut-être qu'ils peuvent me donner. Des fois, je vais les

prendre. Mais j'ai quand même un bon coffre d'outils. Je n'ai pas besoin de me faire dire comment utiliser un tournevis ou une scie. Je ne suis pas niais. Mais eux autres, ils me prennent vraiment pour des caves. C'est carrément ça. À un moment donné, veut, veut pas, je les laisse aller. Je fais ah bien oui! Salut! Je m'en criss d'eux autres. Quand ils arrivent ici, la plupart du temps ce que je fais, je fais du ménage. Je m'en fous. Je m'en fous d'eux autres carré. Donc, je les laisse passer. Ils ont fini leur temps, bye bye.
(Répondant #24)

D'autres parents déplorent les refus qu'ils reçoivent, lorsqu'ils proposent des aménagements ou des modifications sur le plan des contacts avec leur enfant.

Outre ne pas se sentir écoutés, des répondants ont l'impression que leurs actions auprès de leurs enfants sont rapidement jugées hors contexte, laissant de côté les éléments qui les ont motivées. Cette situation est particulièrement mentionnée par les parents dont l'enfant est placé à la suite de manifestations d'un trouble de comportement. Dans ces circonstances, les parents ont eu l'impression d'être vus comme étant responsables des problèmes de comportement de l'enfant. Toutefois, le jugement des intervenants est appelé à se modifier lorsque l'enfant reproduit le même comportement dans son milieu d'accueil.

Elle peut faire une overdose de n'importe quoi faique là j'avais commencé à mettre des cadenas partout pis tsé la DPJ était là : « Gnagnagna, mère indigne de pas digne. » Ben là regarde, la famille d'accueil le fait là, faique il faut croire qu'à quelque part tsé il y a un problème. Ça a joué beaucoup sur mon estime. (Répondant #5)

Deux parents ont aussi le sentiment que la DPJ sous-estime les actions mises en œuvre pour améliorer leur situation de vie, entre autres parce qu'ils ne communiquent pas suffisamment avec les ressources extérieures au centre jeunesse qui pourraient témoigner de l'engagement des parents.

Des parents ont l'impression qu'ils sont étiquetés et notamment perçus comme étant incapables d'apporter des changements dans leur vie : « *Pour eux autres, je ne peux comme ne pas changer* » (Répondant #18). Certains vont user de qualificatifs assez

forts pour décrire l'image qu'ils ont le sentiment d'avoir auprès de la DPJ : « *impulsive et folle, séductrice, criminel fou dangereux, malade mental, guidoune, courailleuse et instable* ».

Certains parents ont l'impression d'être perçus par l'intervenant comme des parents dignes de confiance et honnêtes. Une des répondantes raconte que contrairement au juge qui s'est fait rapidement une idée de la situation du parent, en considérant son apparence physique, les intervenants de la DPJ ont plutôt pris le temps de la connaître. La relation de confiance avec la DPJ prend parfois du temps à s'établir, mais un parent témoigne qu'il faut persévérer pour la gagner, alors qu'un autre souligne que l'intervenant l'a responsabilisé en lui faisant comprendre que la confiance, cela se mérite.

Au-delà des compétences, c'est le statut de parent qui peut être confirmé par l'attitude des intervenants. Cette reconnaissance passe par le fait que l'on communique, ou non aux parents les informations concernant leur enfant.

Dans toutes les situations qu'ils prennent pour mes filles, c'est la DPJ. Ça veut dire que je suis comme la mère, mais je ne le suis pas. La mère est là pour être informée de ce qu'ils ont fait... Au moins on me met au courant de c'est quoi qu'ils ont dit ou qu'ils ont fait... ils prennent le temps de dire les choses.
(Répondant #31)

On dirait qu'elle ne me voit pas comme une mère, je ne sais pas... On dirait qu'elle aime plus parler avec [la famille d'accueil] qu'avec moi. (Répondant #39)

La perception des parents à l'égard des différents acteurs impliqués et de l'institution

Nous avons voulu connaître la perception qu'ont les parents des différents acteurs impliqués dans leur situation. Plusieurs parents se sont exprimés à l'égard des milieux accueillant leurs enfants. Quelques éléments ont aussi été mentionnés à l'égard du travail des juges et des avocats. Plusieurs parents ont aussi discuté des intervenants sociaux et de la DPJ en tant qu'institution. Toutefois, ces derniers propos ne seront pas repris ici, puisqu'ils ont été présentés dans d'autres sections de ce rapport.

Les ressources accueillant les enfants

La plupart des parents dont l'enfant est placé en famille d'accueil se disent satisfaits de ce milieu. Dans les situations où les contacts sont permis, plusieurs répondants ont le sentiment d'être respectés et saluent la collaboration qui s'est tissée entre eux. Quelques répondants mentionnent que leur enfant reçoit de bons soins ou observent des changements de comportement positifs chez leur enfant.

Bien dans mon cas, moi je trouve que je suis chanceuse dans un sens, parce que mon enfant a trouvé quand même une bonne famille d'accueil qui en prenne bien soin. Puis que d'après moi, ils le considèrent vraiment comme un de leurs enfants. Puis que ça peut être un milieu stable, où est-ce qu'il peut être. Entre temps moi je le vois, mais en même temps y'a des partages qui se font. Il y a un petit livre individuel où est-ce qu'on prend des notes puis où est-ce qu'on se dit l'évolution. Je leur parle aussi au téléphone. (Répondant #01)

J'ai des contacts, encore dimanche elle m'a appelée. J'ai des contacts réguliers avec elle. C'est une merveilleuse femme. (Répondante #02)

Enfin des parents soulignent l'importance que revêt pour eux le fait que leur enfant vive dans des conditions stables. Les parents souhaitent que l'enfant demeure au sein de la famille d'accueil actuelle, et ce, jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'au retour de l'enfant auprès de ses parents, lorsque ceci est envisagé.

Il est en sécurité et ils ne le changeront pas de place, ils ne réussiront pas. Ils vont en avoir beaucoup à faire s'ils veulent le changer de place, alors il va rester là. S'il est placé jusqu'à 18 ans, il va rester là jusqu'à 18 ans. Il n'y a personne qui va me le changer de place. La famille d'accueil me l'ont dit, ils en ont un usager qui est là jusqu'à 18 ans. Il va quitter là, mais ils l'ont eu jusqu'à l'âge de 18 ans. Alors ça ne les affecte pas eux, qu'ils aient un enfant de plus ou de moins. (Répondant #32)

À l'inverse, d'autres parents, dont l'enfant est placé en famille d'accueil se disent insatisfaits. L'absence de contact avec l'enfant, l'impression que l'enfant ne reçoit pas des soins adéquats, un désaccord face à certaines pratiques de la famille d'accueil (par

exemple, sur la manière dont l'enfant appelle les parents d'accueil) ou l'impression que les parents d'accueil cherchent à manipuler l'enfant (*lavage de cerveau*) sont des motifs qui expliquent cette insatisfaction. Quelques parents ont l'impression que la famille accueille des enfants pour des raisons monétaires. Un manque de transparence avec le parent contribuerait aussi à nourrir l'insatisfaction d'un des répondants.

Ça, je peux te le dire parce que (ma fille) a été brain washée parce que c'est rendu qu'elle appelle maman et papa les personnes là-bas. C'est rendu qu'il faut que je lui dise : c'est moi ton papa. Ce n'est pas elle ta maman. Maman, c'est madame X. C'est elle qui t'a eu dans son ventre. C'est elle la maman. Elle c'est ta gardienne... Les enfants je suis sûr qu'ils ne reviennent pas. Je suis sûr. Je touche même à du bois parce que j'aimerais ça que mes enfants reviennent. Je suis sûr que non parce qu'ils veulent garder les enfants. Moi je suis sûr que c'est à cause de ça. C'est pour garder l'argent dans les familles d'accueil pour garder leurs familles d'accueil actives. (Répondant #24)

Ils ne nous parlent même pas. Ou moindrement qu'on appelle ils donnent la ligne immédiatement à (à mon fils)... ou, quand on parle avec la famille d'accueil, mais encore là ils sont hypocrites. Ils nous disent une version puis après ça ils donnent une autre version au travailleur social. (Répondant #28)

D'autres parents présentent une opinion plus nuancée. Ils mentionnent que leur enfant est placé dans une «bonne» famille d'accueil et ils croient qu'il y est bien. Toutefois, certains éléments d'insatisfaction sont soulignés. On ne perçoit pas de tendances particulières, les réponses des parents abordant une diversité de motifs, tels la localisation de la famille d'accueil, l'indifférence d'un des parents d'accueil à l'égard de l'enfant, les abus physiques commis sur l'enfant dans une famille d'accueil précédente ou des pratiques éducatives jugées trop permissives.

Tout comme pour le placement en famille d'accueil, des parents dont l'enfant est placé auprès d'un proche se disent satisfaits alors que d'autres ne le sont pas. Ceux qui sont satisfaits soulignent la collaboration qui existe entre eux et le parent d'accueil et ils sont contents du lieu de placement choisi pour leur enfant. Ce placement auprès

d'un proche facilite le maintien des liens avec l'enfant selon un parent alors qu'un autre souligne qu'il fait confiance à ces personnes.

C'est ça, c'est sûr que j'aimerais mieux qu'elle soit ici, mais je suis contente qu'elle soit chez sa grand-mère qu'à une autre place ailleurs. Ça c'est sûr et certain. Ça là-dessus, oui les intervenantes m'ont demandé « êtes-vous d'accord pour qu'elle s'en aille chez sa grand-mère » et j'ai dit oui. Parce que je ne voulais pas qu'elle s'en aille avec des inconnus. C'est ça. (Répondant #35)

Quatre parents (3 mères et 1 père) sont insatisfaits. Les trois mères ont le sentiment que la mère d'accueil souhaite prendre leur place et qu'elle accapare leur enfant. Une d'entre elles déplore que l'enfant appelle la mère d'accueil «maman», alors qu'une autre réagit au fait que la mère d'accueil mette des photos de l'enfant sur Facebook en indiquant qu'il s'agit de ses filles. Globalement, chez les parents qui ne sont pas satisfaits un climat de méfiance règne. Les parents ont le sentiment que la famille d'accueil travaille contre eux ou que leur enfant n'est pas bien auprès d'elle.

Parce que je sais qu'elle n'est pas bien. La DPJ me dit : elle est très bien là-bas. Elle est peut-être bien nourrie. Elle est peut-être bien hygiénique. Elle est peut-être bien ci, mais mentalement, comment tu fais pour savoir si un enfant va bien? Tu la connais-tu ma fille?! Il me dit non. C'est justement. C'est qui la mieux placée pour savoir si elle va bien mentalement? C'est moi et je le sais. (Répondant #18)

Quelques parents sans s'avouer complètement insatisfaits éprouvent des sentiments mitigés à l'endroit des proches qui ont accueilli leur enfant. En fait, ils évaluent que leur enfant y est bien, mais remettent en question certaines pratiques parentales qu'ils jugent trop permissives.

Lors des entrevues, très peu de parents se sont exprimés au sujet du travail des juges et des avocats. À l'égard de la cour, on souligne que le travail s'y fait trop rapidement et que la situation de la famille n'est pas considérée dans son ensemble. Un répondant dénonce le déséquilibre du pouvoir, les parents ne pouvant faire entendre des personnes qui pourraient témoigner de leurs comportements.

Aucune famille n'a le droit de venir là-bas. Comme nous autres, notre support qu'on avait, il y avait ma mère, ma belle-mère, mon beau père, son beau-père. Il y avait ma sœur. J'ai dit : oui, mais ils vont tous venir et ils vont tous venir parler pour moi. Non. C'est à huit clos. C'est les parents, DPJ that's it. Mais la DPJ par exemple, ont le droit d'avoir les familles d'accueil, médecins, leurs spécialistes. Mais nous autres, pas le droit. En plus, la famille d'accueil, ils ont le droit aux médecins, et tout. Est-ce qu'il y a une justice là-dedans? Je ne la vois pas. Je suis désolée. (Répondant #24)

Quelques parents mentionnent par ailleurs à quel point leur avocat est une personne compétente : « *Puis les avocats, moi en tout cas j'ai une bonne avocate, mon avocate elle sait comment parler, elle me dit les vraies choses.* » (Répondant #39)

Quelques répondants ont abordé le fonctionnement de la DPJ ou plus largement, la perception qu'ils ont de la DPJ en tant qu'institution. Les propos négatifs portent essentiellement sur le manque de ressources financières, la lourdeur de la tâche des intervenants, leur manque de formation ou d'expérience.

Comme je disais, le monde me l'ont dit, ma chum de fille, c'est ça que ça lui a fait, elle est tombée. Elle me l'a dit, elle a dit : « Ils vont te caler là jusqu'à tant que tu ne sois plus capable pantoute. Puis que tu retombes dans tes pires choix et que tu sois vraiment dépressive. Puis le jour où est-ce que tu vas dire que tu es dépressive, ils ne te la donneront plus. » (Répondant #40)

Un parent aborde aussi la question de la gestion du risque en mentionnant que cette façon de faire brime les droits du parent.

Eille des bébés brassés, des osti d'affaires! Ils en ont du pain sur la planche là! Puis je les comprends. Faique quand il arrive une affaire, ils ne prennent plus de chance. Puis...ils ne prennent tellement plus de chance que des fois ils ne te donnent plus de chance. (Répondant #37)

4.3 - L'engagement des parents

Dans cette troisième section du rapport, nous examinerons, à l'aide de divers angles de prise, la perception qu'ont les parents de leur engagement.

Le degré d'engagement

Il a d'abord été demandé aux parents de situer leur niveau d'engagement sur une échelle allant de 0 à 10. Plus de la moitié d'entre eux se perçoivent très engagés en se positionnant à 9 et plus, certains s'attribuant même un score supérieur à 10. D'autres évaluent leur engagement entre 6 et 8. Enfin, deux parents souhaitent nuancer leurs réponses en s'attribuant différents scores dépendamment des aspects concernés. Les parents évaluent qu'ils donnent leur maximum pour essayer de régler leurs difficultés, faire les changements demandés ou maintenir leur engagement avec leur enfant placé.

Une autre manière d'appréhender l'engagement des parents a été d'examiner la manière dont ils se représentent leur collaboration avec la DPJ. Une question projective classique a été utilisée : si votre meilleur(e) ami(e) nous parlait de vous, que dirait-il (elle) de la manière dont vous collaborez avec les services de la DPJ? Les réponses obtenues permettent d'abord d'observer que le sens accordé à la notion de collaboration varie. Pour plusieurs parents, collaborer, c'est faire tout ce que la DPJ, ou le juge, demande de faire : « *Moi, je collabore avec eux. Je suis content de ce qu'ils font et tout ça. On a suivi les consignes et on a collaboré avec la DPJ* » (Répondant #34). Au passage, toutefois, des parents soulignent qu'ils collaborent même s'ils ne sont pas nécessairement en accord avec toutes les demandes de la DPJ :

Je fais juste ça collaborer. Oui, j'ai mes frustrations après eux autres, c'est normal, toute personne a des frustrations envers quelqu'un. Mais quand ils me demandent de faire quelque chose, je le fais. Ils m'ont demandé de faire une thérapie je l'ai faite, ils m'ont demandé de faire ci, je l'ai fait. (Répondant #32)

C'est qu'on se démène à 100% pour faire tout ce qu'ils nous disent. Les rencontres, les choses. Sauf que moi personnellement, la routine et leurs règles, je suis un peu plus «sloaque» avec ça parce que sinon, c'est moi après qui... Je me sens comme, on ne se sent pas nous même. On devient comme quelqu'un d'autre. (Répondant #24)

Pour d'autres répondants, collaborer signifie être honnête, dire la vérité, ne rien cacher à la DPJ :

Je suis une fille authentique, honnête et impulsive. Si je ne t'aime pas, je ne t'aime pas et je vais même te dire pourquoi. Si je t'aime, je vais te dire pourquoi. Et si je fume un joint, je vais même le dire à (l'intervenante). Je suis assez honnête pour ça. Comment tu peux aider quelqu'un et travailler avec quelqu'un s'il ne sait pas la moitié des informations? [...] Moi (l'intervenante), je ne lui cache rien. (Répondant #08)

Elle (mon amie) vous dirait probablement que si ça ne va pas, c'est sûr que je vais appeler. Parce que c'est ce que je fais tout le temps. (Répondant #27)

Par ailleurs, une nuance semble ici importante à faire. Un répondant raconte comment il présente sa façon de penser à la DPJ. Par son propos, on constate que cette transparence ne favorise probablement pas toujours la collaboration avec l'intervenant, puisque lorsque quelque chose ne va pas, il insiste beaucoup pour en discuter avec l'intervenante au dossier :

Moi je suis un gars qui ne lâche pas, si elle ne m'écoutait pas une journée à cause que... c'est sûr quand j'étais enragé elle n'aimait pas ça, mais je la relançais sur ça. Ça c'est sûr sûr le lendemain ou la même la journée même. En me disant à moi-même, bon tu vas t'asseoir, tu vas m'écouter, tu vas écouter qu'est-ce que j'ai à dire. Des fois, ça sortait mal. C'est pour ça je la rappelais des fois deux jours après. Elle était calmée, mais elle venait à bout. Elle m'écoutait pareil, mais elle sait que si elle m'aurait pas écouté, j'aurais été au bureau. (Répondant #12)

Aussi, lorsqu'une relation de confiance est bâtie entre l'intervenant et le parent, on observe que l'intervenant peut devenir une référence, une personne de confiance à qui le parent téléphone lorsqu'il a un souci.

Plus rarement, des parents se définissent comme non collaborateurs. Dans la première situation, la mère mentionne que la DPJ a commis une erreur dans son dossier, elle peut donc reprendre la garde de sa fille. Toutefois celle-ci souhaite rester chez le proche à qui elle avait été confiée. Lorsqu'on examine le deuxième cas, la mère a

connu les services de la protection de la jeunesse alors qu'elle était adolescente. Cette expérience a pour effet qu'elle est méfiante à l'endroit des services du DPJ.

[Mon ami dirait :] Elle les envoie promener! (rire). Je ne vous dirai pas le mot exact qu'il dirait, mais elle n'a pas un beau comportement et elle ne mâche pas ses mots. Elle est rock and roll. Si j'ai le goût de les envoyer promener, je vais les envoyer promener. C'est ça qu'il vous dirait. (Répondant #39)

Quelques parents soulignent au passage qu'ils collaborent, mais que c'est parfois à sens unique. Ils aimeraient plus de collaboration de la part des intervenants de la DPJ. Au passage, un parent tient à souligner que les intervenants ne savent pas toujours s'y prendre pour obtenir la collaboration des parents. Cette mère s'est sentie menacée par la DPJ :

[...] de donner une bonne formation aux gens qui travaillent pour la DPJ. Parce que je pense que même psychologiquement, ce n'est pas logique qu'une personne vienne te dire « si vous ne faites pas ça, on enlève vos filles ». C'est comme une menace, ce n'est pas la bonne façon de dire les choses. Il faudrait chercher les bons mots. Même si c'est ça, il faut chercher toujours la bonne manière de dire les choses au lieu que ce soit une menace." (Répondant #31)

Les éléments sous-jacents à l'engagement des parents

Lorsque l'on cherche à comprendre ce qui peut faire varier le degré d'engagement des parents vis-à-vis l'intervention, deux motifs sortent du lot. Ils renvoient au consensus entre les parents et la DPJ à l'égard de la lecture qui est faite de la situation problème ou au sujet de la nature des changements demandés.

Dans notre échantillon, le tiers des répondants se dit en accord avec les changements exigés et comprennent pourquoi ces modifications sont importantes. On remarque d'ailleurs que plusieurs d'entre eux semblent avoir acquiescé rapidement aux demandes des intervenants. Quelques parents expliquent aussi qu'ils ont, au départ, refusé de mettre en œuvre les moyens proposés par l'intervenant, mais qu'aujourd'hui, ils collaborent et posent les actions inscrites dans le plan d'intervention. Une minorité de parents mentionnent que les changements demandés

étaient difficiles à réaliser, mais qu'ils ont tout de même répondu aux attentes de l'intervenant. Aujourd'hui, ils sont satisfaits et remarquent les bienfaits que ces actions ont eues dans leur vie. Il est intéressant de noter qu'un seul parent mentionne être d'accord avec les changements demandés, mais considère que le délai accordé est trop court. Un parent souligne enfin être en accord avec les demandes de la DPJ tout en étant conscient qu'il ne pourra pas remplir les conditions permettant de recouvrer la garde de son enfant : « *Moi avant que je le reprenne il fallait que je prenne ma médication pour ma dépression. Il fallait vraiment que je la prenne parce qu'au début je la prenais, je l'arrêtais, je la reprenais, je l'arrêtais, c'était l'enfer. Même moi je me voyais aller.* » (Répondant #27)

Je suis en train de me mettre dans la même position. Avant je ne voyais pas les choses dans le même point de vue, maintenant je vois qu'il y a des choses que la DPJ a dit au début que pour moi c'était comme « on s'en fout », mais maintenant je vois que je veux vraiment le bien-être de mes filles, je veux vraiment que mes filles soient avec moi. Même s'il y a des choses que ça me coûtait à réfléchir ou à faire, c'est vraiment ce que j'ai besoin de faire pour être avec mes filles. (Répondant #31)

Le fait de ne pas être d'accord avec le point de vue de la DPJ ne signifie toutefois pas que le parent ne se mettra pas en action. Un parent, par exemple, souligne que son avocat lui recommande de poser certains gestes ou de se comporter de telle ou telle manière pour récupérer la garde de son enfant. Nous reviendrons sur cette question dans la dernière section de ce document.

À l'inverse, un autre groupe de parents soulignent que les faits qu'on leur reproche sont analysés sans tenir compte du contexte dans lequel ils se sont produits. Par exemple, un parent qui a adopté des adolescents souffrant de problèmes de comportement importants a le sentiment d'être blâmé pour les difficultés de ses enfants plutôt que d'être aidé par les centres jeunesse pour y faire face. En outre, les faits reprochés ne tiendraient pas compte des particularités de leurs habitudes culturelles ou de leur mode de vie en l'occurrence ici, la vie sur une ferme :

Dans le fond, c'était des enfants en rééducation. Au lieu de nous aider, ils nous ont accusés de ne pas leur donner à manger, de toujours les faire

travailler sur la ferme. C'est sûr qu'il y a des affaires qui ont moins été retenues, mais c'est épouvantable ce qu'ils ont dit à notre sujet. (Répondant #09)

Au passage, on remarque dans certains extraits une opposition très nette entre ce qui apparaît acceptable pour le parent, versus pour la DPJ.

C'est sûr qu'il ne faut pas que je la prenne par un bras pour l'amener dans sa chambre, des trucs de même. Moi, je suis contre que les enfants se fassent battre. Il y a eu beaucoup d'abus sur les enfants. Mais en même temps, il faut qu'un parent soit capable de se défendre, de ne pas se laisser faire. Et il faut que le parent soit capable de mettre un pied à terre. On n'a plus le droit de rien faire. Je ne peux même pas la prendre par un bras pour l'amener dans sa chambre. À partir de 8 ans, tu n'as plus le droit de les prendre par le bras et de les amener dans leur chambre selon la loi. [Ma fille] est rendue à 16 ans. Je m'excuse, mais criff ma fille est désorganisée et je lui dis d'aller dans sa chambre et elle ne veut pas. Je veux être capable de pouvoir l'amener. Qu'elle voit qu'elle n'a pas le dessus et qu'elle a le contrôle. (Répondant #17)

Je me suis fait dire de ne pas mentir à ma fille. Mais je ne veux pas avoir à lui dire toutes les affaires horribles. Je préfère dire : ton papa est parti. Il est en voyage. (Répondant #18)

Le second motif invoqué pour ne pas collaborer reflète le désaccord des parents vis-à-vis des actions qu'on leur demande de poser. On perçoit aussi qu'ils considèrent que leurs façons de faire sont adéquates, point de vue que ne partage pas la DPJ.

Ces parents diront que les moyens proposés ne fonctionnent pas, sont irréalistes ou ne font pas de sens pour eux. Ils renvoient au fait de quitter un conjoint, d'avoir un logement adéquat ou un emploi stable. À ce sujet, on remarque que les désaccords entre les parents et la DPJ semblent parfois alimentés par un problème de compréhension. Pour certains parents, les demandes de la DPJ n'ont tout simplement pas de sens à leurs yeux : « *Parce qu'il y a des affaires qui sont stupides! Moi quelque chose quand ils me regardent « ah monsieur, vous devez faire ça ». Non. Ça n'a pas d'importance, non* » (Répondant #32). Par exemple, on ne comprend pas pourquoi des

changements demandés devraient être apportés dès maintenant, alors que l'enfant est placé :

Pendant que Marie-Pier⁵ était partie durant la semaine, j'avais fait une crise de rechute. Mais là, Marie-Pier n'était pas là, donc dans ma tête, que je fasse une rechute ou pas, ça n'avait pas d'impacts. (Répondant #25). On changera la routine à la journée qu'ils reviendraient. (Répondant #29)

Une mère ne comprend pas pourquoi on lui demande de quitter son conjoint :

Moi je l'avais [mon fils], à une seule condition, que le père ne soit pas en contact avec lui. On s'entend tu qu'on est un couple on est des parents, puis tu ne veux pas qu'un des deux voit son enfant, ou ben... tu ne veux pas qu'ils fassent vie commune ensemble ? Ben c'est quoi, tu veux notre séparation ? Je ne comprends pas... (Répondant #14)

Un autre parent ne saisit pas l'importance d'adopter des comportements éducatifs particuliers avec son enfant alors qu'il lui semble prioritaire de simplement jouer :

C'est comme [l'intervenant], quand je joue à mes visites avec mes enfants, il ne veut plus que je fasse le bruit des dinosaures ou des autos. Mais c'est parce que mes enfants jouent et eux autres même ils le font le bruit, alors je fais le bruit avec eux. « Mais non Monsieur, il faut dire quelque chose comme le dinosaure te mange le pied ou l'auto rouge roule ». Mais c'est parce que, on joue là!... (Répondant #28)

L'engagement des parents s'essouffle parfois en cours de route. Après avoir apporté quelques changements dans leur vie, quelques répondants ont l'impression qu'ils sont constamment confrontés à de nouvelles demandes. Pour ce parent, comme pour d'autres rencontrés dans cette étude, la DPJ ne cesse de chercher de nouveaux problèmes :

C'est comme je te dis. Ce qui est important, c'est quand que les parents font leurs choses, de leur redonner leurs enfants. Ne pas essayer de donner

⁵ Tous les prénoms sont fictifs.

d'autres bobos et de prolonger que ça ne finit plus. Ils font leurs choses, redonne-leur leurs enfants. Après ça s'il y a un autre signalement, là ce sera une autre affaire. (Répondant #28)

En outre, des parents qui ont tardé à faire les changements demandés ou qui ne font qu'une partie de ce qui est demandé par la DPJ sont considérés comme ne collaborant pas. Un parent souligne qu'il ne peut en faire plus, mais se fait dire que la probabilité que son enfant revienne diminue :

Je le sais que ça va faire 2 ans que je ne l'ai plus et qu'elle n'est jamais revenue coucher ici depuis. Es-tu en train de me dire que Marie-Pier ne reviendra pas au mois d'août? Elle dit : parti comme c'est là, ce n'est pas parti pour. Donc, j'ai pété une sérieuse coche quand j'ai raccroché. Parce que je fais tout. Je ne peux pas faire plus que ce que je fais là. J'ai deux pisses tests faits par semaine aussi. (Répondant #25)

Quelques parents ont le sentiment que l'on ne reconnaît pas ce qu'ils font de bien ou les motifs, hors de leur contrôle qui font qu'ils n'atteignent pas leurs objectifs : « Il n'y a jamais de points positifs. C'est ça regarde les visites c'est toujours du négatifs... Ils (les intervenants de la DPJ) veulent les éloigner le plus possible de moi. » (Répondant #23)

Je te dis que ce n'était pas que je ne voulais pas atteindre mon objectif de ravoir [ma fille]. C'est vraiment la contrainte de se trouver un logis. [Mon intervenante] m'a dit que je pouvais m'inscrire sur une chose de HLM, mais il y a une liste d'attente de un an. Je ne serais pas arrivée dans les délais. C'est ça. Des fois, il pourrait y avoir des exceptions. Quand ils voient les efforts et les raisons qui font en sorte pourquoi tu n'as pas réussi. (Répondant #06)

Des relations tendues entre le parent et l'intervenant sont aussi invoquées pour ne pas trop collaborer.

Par ailleurs, des parents qui se font demander de poser des actions particulières trouvent que ce n'est pas utile, mais pour montrer leur bonne volonté, ils cherchent d'autres moyens. Par exemple, une mère ne souhaite plus participer aux activités d'un groupe de traitement des dépendances, mais s'est inscrite à l'école « pour continuer

dans la bonne voie». Un parent souligne que même si les tests de dépistage montrent qu'il ne consomme plus, l'intervenante insiste pour qu'il participe à un programme. Une mère a une bonne relation avec une intervenante du réseau communautaire, mais perçoit que cela n'est pas valorisé par les intervenants de la DPJ.

Les actions de la DPJ, notamment le travail des éducateurs, peuvent être perçues par certains parents comme une manière de les désapproprier de leur rôle. Pour eux, ce type d'intervention n'est pas légitime :

Je me sens comme une gardienne. Dans le fond, la règle, je la mets encore plus stricte que je la mettais avant. Les punitions, j'en laisse – J'en laisse passer plus parce que, regarde, écoute. Je ne les vois pas souvent donc pourquoi est-ce que je les enfermerais? (Répondant #24).

Un parent ne va plus aux visites chez l'infirmière estimant s'être fait forcer la main pour que ses enfants soient vaccinés, alors qu'elle ne le souhaitait pas.

Certains des moyens proposés par la DPJ ne tiennent pas compte, selon les parents, de leurs conditions de travail ou des limites de leurs moyens financiers, notamment lorsqu'il est temps de rendre visite à l'enfant : « *Il faudrait aller à [nom de la ville] aussi pour avoir des contacts avec [fils]. On a calculé ça, ça nous coûterait 320\$ par mois, sans les collations... Ça fait que, 320\$, dans le budget, non !* » (Répondant #14)

Enfin, des parents insistent sur le fait que la DPJ peut évaluer qu'ils ne sont pas engagés en s'appuyant sur de faux indicateurs. Par exemple, certains parents réagissent à la manière dont la DPJ définit la collaboration. Un parent dira que pour eux, collaborer, c'est être à l'heure aux rendez-vous. Un autre parent qui souhaite déménager pour se rapprocher de sa famille se voit accuser de ne pas collaborer puisqu'en déménageant il s'éloigne des services qui ont été mis en place pour aider les enfants. Un autre parent a choisi de ne pas parler lorsqu'il est en contact avec les intervenants, pour éviter de « *pogner les nerfs* » (Répondant #17).

Enfin, l'absence des parents dans des moments importants, tels que les rencontres avec l'intervenant, les passages à la Cour ou les contacts avec l'enfant peuvent être interprétés comme un non-engagement de la part du parent. Cinq parents soulignent que l'intensité des émotions qu'ils ressentaient rendait impossible leur participation.

Parfois aussi, la démobilisation des parents reflète qu'ils ont perdu l'espoir que le problème se réglera ou qu'ils reprendront la garde de leur enfant : « *Quand ç'a passé à la cour la première fois, je n'y suis pas allé. Je me suis rendu à la cour je me suis stationné en avant, mais je pleurais tellement que je n'ai pas... je ne suis pas rentré.* » (Répondant #23) « Je n'étais pas capable. J'allais voir (ma fille), elle passait...elle passait 1h30 dans mes bras à pleurer pis moi avec. [...] Rencontre après rencontre, après rencontre... pis un jour j'ai arrêté d'y aller, ça me faisait trop mal. » (Répondant #33)

L'évolution de l'engagement parental au fil de l'intervention de la DPJ

L'engagement du parent est un élément dynamique ; il peut donc varier au cours de la prise en charge de l'enfant. Cet élément a été discuté avec les parents : est-ce que leur niveau d'engagement a toujours été le même, et si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui à leur avis ou selon ce qui se dégage de leurs propos, a généré le changement ?

Différents facteurs semblent avoir entraîné un changement sur le plan de l'engagement des parents. Le premier concerne la représentation que certains parents avaient du mandat de la DPJ. Ils étaient convaincus que leurs enfants leur seraient systématiquement retirés et pour certains, qu'ils perdraient aussi tous leurs droits parentaux.

Parce que moi, je les voyais comme « ayoye » ils vont m'enlever mes enfants, je ne suis pas une bonne mère, je ne suis pas ci, je ne suis pas ça, je me tapais sur la tête disons... J'ai vu que non, il n'était pas là nécessairement pour venir les chercher. (Répondant #19)

Je me sens plus à l'aise, parce que j'ai compris que j'étais quand même importante pour mon fils dans sa vie. En premier je pensais qu'on allait me l'enlever, puis que je n'aurais plus de droits ou que je perdrais tous mes droits, que je perdrais toutes mes allocations, que je me ramasserais face à moi-même. Puis que mon fils bien que je ne pourrais pas le voir grandir. Mais là je me rends compte que j'ai des droits. Puis que j'ai le droit d'avoir mon

opinion par rapport à mon fils. Puis par rapport au service qui est donné.

(Répondant #01)

Il est intéressant de noter que ce qui peut en apparence correspondre à de la non-collaboration dissimule en fait une grande crainte de perdre ses enfants. Ces parents sont sous le choc.

Au début je ne voulais rien savoir d'eux autres, tellement que je ne les rappelais même pas quand ils m'appelaient. Laissez-moi gober la situation. Puis par après, je les ai rappelés, on s'est rencontrés, et là, elle nous a expliqué c'était dû à quoi. Elle a dit : nous autres ce qu'on veut c'est vraiment que tu reprennes les enfants, que ce soit toi qui aies la garde et on va tout faire pour t'aider, pour que ça aille le plus vite possible. Alors c'est pour ça qu'on participe beaucoup... Parce que, disons qu'au début, j'ai pris un couple de mois que j'ai dit là je veux rien savoir, je décompresse, je veux gérer vraiment la situation. (Répondant #21)

Un certain nombre de parents sont eux-mêmes des «enfants de la DPJ». Lorsque l'expérience n'a pas été heureuse, ils peuvent arriver avec beaucoup de crainte à l'égard du système, comme le relate ce parent qui a été longuement placé durant son enfance et maltraité dans son milieu d'accueil. Ce sont les échanges avec l'intervenante qui lui ont permis de modifier son point de vue.

J'ai changé, parce qu'avant ça, j'aurai pogné les nerfs. Je n'étais même pas capable de lui parler [à l'intervenante], c'était épouvantable. Il n'y a rien que je ne lui ai pas dit. Mais la TS, elle m'a beaucoup réveillé sur ça (les familles d'accueil)... À force de jaser avec elle [à propos des] familles d'accueil, [elle m'a expliqué] que ce n'était pas comme nous autres, [où] on a été maltraité. Elle m'a débloqué pas mal, parce que moi je ne leur faisais pas confiance partout. Mais les derniers mois, cinq six mois certains, je pouvais m'asseoir une heure de temps avec elle, puis je jaisais. » (Répondant #12)

Un second facteur, d'un tout autre ordre, est aussi à l'origine d'un changement d'attitude de la part du parent. Au cours de la prise en charge, le parent développe

des habiletés parentales. Il se sent mieux outillé, plus compétent. Il vit des réussites qui le motivent à collaborer.

Au début moi je disais regarde, qu'il reste là, moi je n'en veux plus de [mon fils]. Au début, je n'en voulais plus, je te le donne, garde-le. Mais maintenant, s'ils me disaient on le garde jusqu'à 18 ans, là non. Je m'en fous qu'il ait des problèmes, mais il va revenir à la maison et je vais vivre avec, parce que je ne veux pas qu'il soit placé jusqu'à ce qu'il ait 18 ans. Parce qu'avec toutes les rencontres et tous les rendez-vous que j'ai eus, je suis plus capable un peu de le calmer... (Répondant #27)

J'ai eu des diplômes, j'ai des résumés de mes stimulations que j'ai faites. C'est parce qu'en premier de tout à ma stimulation, j'étais un peu gêné. J'étais le seul papa et le restant c'est toutes des mamans. Alors tu ne parles pas trop vraiment, tu ne donnes pas ton avis trop trop parce que mon avis est carrément différent d'avec les mamans. Tu te sens un peu différent là-dedans. Mais après ça pour le résumé quand on a été rencontré les intervenants de là-bas, à la stimulation ils ont dit « Monsieur, en tant que père, vous avez fait de très grands pas, des pas de géant. Dans le début c'était un peu plus compliqué, mais vers la fin (bruit de fusée), vous avez allumé tout d'un coup...» Ils disaient même que j'avais fait des pas de géant. (Répondant #28)

Dans certaines entrevues, il est possible d'identifier un moment précis où l'engagement des parents s'est modifié. Ces situations sont associées à la qualité de la relation développée avec l'intervenant. En effet, cette relation n'est pas toujours optimale. Dans certains cas, on peut penser que les rôles particuliers des intervenants chargés d'évaluer et de proposer une orientation dans le dossier nuisent à l'engagement des parents. Dans ces situations, le changement d'intervenant qui survient à la suite du passage de l'évaluation/orientation à l'application des mesures peut être bénéfique comme l'ont souligné quelques parents. Ces derniers soulignent qu'il était plus facile pour eux de travailler avec l'intervenant à l'application des mesures, car ils se sentaient davantage écoutés et compris : « L'intervenante que j'ai

présentement elle est différente de celle que j'avais au début. Et je vois que là, elle veut vraiment m'aider pour que j'aie (mon fils). » (Répondant #21)

Que la personne qui s'occupait de mon dossier au bureau de la DPJ ne soit plus là, puis que ça soit juste mon intervenant... Depuis que c'est juste lui qui s'occupe de mon dossier, c'est merveilleux... Au début [à l'évaluation], c'était au bureau de la DPJ que j'avais une travailleuse sociale. Bien c'est avec elle que j'avais de la misère. Puis un coup qu'elle a été partie, elle me dit on ne se voit plus, c'est [un autre intervenant] qui va prendre ton dossier. Eh bien, à partir de là, ça a été super. (Répondant #27)

Deux répondants racontent avoir changé d'intervenant au cours du suivi à l'application des mesures. La relation intervenant-client semble avoir joué un rôle déterminant et ainsi favoriser leur engagement dans le cadre de l'intervention : « *C'est les intervenants qui font la différence. Écoutes, on avait deux travailleurs sociaux au dossier parce que j'étais trop rock and roll pour eux autres. » (Répondant #08)*

Je ne m'investissais pas, parce que je n'avais pas d'occasion de m'investir non plus. J'avais déjà eu deux trois autres intervenantes et ça n'avait pas abouti à rien. Mais là, j'ai vu que ça avait l'air de quelque chose qui allait aboutir à quelque chose, alors je me suis investi. (Répondant #11)

Parfois, le changement d'attitude provient aussi de l'intervenant. Ce dernier peut avoir une lecture de la situation qui l'amène à insister sur les déficits du parent. Ce dernier le sent :

Avant ce n'était pas bon, je ne la voyais pas comme une personne gentille. Elle a été vraiment méchante, elle disait toujours mes erreurs pour me faire sentir mal, elle disait toujours « c'est de votre faute, vous avez fait ça ». Elle remarquait trop ce que je n'avais pas fait bien. Alors à un moment donné j'étais trop découragée, je voyais qu'elle n'allait pas me donner les filles, je voyais que je n'avais aucun espoir comme mère. Ça m'a fait sentir comme si j'étais une mère vraiment pas bonne. (Répondant #31)

Toutefois, à la suite d'une rencontre de l'intervenante de la DPJ avec un intervenant d'une autre organisation qui connaît bien cette mère, puis de l'ordonnance du juge de

s'orienter vers le retour des enfants auprès de leur mère, l'intervenante de la DPJ change son fusil d'épaule et choisit de travailler ouvertement à aider cette mère à récupérer ses enfants :

Maintenant que je parle beaucoup avec [mon intervenante] elle m'a dit que non, ce n'était pas ça, c'est juste qu'elle devait me faire remarquer mes erreurs pour que je puisse comprendre qu'est-ce qui était de mauvais dans ma partie de l'histoire. Elle a dit aussi qu'elle était là toujours pour m'aider et c'est vrai qu'au début elle a remarqué trop mes erreurs, elle ne m'a jamais dit des points positifs. Alors on a commencé à faire des changements.

(Répondant #31)

Par ailleurs, différents événements peuvent survenir dans le parcours des parents et les convaincre de s'engager dans l'intervention. Ces événements peuvent être subis (par exemple une incarcération) ou renvoyer à des actions posées par le parent qui le place dans de nouvelles dispositions. Il en va ainsi d'un parent qui a décidé de quitter un conjoint violent, d'un autre qui a développé de nouvelles compétences parentales, dont une plus grande capacité à s'affirmer face à son jeune, qui auparavant lui faisait peur. Par ailleurs, pour plusieurs parents, un facteur déterminant de leur engagement a été une prise de conscience de la source de leurs difficultés. Par exemple, pour cette mère, le dévoilement de la violence conjugale subie a été un point tournant dans son engagement :

Je n'osais pas le dire que je vivais dans la violence. Puis l'intervenante, elle a eu une façon de me provoquer, puis de venir me chercher que j'ai éclaté dans son bureau, puis là que j'ai tout dit. J'ai fait un 360° dans le temps de le dire, puis je me suis remis d'avant, puis je me suis soignée. J'ai suivi une thérapie pour la violence, j'ai fait plein d'affaires. Puis là ben je me dis, je regarde où est-ce que je suis rendue aujourd'hui pis mon Dieu, c'est le jour et la nuit.

(Répondant #02)

Les parents qui suivent des thérapies pour cesser de consommer disent mieux comprendre ce qui n'allait pas. Parfois, cette compréhension suscite une prise de conscience souffrante, mais qui permet d'amener le parent ailleurs :

Avant, la DPJ, je consommais beaucoup. Puis la DPJ, c'était une nuisance pour moi. La consommation m'emportait... à commettre, à battre, à avoir moins d'endurance avec mes enfants. Puis dans ce temps-là, ce n'était pas moi le problème. En détention, j'ai suivi une thérapie de six mois puis c'est là que les idées m'ont éclaircies. Dans le fond, ce n'est pas tout le monde qui s'est ramassé en prison, c'est moi. Je me suis aperçu de l'ampleur des dégâts. Le 28 septembre de l'année passée, je perdais mes enfants. Le 3 octobre je me ramassais en prison. Quand je suis revenu à moi en prison, j'ai vu l'ampleur des dégâts. Quand j'ai réalisé en dedans. Y m'aurait arraché le cœur. Au début c'était de la colère envers la DPJ, c'était la DPJ. Mais à un moment donné, je me suis aperçu que réellement c'était moi, puis je n'acceptais pas de les avoir perdus par ma faute. (Répondant #04)

La DPJ m'a juste donné un petit coup de pied au cul pour m'aider vraiment à mettre les dispositions. J'étais au pied du mur. J'ai perdu ma maison, j'ai perdu ma job, j'ai perdu tout. Je veux dire, je n'ai plus rien. Mais ce que je ne me rendais pas compte dans tout ce que je vivais et les émotions, c'est que j'avais encore la chose la plus importante dans ma vie. C'est ma fille. Ça m'a juste fait réaliser ça. (Répondant #06)

Qu'est-ce qui motive les parents de la DPJ à se mobiliser par rapport aux changements demandés ?

Pour approfondir notre compréhension de l'engagement des parents, nous avons exploré, à travers leur discours, les éléments qui les motivent à se mobiliser dans l'action. Sans surprise, la majorité des parents mentionnent qu'ils tirent leur motivation du désir de voir leur enfant réintégrer le milieu familial : « *Pour mes enfants, je voulais tellement mes enfants* » (Répondant #02), « *L'espoir de ravoir mon gars un jour. Ouin. C'est pas mal ça.* » (Répondant #30). Certains soulignent aussi qu'ils ne veulent pas entretenir de regrets. Si l'enfant ne devait pas revenir, ils souhaitent avoir l'esprit en paix et pouvoir se dire qu'ils ont tout fait ce qu'ils étaient en mesure de faire pour favoriser ce retour. Plus rarement, des parents soulignent qu'ils font les changements dans leur vie pour l'enfant, mais aussi pour eux.

On observe que la motivation des parents s'accroît lorsque des résultats sont remarqués au cours du suivi, notamment lorsqu'ils sentent qu'ils sont sur le point d'atteindre leur but, soit le retour de l'enfant : « *Plus j'avance, plus je me sens bien et plus je me sens comme légère, alors ça aide ça aussi, ça motive. Ma grande est plus proche de moi et j'aime ça.* » (Répondant #19) Les progrès observés chez l'enfant peuvent aussi motiver le parent à s'investir pour faire ses propres changements :

Je vois mon gars, qui ne pouvait pas aller à l'école, qui ne disait pas ça. Je vois mon gars qui commence à parler, qui parle beaucoup, qui s'amuse, qu'il est joyeux, qu'il est HEUREUX ! Ça me donne une motivation, de me dire que si lui est capable de l'être, papa est capable de l'être aussi. Ne pas se décourager. (Répondant #32)

Enfin, quelques parents soulignent ne pas avoir de changements personnels à faire, puisque leur enfant est placé en raison de problèmes de comportement. Ils tirent leur motivation de la volonté de maintenir des liens avec l'enfant, car cette relation est importante pour eux.

Selon quelques parents, le placement n'est pas aidant pour l'enfant et ceci les motive à apporter les changements demandés par la DPJ pour récupérer leur enfant. Le parent peut avoir le sentiment que son enfant n'est pas bien là où il est placé ou qu'il désire revenir à la maison :

Quand ils viennent ici et ils nous disent tout le temps, on veut être avec vous autres papa, maman. Regarde, c'est ça qui garde. C'est vraiment l'attitude que nos enfants ont quand ils viennent chez nous. Comment je pourrais dire ça? Ils ont comme – ils nous donnent une énergie qui fait comme, on continu. (Répondant #24)

Dans l'échantillon, certains parents sont conscients que le retour de l'enfant est difficilement envisageable. Certains d'entre eux soulignent l'importance de poursuivre les démarches amorcées afin d'offrir une présence de bonne qualité lorsqu'ils auront des contacts avec leur enfant : « *C'est ma raison. Pour moi mon fils c'est tout, je l'aime beaucoup. Pis je ne veux pas de mal pour lui, je veux qu'il soit bien. Je veux lui donner le maximum de ce que je peux lui donner quand je suis là avec lui.* »

(Répondant #01) Par ailleurs, deux parents rencontrés vivent des difficultés importantes, voire envahissantes. Dans ces situations, le lien avec l'enfant semble être leur seule raison de vivre, de ne pas tout abandonner :

« Tu sais je ne peux pas me laisser mourir, [mon fils] va avoir trop de peine... Il faut que je reste en vie, il faut que je reste forte. Là je m'accroche à ça. Puis là je veux comme... essayer de changer des affaires. Là je veux comme...essayer d'apprendre à respirer, puis être capable de me calmer. »

(Répondant #37)

Une mère trouve ardu les moments où sa fille lui rend visite. Bien que le projet de vie permanent ne soit pas encore déterminé, elle ne s'investit pas à 100% dans l'intervention, car elle ne souhaite pas, en raison de ses problèmes de santé, le retour de son enfant. Elle est toutefois consciente de ses responsabilités parentales, de sorte qu'elle agit de façon à se conformer à la loi.

En somme, peu importe si le retour de l'enfant au domicile familial est possible, l'amour ressenti pour leur enfant constitue pour plusieurs parents la source de motivation à leur engagement dans l'intervention.

Quelles formes prend concrètement l'engagement des parents dont l'enfant est placé par la DPJ ?

Pour tenter d'aller au-delà du discours au sujet de l'engagement, nous avons extrait des entrevues les actions concrètes posées par le parent qui démontre son engagement à modifier la situation problématique. Ces actions peuvent découler de demandes faites par la DPJ. En ce sens, des parents tiennent à souligner à quel point ils se sont conformés aux attentes de la protection de la jeunesse : *« J'ai un papier qui dit que moi je suis toutes les recommandations qu'elle m'a fait je les ai toutes suivies.*

» (Répondant #11)

Parce que tout ce qu'ils m'ont dit qu'il fallait que je fasse, je l'ai tout fait. J'ai été aux rencontres là-bas, j'ai suivi la médication, je vais chez le psychologue avec mon gars tous les mercredis, on m'a dit d'aller voir quelqu'un d'autre au CLSC X... Alors je fais tout ce qu'ils m'ont dit, je les ai tous faites.

(Répondant #27).

Nous avons procédé de deux manières pour analyser ces actions, dans un premier temps, une liste des ressources consultées par le parent et mentionnées en entrevue a été dressée. Elle permet de porter un regard quantitatif sur la question. Les 40 parents qui ont participé à l'étude ont nommé avoir utilisé 100 services distincts pour une moyenne de 2,5 services par parent (Min. = 0, Max. = 8). Huit parents sur 40 n'ont nommé aucun service, affirmant qu'aucun changement ne leur a été demandé. Dans la moitié des cas, ces parents ont un jeune placé en raison de troubles du comportement. Trois pères soulignent ne pas avoir la garde de leur enfant et un dernier mentionne que le placement de l'enfant est convenu jusqu'à la majorité. Les 32 parents qui ont reçu des services en ont reçu plusieurs (M = 3,13). La majorité de ces services sont destinés au parent (n = 27 ; M = 2,41). Les services visant le répondant et l'enfant cible arrivent au second rang (n = 15 ; M = 1,13). Viennent ensuite les services destinés à l'enfant cible (n = 8 ; M = 1,13) et au couple (n = 4 ; M = 1,25). Enfin, 1 parent souligne avoir reçu des services pour un autre de ses enfants (M = 1) ou que son conjoint a reçu des services (M = 2).

Quelques répondants expliquent se soumettre aux demandes de la DPJ, même s'ils ne comprennent pas les raisons justifiant les actions à poser ou encore ne voient pas l'intérêt, la pertinence ou l'efficacité de certaines démarches ou de certaines façons de faire.

Les actions posées par les parents sont de différents ordres. Une première catégorie vise d'abord le maintien du lien parent enfant et, probablement, du côté de la DPJ, à analyser les compétences parentales. Comme les enfants des répondants rencontrés dans cette étude sont placés, ces contacts sont généralement supervisés. Ils peuvent se dérouler en face à face ou par téléphone. Des parents profitent des contacts pour mettre en pratique de nouvelles habiletés parentales, notamment dans les programmes de stimulation et de soutien à la parentalité:

Il faut leur montrer qu'on fait des choses avec eux autres pour les aider... après la révision j'ai beaucoup changé ma façon de fonctionner quand je vais voir les enfants j'amène toujours des jeux... on passe au Dollorama [...]. Mon fils a un gros suivi ergothérapeute, il a des points ciblés qui disent que ça peut être très bon pour son retard tsé de faire avec lui. Il y a de l'empilement, de

faire reconnaître des choses gros vs petit, empiler des objets. Essayer de le faire parler, on essaie beaucoup de faire ça... (Répondant #23)

Des fois admettons que ça prenait 20 minutes à l'habiller, remette toutes ses affaires dans son sac à couches puis l'habiller ça me prend 10 minutes astheure... (Répondant #30).

Les parents d'adolescents qui ont des problèmes de comportement se mobilisent aussi pour aider leur jeune en lui imposant un cadre de vie et des limites claires.

Les parents sont encouragés à continuer de prendre soin de leur enfant, au-delà du placement. Ainsi, ils sont chargés de prendre les rendez-vous de l'enfant et parfois aussi de l'y conduire. Les entrevues mettent en lumière plusieurs situations où les parents vont continuer d'exercer leur rôle de supervision, de voir aux besoins de leur enfant même s'ils ne vivent pas avec eux. Par exemple, un parent raconte surveiller à distance les moments où son enfant est branché sur internet ; d'autres font des démarches auprès des intervenants. Par ailleurs, des parents demandent à être impliqués dans les décisions qui sont prises concernant leur enfant. Par exemple, un parent exige de rencontrer la nouvelle famille d'accueil de son enfant :

... il a fallu que je chiale pour avoir une réunion avec la famille d'accueil quand qu'il a voulu transférer j'ai dit tu enverras pas mon fils dans une autre famille d'accueil tant que je les ai pas rencontrés, mais ça aurait été sensé s'en venir tout seul ça, mais je sais pas. (Répondant #12)

Plusieurs parents soulignent être préoccupés par les besoins de leur enfant et se disent là pour l'enfant, même si ce dernier est placé :

J'ai dit « regarde Myriam, tu peux revenir rester avec maman, il n'y a pas de problème ». Elle a dit « non maman, je veux rester avec Tonton jusqu'à temps que je sois vieille. Lui il a de l'argent, toi tu n'en as pas ». Ça c'est sûr que ça fait mal à une mère. Mais comme j'ai dit à Myriam, moi je vais aller selon ce que toi tu veux. Mais elle ne veut pas que je déménage loin. Mais regarde Myriam, tu as le téléphone, tu m'appelles, je vais être là. Je vais venir te chercher. Je vais toujours être là pour toi, tant que tu vas avoir besoin de moi

en tout cas. J'adore ma fille, mais j'y vais selon son bien parce que ma fille ce n'est pas un yoyo, c'est juste ça. (Répondant #39)

Une seconde catégorie d'actions renvoie à des changements de comportement de la part du parent. Plusieurs parents ont participé à des programmes en vue de mettre un terme à leur consommation d'alcool ou de drogues, à contrôler leur impulsivité ou leur stress ou à cesser d'être violent.

Des parents ont mis fin à une relation, généralement conjugale, mais parfois aussi amicale. Quelques parents ont participé à un suivi pour leurs problèmes de santé mentale ou ont été hospitalisés en psychiatrie. Des parents soulignent prendre une médication pour leurs problèmes de santé mentale. Deux répondants ont mentionné s'être engagés dans une thérapie conjugale. Un père raconte avoir incité sa conjointe à se faire avorter. Elle attendait leur cinquième enfant, alors que les 4 autres sont placés. Il lui a dit :

Si tu accouches encore, tu vas en avoir un autre qui va avoir 1 an, puis l'autre va avoir 2 ans, 3 ans et 4 ans, 6 ans. Ça va être encore trop collé, il va chialer encore! Alors, regarde, avant qu'il arrive des malheurs. Quand j'aurai mes enfants, quand je n'aurai plus la DPJ dans ma vie, quand mes enfants iront tous à l'école, peut-être qu'on pensera à un autre. (Répondant #28)

Au moment du placement de leur enfant, plusieurs parents vivaient dans des conditions de vie difficiles et instables : « *Côté nourriture, je suis tout le temps bourré sauf que là, maman est partie avec le frigidaire...* » (Répondant#18). Plusieurs parents ont procédé à des changements afin d'améliorer leur environnement et ainsi espérer récupérer leur enfant, parfois même alors qu'ils se faisaient dire que l'enfant ne reviendrait pas. Ils ont fait des démarches afin que l'aménagement de leur logement réponde aux besoins de leurs enfants et qu'il soit salubre. Un parent s'est départi d'un animal jugé dangereux. Plusieurs ont mis de l'énergie afin que leur situation familiale et personnelle soit plus stable : « *Ma job, ça m'a montré un caractère que je ne connaissais pas de moi. Je travaille dans un [nom du commerce]. Puis ça m'a montré comment être sérieux et comment être confiant sur sa personne, sur soi-même.* » (Répondant #32)

Donc depuis ce temps-là, j'ai le même numéro de téléphone, j'ai le même logement depuis que je suis sorti de thérapie. Je n'ai pas redéménagé. Je suis à la même place, mes comptes sont payés. Je mange bien, je ne consomme pas. Je suis là pour Sarah, je suis toujours présent aux rendez-vous demandés, toujours à l'heure. Faique en gros j'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé.
(Répondant #33)

Plus largement, des parents nous parlent de leur présence aux rencontres avec l'intervenante de la DPJ et de l'importance d'être assidu:

De toute façon on s'entend que bon avec mon intervenante deux rendez-vous par mois minimum, trois tests de dépistage par mois qui bon quand qu'elle appelle faut que tu y ailles et c'est pas deux heures ou quatre heures après parce que ça c'est considéré comme un test qui a pas été fait. Après ça, aller voir les enfants une fois par semaine là-bas eh que donc nous autres souvent on va coucher chez mon père parce que le matin des fois et surtout là, plus que ça va aller pire que ça va être peut-être qu'on va pas être capable de se rendre le matin... L'arrêt de consommation, l'assiduité au rendez-vous, l'assiduité aux rencontres avec les enfants, l'assiduité au contact téléphonique une fois par mois eh c'est pas mal ça je pense là les rendez-vous qui sont pris. (Répondant #23)

En parlant de leur engagement, quelques parents soulignent qu'ils sont proactifs : ils demandent de l'aide lorsque le besoin se fait sentir, ils font des démarches pour s'en sortir : « *Mais c'est moi-même qui est allée à la Maison de la famille, c'est moi-même qui est allée à la [Nom de l'organisme communautaire], c'est moi-même, ce n'est pas la DPJ qui me l'ont demandé, c'est moi-même qui l'a faite.* » (Répondant #15) Un parent a choisi de retourner aux études, un autre suit des cours de conduite afin de répondre aux besoins de son enfant : « *il y a six mois j'ai commencé à prendre mon permis de conduire parce que je voyais en fonction de ma fille une auto c'était quand même important pour ma fille j'ai retourné à l'école en septembre par rapport à tout ça.* » (Répondant #13)

Les comportements et les attitudes des intervenants de la DPJ qui facilitent l'engagement des parents

Cette section du rapport présente les comportements et les attitudes des intervenants de la DPJ qui, de l'avis des parents, facilitent leur engagement dans le cadre du suivi. Les éléments mentionnés relèvent beaucoup des attitudes et du savoir-être. L'intervention de la DPJ dans la vie d'une famille, bien qu'elle puisse être désirée par les parents, se déroule souvent dans un contexte où le parent est désapproprié d'une partie de son pouvoir. Malgré ce déséquilibre, des intervenants travaillent de concert avec les parents d'une manière telle que ces derniers ont le sentiment de former une équipe. Ensemble, ils discutent avant de prendre une décision, ils trouvent ensemble les moyens à privilégier pour atteindre les objectifs du plan d'intervention. Des parents mentionnent que l'intervenant est ouvert à leur point de vue, qu'ils n'ont pas «à se battre pour être entendus» et qu'il accepte de négocier les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Les parents apprécient le fait que l'intervenant leur offre des choix. Aussi, on perçoit qu'ils accordent de l'importance à ce que les intervenants écrivent et soulignent être consultés, avant qu'une note ne soit inscrite dans leur dossier : « Ensemble on a décidé. C'est ça que j'aime. Ce que j'aime de lui, c'est que tout est clair. Puis tous les points qu'il peut avoir, il les apporte sur la table. Puis on discute ensemble. C'est de même que ça aide. » (Répondant #04)

Elle fait son rapport. Elle me montre le rapport et si je ne suis pas d'accord, j'en parle et je vais même dire ce que je trouve important de préciser. Ce n'est pas juste de dire non je ne suis pas d'accord. [...] Peut-être le fait que donner des arguments ça va les porter plus à réfléchir aussi que de dire juste non. L'intervenante nous a écoutés en tout cas. (Répondant #08)

[Un parent décrivant une rencontre de révision] Super, super! Moi j'avais invité la mère d'accueil de mes filles entre autres pis en tout cas, pis ça a été super génial. Beaucoup de respect. Pis il me donnait la parole sans arrêt. (Répondant #02)

Dans plusieurs situations, les parents mentionnent que l'intervenant est présent, qu'il retourne rapidement ses appels. Il offre le soutien ponctuel dont ils ont besoin pour mieux comprendre les comportements de leur enfant, trouver des moyens d'action

ou encore prendre des décisions pour leurs enfants ou pour eux-mêmes. Un intervenant mobilisé et disponible semble favoriser la mobilisation du parent. On mentionnera aussi la souplesse de certains intervenants qui traduit son désir de soutenir le parent : « *Quand j'ai un problème, une question ou quelque chose, je l'appelle pour voir si je fais bien. À savoir si (ma fille) ce qu'elle fait c'est correct, si je devrais laisser passer ou pas. C'est plus une référence... Elle me rappelle dans les 24 heures.* » (Répondant #36)

L'intervention de la protection de la jeunesse peut générer beaucoup de stress chez les parents. Certains mentionnent aimer que les intervenants les aient rassurés. Par ailleurs, quelques répondants sont sensibles à l'ouverture de l'intervenant à les soutenir et les guider dans l'exercice de leur rôle auprès de ses autres enfants qui ne font pas l'objet d'un suivi par la PJ.

Est tout le temps disponible. Je vais l'appeler, parce qu'elle n'est pas dans le dossier pour mes deux autres (enfants), mais j'ai eu un petit peu de misère avec mon autre fille parce qu'elle est adolescente. On a eu une mauvaise passe et je ne savais pas quoi faire. J'étais trop débordée. J'ai appelé (l'intervenante) et je lui ai dit sur son message que ce n'était pas pour (l'enfant suivi), c'était pour (un autre enfant) et elle m'a rappelée et elle m'a aidée pareil. (Dans l'autre CJ), ils n'ont jamais voulu m'aider pour les autres parce qu'ils me disaient qu'ils n'étaient pas dans le dossier pour les autres. Pourtant, ça reste le frère et la sœur d'elle. Je ne demande pas un plan d'intervention, je demande juste quand qu'il arrive une situation X, ça a des répercussions sur tous les membres de la famille. Même si la DPJ est là pour une, ils peuvent-ils être disponibles pour les autres en même temps? Parce que ça affecte la famille. (Répondant #08)

Ils apprécient aussi le fait que des intervenants partagent les moyens qu'ils utilisent avec leurs propres enfants.

Plusieurs parents ont le sentiment d'être soutenu et accompagné par l'intervenant, et ce, tant sur le plan personnel que familial. Les critiques constructives, les encouragements, le fait de demander au parent ce qu'il pense de la situation ainsi que la reconnaissance de leurs forces sont particulièrement appréciés. Ils ont l'impression

que l'intervenant ne prend pas seulement en compte leurs difficultés, mais aussi leurs bons coups : « *Ah mon intervenante, formidable! Un super soutien.* » (Répondant #35) « *Elle m'a aidé beaucoup à avancer au niveau personnel. Elle m'a ramassé l'année passée, j'étais en état de crise. Ma vie n'a jamais été aussi bien à l'heure que je te parle aujourd'hui.* » (Répondant #08).

Les parents soulignent aussi à quel point ils apprécient la justesse des informations fournies par l'intervenant et leur franchise : « *Je suis une personne qui est franche de nature. Alors je lui dis ce que je pense et elle, elle me dit ce qu'elle pense. Alors je ne lui cache rien et elle, elle ne me cache rien. Puis si ça ne fait pas mon affaire, je lui dis, alors je ne me sens pas opprimée.* » (Répondant #36)

Parfois, l'intervenant peut adopter des attitudes plus confrontantes, mais des parents mentionnent que cela les aide à s'engager dans le changement : « *Ce que je trouve qui m'a aidé le plus, c'est quand il nous a dit. Tu sais, c'est, ouvre-toi les yeux si tu veux ravoir tes enfants. Qu'on bouge, fait de quoi.* » (Répondant #04) L'engagement des parents semble aussi favorisé quand ils ont le sentiment que les intervenants entendent leurs besoins et consacrent des énergies à trouver des réponses à ces dits besoins. Cet aspect semble particulièrement important puisque plusieurs parents suivis en protection de la jeunesse sont démunis sur divers plans. Quelques parents ont souligné que la présence d'un éducateur a été très aidante dans leur situation ; d'autres ont bénéficié de suggestions proposées par l'intervenant. Ils apprécient cette aide qui leur permet de trouver des solutions ou de développer de nouvelles compétences en ce qui concerne leur rôle parental : « *Je me sens bien, parce qu'on a tout le temps réglé mes questions. Des fois, c'est lui qui a des questions, des sous-questions puis on règle tout le temps ça. À chaque fois que je pars, je me dis c'est cool, c'est comme ça que je voulais, et ça marche bien.* » (Répondant #27) « *Elle m'a emmené des bonnes solutions et avec du recul je me dis ouin, ce n'est pas bête, je vais essayer ça. Alors je pense que c'est ça. Je pense que ce sont les solutions qu'elle a apportées qui ont fait que ça nous a beaucoup aidés.* » (Répondant #35)

Si plusieurs parents perçoivent positivement le travail de collaboration intervenant-client, d'autres déplorent le manque de discussion entourant la rédaction du plan d'intervention et l'intervention plutôt directive de l'intervenant : « *Non, ils l'ont*

rédigé, puis ils nous l'ont présenté. » (Répondant #14)

Il est resté debout, il dit « ah non je ne resterai pas longtemps, je suis venu pour dire qu'avec les enfants on y va pour le placement à majorité. Ça aurait fait changement [s'il avait pris le temps], ils auraient vu qu'on a évolué, aller aux bonnes choses, aller voir nos intervenants et s'informer de comment ça allait, l'évolution. Ça, ça aurait été bien. (Répondant #20)

D'autres parents ont l'impression que leur point de vue n'est pas accepté et que c'est celui des intervenants de la DPJ qui prédomine.

Oui, ils ont une bonne écoute, c'est des personnes humaines pareil ! Elle est super smarte puis tout ça... Mais des fois ce que j'aime moins c'est qu'elle... Comment je pourrais dire ça ? On dirait qu'elle veut... Moi je trouve qu'ils veulent tout le temps avoir raison. » (Répondant #29)

D'autres dimensions qui ont facilité l'engagement des parents

Au-delà de la présence des intervenants sociaux, les parents ont mentionné d'autres éléments qui les ont aidés à se mobiliser. Quelques répondants soulignent qu'ils ont eu accès à des services pour leur enfant (accès à une classe spécialisée) ou pour eux (programme de développement des habiletés parentales, services des CAVAC et l'aide financière de l'IVAC). Une mère souligne que l'arrestation de son conjoint violent a été salutare.

À part ça le groupe « Nom du programme » ça aussi ça m'a beaucoup aidé à décortiquer (mon fils). Toutes des choses qu'on ne pensait pas, comme un enfant c'est comme une boîte fermée, tu ne sais pas ce qu'il y a dedans, mais tu veux savoir ce qu'il y a dedans et comment tu fais pour le découvrir. Quand il est fâché et qu'il ne te le dit pas, il faut que tu essaies de découvrir pourquoi il est fâché et régler le problème. Ce groupe-là ça m'a beaucoup aidé par exemple. Ça m'a aidé vraiment à mieux comprendre mon [fils]. (Répondant #27)

Parfois, ce qui semble aider le parent à s'engager est le fait de constater que son enfant vit de la stabilité, et ce, indépendamment du fait que son retour chez le parent soit envisagé ou non.

Bien faire que mon enfant soit placé dans une famille de banque mixte qui pourrait être gardée à long terme, puis que je sais qu'il ne sera pas chamboulé d'une famille à l'autre. Puis, jusqu'à ce moment-ci, il a de bons soins, puis il ne manque de rien. Si moi je ne peux pas lui donner quelque chose, il y a au moins quelqu'un qui va pouvoir lui donner quelque chose dont il a de besoin. (Répondant #01)

Les obstacles rencontrés par les parents et les éléments qui ont nui à leur engagement

Les parents peuvent être confrontés à des obstacles qui complexifient l'atteinte des changements demandés par la DPJ à l'intérieur des délais impartis. Questionnés à ce sujet, soulignons tout d'abord que quelques parents mentionnent qu'ils ne rencontrent aucun obstacle particulier.

Une dizaine de parents ont mentionné que le principal obstacle auquel ils doivent faire face est l'intervention faite par la DPJ. La plupart de ces répondants ont l'impression que les intervenants freinent leur progression en ne reconnaissant pas leurs forces ou leurs actions et exigent toujours de nouveaux changements : « *Les 3 lettres, la DPJ! C'est parce qu'ils ne voient pas ce qu'on fait. Et puis ça, ça nous met des gros bâtons dans les roues.* » (Répondant #20). « *Ils sont tout le temps en train de trouver quelque chose.* » (Répondant #25)

De nombreux parents soulignent qu'ils n'ont pas le sentiment d'avoir accès à la vérité, que l'intervenant manque de transparence. Ce manque de transparence peut concerner le retour de l'enfant qui n'est pas envisagé auprès de ses parents ou des situations qui se produisent en famille d'accueil et qui ne sont pas avouées aux parents. Quelques parents ont l'impression que le discours des intervenants change selon qu'il s'adresse au père, à la mère, à un grand-parent, à la famille d'accueil ce qui engendre dans certains cas des conflits entre les personnes impliquées. Pour se protéger, un parent enregistre ses rencontres avec l'intervenant afin de prouver les discours contradictoires qui sont tenus. Dans cette même veine, des parents ont l'impression de ne pas être traités de manière équitable par rapport à l'autre parent ou par rapport à la famille d'accueil. Par exemple, la conciliation des horaires ou des modalités entourant les droits de visite leur semble plus souple pour l'autre parent :

« Je n'aimais pas la manière qu'elle réagissait avec nous autres là. Elle parlait contre sa mère à moi et contre moi à sa mère. En tout cas, je lui ai dit ça tu n'es pas supposé d'être un contre l'un, puis l'autre contre l'autre. Tu es supposé être avec la famille... »
(Répondant #12)

L'approche étagée adoptée par plusieurs intervenants, qui consiste à faire des demandes aux parents au fur et à mesure que la situation évolue, semble dans certains cas avoir pour effet de décourager le parent qui ne perçoit pas où se situe le fil d'arrivée : *« Ils trouvent tout le temps de quoi. Tu es en train de faire de ton mieux et à un moment donné, non ce n'est pas correct. Il faut que tu fasses ça. À un moment donné, c'est fatigant. »* (Répondant #07) *« J'aurais aimé avoir une travailleuse sociale que... tu sais autant qui demande à nous autres les parents d'être francs bien d'avoir quelqu'un qui travaille à mes côtés puis qui soit franc aussi là. »* (Répondant #22)

Quelques répondants ont le sentiment que la DPJ ne comprend pas les contraintes auxquelles ils doivent faire face. À titre d'exemple, la DPJ exige des parents qu'ils modifient leurs heures de travail, afin de recouvrer la garde de leur enfant. Ces derniers expliquent qu'ils opèrent une ferme familiale et que les changements demandés leur semblent impossibles.

Plusieurs parents (n = 10) déplorent les attitudes de certains intervenants sociaux et de certains juges. On souligne entre autres des attitudes de supériorité, des façons d'agir qui amènent le parent à se sentir incompetent, à perdre confiance en sa valeur, à se sentir jugé. Un parent parlant d'un éducateur raconte : *« Mais il y en a un, oublie ça. Zéro et une barre. Il était devant moi bête comme... bête, à juger. À juger autant mes enfants que moi. Les enfants n'étaient pas à l'aise et moi non plus. Pas du tout. »*
(Répondant #17)

Plusieurs parents mentionnent qu'un aspect qui nuit à leur engagement est le manque de soutien qu'ils reçoivent de la part de la DPJ, entre autres pour face aux émotions difficiles que soulèvent le placement de l'enfant ou le dévoilement d'abus commis sur les enfants. Une mère questionne les pratiques mises en place par la DPJ dans les situations d'abus sexuel. Ses autres enfants auraient été rencontrés à l'école puis laissés là, complètement décontenancés par ce qu'ils venaient de vivre. Ce même parent mentionne qu'elle aurait eu besoin d'aide pour annoncer aux enfants que leur

père a abusé sexuellement de leur sœur. Des parents mentionnent qu'ils aimeraient recevoir de l'aide afin de faire face aux émotions difficiles que leur fait vivre le placement de leur enfant.

Oui, je lui disais « maman ne te laissera pas partir ». Mais maman a menti un peu à sa parole dans le fond, à cause de la DPJ. La DPJ m'a fait mentir vis-à-vis ma fille et ça, je n'en reviens pas. Il ne faut pas que tu montres que tu pleures, il ne faut pas tu montres que ça te fait de la peine qu'elle soit placée. Je ne peux pas jouer la comédie quand c'est vrai! C'est une injustice. Je me demande sur quelle planète on est. [Rires] Je ris un peu là, mais c'est mal fait.
(Répondant #39)

D'autres parents auraient souhaité que l'intervenant soit plus présent, notamment pour constater les changements qu'ils ont accomplis, pour s'assurer que le retour de l'enfant se passe bien ou encore, que les références à des ressources soient plus personnalisées. Quelques parents mentionnent que les retours d'appels de la part des intervenants tardent trop. Une situation montre que des parents se sentent mis de côté une fois l'enfant placé. On peut se demander si le travail auprès des parents est interrompu momentanément ou bien si les parents n'ont pas compris qu'ils ne recevraient plus de service, leur enfant étant placé définitivement?

Puis il était supposé venir superviser mon logement régulièrement un coup que mes enfants étaient placés, et nous autres on lui disait des fois : « peux-tu venir à la maison venir nous voir? » Il disait « non, moi je n'ai plus affaire à venir chez vous, les enfants sont placés je n'ai plus affaire à aller là ». Parce que dans le jugement, dans les choses de placement des enfants tu dis que le logement n'était pas adéquat quand tu as placé mes enfants, alors tu es supposé superviser. Avant de dire que mes enfants ne peuvent pas revenir, tu es supposé superviser mon logement pour voir si c'est assez adéquat pour que mes enfants reviennent. (Répondant #28)

La manière dont est structurée l'intervention en protection de la jeunesse oblige le parent à travailler avec plusieurs intervenants. S'adapter à cette rotation d'intervenants, s'expliquer constamment, faire confiance, comprendre les demandes de chaque intervenant est vécu difficilement par quelques parents.

Puis là ça a patiné pendant un bout. Ils passaient leur temps à nous changer d'intervenante... C'est comme j'avais jasé avec l'intervenante directe, la grande patronne du bureau de DPJ je lui ai dit « essayez donc de garder une professionnelle plus longtemps un peu, au moins un peu pour qu'on puisse travailler sur le sens du monde »...J'en pognais une qui était claire, tout était clair, WHOP au bout de 3 semaines ils nous la changeaient et on en pognait une autre qu'on ne comprenait RIEN de ce qu'elle expliquait. Elle parlait dans son jargon. (Répondant #20)

Plus rarement, des parents soulignent l'inexpérience des intervenants et le fait que leur situation est trop complexe pour être confiée à des stagiaires.

Des parents soulignent qu'ils se sentent progressivement mis à l'écart de la vie de leur enfant ou pas consultés au sujet des décisions qui sont prises à l'égard de ce dernier. Par exemple, les contacts avec l'enfant s'espaceraient ou les droits d'accès seraient interrompus pendant les vacances de l'intervenant. Des contacts téléphoniques seraient écourtés par le parent d'accueil. Des enfants seraient inscrits dans des camps d'été sans que le parent n'ait été consulté : *« Ils prennent toujours les décisions à propos de mes filles. Et après je suis mise au courant sur les décisions qu'ils ont prises. »* (Répondant #31)

Comme la population rencontrée dans cette étude est constituée de parents dont un enfant est placé, il n'est pas surprenant de constater que les contacts parent-enfant sont parfois un objet de préoccupation. Parmi les aspects problématiques soulevés à ce sujet, quelques parents soulignent la grande distance qui sépare le lieu d'accueil de l'enfant et la résidence du parent. Aussi, plusieurs parents mentionnent que les problèmes financiers complexifient les contacts avec leur enfant tout comme la conciliation des horaires. Par ailleurs, certains de ces contacts sont utilisés pour évaluer les compétences des parents. Quelques parents relatent que ces observations ne se font pas dans des conditions qui permettent de bien les faire ressortir ou d'en développer. Enfin, deux répondants ont souligné que les contacts avec leur enfant étaient difficiles du fait que ce dernier était placé auprès de leur mère qui pouvait les critiquer à l'égard de leurs compétences parentales.

Pour d'autres parents, les obstacles rencontrés sont liés aux relations qu'ils entretiennent avec les membres de leur famille ou avec leur ex-conjoint(e). Ils ont parfois l'impression d'être injustement blâmés ou encore que l'autre personne ne prend pas ses responsabilités ou souhaite s'approprier la garde de l'enfant : « *Moi ce n'est pas la DPJ l'obstacle que j'ai rencontré, le système eux autres ça j'ai pu m'organiser, c'était sur la relation avec la mère [de l'enfant suivi].* » (Répondant #12)
« *Ma mère premièrement... Parce que ma mère faisait de l'aliénage parental, ils me l'ont dit [la DPJ].* » (Répondant #40)

Pour certains répondants, il s'agit d'un obstacle supplémentaire, car ils nomment aussi que les relations avec la DPJ sont complexes.

Pour d'autres parents, les obstacles rencontrés renvoient à des difficultés personnelles comme un problème de santé mentale ou de consommation, au fait de vivre dans un grand dénuement ou de devoir composer avec une limitation intellectuelle.

Oui parce que souvent, à cause des émotions, je ne suis pas portée à aller vers eux. Souvent, ça m'arrive que j'aie un surplus d'émotions et je me vois en train de les appeler et de les tirer à coup de 12 par exemple. Dans ce temps-là, je fais, oui. Je ne les appellerais pas parce que je vois trop de mal pour appeler au cas où. On ne sait jamais. Quand je vois du mal, je ne suis pas portée à aller vers là. (Répondant #18)

On ne peut pas rester dehors sous la pluie. Ça nous prend une place pour faire à manger et je n'avais pas nécessairement les moyens de l'emmener tout le temps manger au restaurant. Il y avait ça. Peut-être avoir eu une place – l'avoir su dans ce temps-là que j'aurais pu aller à la maison de la famille avec [ma fille], j'aurais probablement fait une petite épicerie, emmené manger à la maison de la famille et avoir la paix de ma mère. (Répondant #6)

Quelques parents ont souligné que le manque d'accessibilité aux ressources d'aide avait constitué un obstacle dans leur situation. Ceci est particulièrement nommé dans les situations où l'enfant a des problèmes de comportement, mais des problèmes d'accès sont aussi mentionnés lorsqu'une ressource est demandée pour le parent.

L'accès à un psychologue, via le réseau public, semble particulièrement difficile. Par ailleurs, deux parents soulignent qu'ils ne s'entendaient pas avec la DPJ sur le type de ressources qui étaient appropriées dans leur situation.

Ce que j'ai ressenti de la part de [l'intervenant], c'est qu'il était un peu au milieu de nulle part, à la recherche de ressources qu'il n'avait pas, et que c'était un peu en suspens. Un peu en suspens dans le sens que le Centre jeunesse n'a pas trouvé de psychologue avant huit mois. (Répondant #10)

Enfin, pour des parents dont l'enfant est placé pour des troubles de comportement, le changement de comportements attendu pour réintégrer le domicile familial doit généralement être fait par l'enfant. Dans ces circonstances, les parents mentionnent que ce qui peut faire obstacle au respect des délais est le maintien des comportements problématiques de l'enfant.

Les forces que les parents se reconnaissent

Afin d'examiner une autre facette de la situation des parents, nous leur avons demandé quelles forces ils se reconnaissent pour effectuer les changements demandés ou traverser cette épreuve qu'est le placement de l'enfant. Trois thèmes émergent de leurs propos et renvoient à leur engagement dans l'action et aux liens sociaux.

La réponse la plus courante concerne la volonté et la détermination dont fait preuve le parent pour modifier son mode de vie et recouvrer la garde de son enfant :

J'ai fumé de la drogue depuis que j'avais 15 ans. Ça fait deux ans que j'ai arrêté. J'en ai fumé pendant plus que 10 ans. Du jour au lendemain, j'ai décidé d'arrêter parce que [ma fille] avait commencé justement à s'en rendre compte. Je me disais que ce n'était pas vrai que ma fille allait rentrer à l'école et que j'allais l'obliger à compter des menteries pour me couvrir, donc j'arrête ça là. Du jour au lendemain, j'ai arrêté et je n'ai jamais recommencé. Je n'ai pas de misère avec ça. Je pense que c'est beaucoup de volonté ça. (Répondant #6)

Dans le même ordre d'idées, quelques parents estiment être forts, courageux ou débrouillards. La capacité à se mobiliser pour aller chercher de l'aide figure aussi

parmi les forces que quelques répondants se reconnaissent : « *Je trouve qu'on est forts! On se tient debout encore. On ne fait pas de gaffes. Je n'ai rien à me reprocher et je fais tout ce qui est nécessaire pour ma famille. Mais je vois que, J'ai comme l'impression que ça ne sert à rien.* » (Répondant #24)

Pour quelques répondants, la foi est ce qui leur permet de surmonter les épreuves entourant le placement de leur enfant. Par ailleurs, une mère nomme qu'elle a fait le choix de vivre le moment présent et d'être heureuse dans la vie. Des parents mentionnent qu'ils croient en leur potentiel pour rétablir la situation et assurer le bien de leurs enfants : «*Je suis calme et sûre de moi.* » (Répondant #30)

Dans un autre d'idées, les liens du répondant avec ses enfants ou avec son réseau de soutien font partie des forces qu'ils se reconnaissent. Deux parents soulignent l'importance de la communication et du soutien entre conjoints pour faire face à la situation, alors qu'une autre mentionne que la facilité à communiquer avec l'intervenante de la PJ constitue une force pour effectuer les changements nécessaires.

Enfin deux parents éprouvent de la difficulté à identifier les forces sur lesquelles s'appuyer pour effectuer les changements demandés ou encore pour traverser cette situation :

C'est très dur à remonter. [Des forces] je n'en ai plus. Avant [le placement] mes forces c'était que Myriam, je ne me l'admettais pas, « non, tu ne seras pas placée ma fille, tu vas rester avec maman ». Je vais tout faire pour que tu restes avec maman. (Répondante #39)

4.4 - Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental?

Pour finaliser cette analyse, l'expérience vécue par les parents qui reçoivent des services de la DPJ a été examinée à la lumière de leur engagement. Nous avons cherché à comprendre les relations qui peuvent se tisser entre ces deux dimensions. La figure qui suit illustre comment, en théorie, nous concevons ces relations. Pour la réaliser, nous nous sommes inspirées des travaux de Yatchmenoff (2005) qui a

proposé un modèle de compréhension de l'engagement des parents dans l'intervention en protection de la jeunesse.

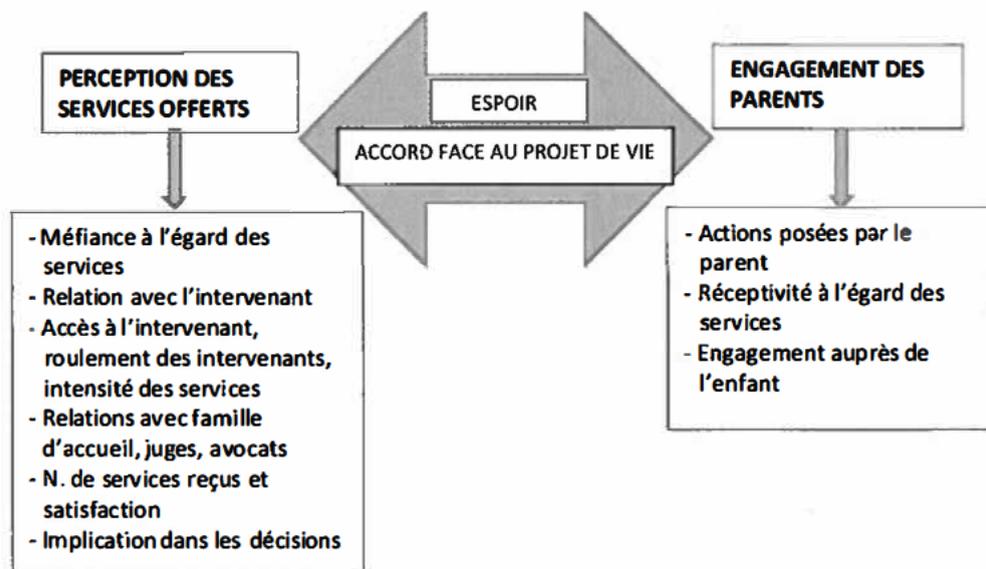


Figure 1 - Schématisation de la relation entre les services offerts et l'engagement des parents

La **perception des services offerts** inclut ici six dimensions. Premièrement, la méfiance à l'égard des services renvoie aux croyances que la DPJ, comme institution, les intervenants et, dans une moindre mesure, les familles d'accueil, agissent de manière à manipuler le parent, à des fins malveillantes ou capricieuses de manière à lui causer du tort. Cette méfiance peut être présente avant le début des services, particulièrement chez les parents qui ont eux-mêmes reçu des services quand ils étaient enfants ou qui ont, dans leur entourage, des parents qui ont vécu des expériences difficiles avec la DPJ. Cette perception peut aussi relever de l'image sociale de la DPJ dans les représentations collectives. Une seconde dimension est l'évaluation que le parent fait de la qualité de la relation qu'il entretient avec l'intervenant et, comme le propose Yatchmenoff (2005), se caractérise par un sentiment de réciprocité, de mutualité et par une bonne communication. Nous ajoutons à cela une autre composante qu'est le regard porté par l'intervenant sur le parent, tel que perçu par ce dernier. Une 3^e dimension concerne le regard que les

parents portent sur la manière dont les services leur sont rendus (stabilité ou roulement des intervenants, accès à l'intervenant, intensité de l'intervention). Une 4^e dimension est le regard que portent les parents sur les autres acteurs impliqués dans leur situation, dont les familles d'accueil, les juges et les avocats. Une 5^e dimension est constituée de la satisfaction des parents à l'égard des ressources qu'on leur a demandé d'utiliser, des thérapies et autres démarches auxquelles on leur a suggéré de participer. Enfin, le degré auquel le parent est impliqué par la protection de la jeunesse dans les décisions entourant la résolution de la situation (plan d'intervention notamment) ou les décisions concernant leur enfant constitue la 6^e et dernière dimension prise en compte.

Dans notre modèle, **l'engagement des parents** renvoie à leur réceptivité à l'égard des services offerts : reconnaissent-ils les problèmes ou les circonstances qui ont entraîné l'intervention de la DPJ? Sont-ils ouverts à recevoir de l'aide? L'engagement des parents réfère aussi aux actions posées par le parent pour réaliser les changements demandés par la DPJ. Ces actions comprennent les comportements de recherche d'aide et l'utilisation des services et des ressources mis à leur disposition. L'engagement des parents est aussi examiné en se penchant sur les actions qu'ils posent afin de demeurer en lien avec leur enfant ou de continuer d'exercer leur rôle parental, et ce, au-delà du fait que l'enfant soit placé. Il faut comprendre que cet engagement peut varier considérablement d'une situation à l'autre. Par exemple, un parent qui participe à des visites supervisées toutes les semaines et qui s'y présente de manière assidue sera classifié de la même manière qu'un parent qui reçoit son enfant toutes les fins de semaine dans le cadre d'un retour progressif planifié.

Enfin, nous proposons que les interactions entre la perception des services offerts et l'engagement des parents transitent par l'espoir qu'ils entretiennent que la situation peut s'améliorer. Avoir de l'espoir ne signifie pas nécessairement que l'enfant va revenir à la maison, cela peut traduire l'opinion que leur enfant va bien ou que les décisions qui sont prises s'avèrent être les meilleures pour ce dernier et pour sa famille.

En appliquant cette grille de lecture, on arrive à distinguer trois groupes de parents.

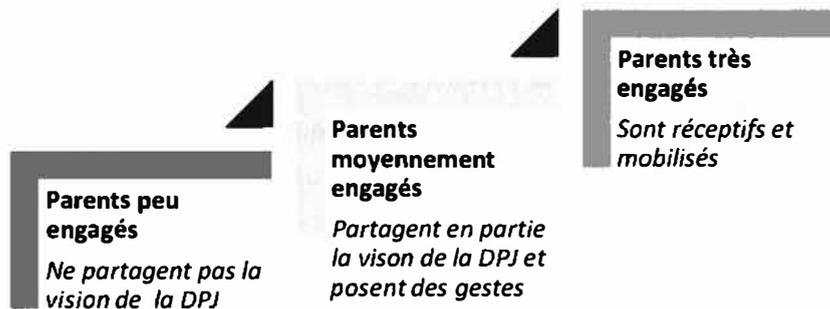


Figure 2 - Continuum de l'engagement des parents

Notons d'entrée de jeu que pratiquement tous les parents rencontrés sont engagés auprès de leur enfant (tel que défini ci-haut). En effet, seulement 3 parents apparaissent faiblement impliqués auprès de l'enfant ciblé dans cette étude. Cette dimension est conservée pour évaluer l'engagement, mais elle n'est pas source de grande variation. On peut faire l'hypothèse que la faible représentation des parents faiblement engagés s'explique par le fait qu'ils sont peu intéressés à participer à une telle étude. Notons aussi qu'il n'est pas possible de classer 7 parents. Ces derniers ont un enfant dont la situation est prise en charge en raison de ses troubles du comportement. Selon ces parents, les services offerts sont essentiellement destinés à l'enfant et aucun changement particulier ne leur a été demandé. Il n'est donc pas possible d'analyser leur engagement.

Les parents très engagés

Un 1^{er} groupe de parents (n = 15) est très engagé dans l'intervention, ce qui signifie qu'ils font une lecture de la situation-problème similaire à celle de la DPJ, qu'ils sont ouverts à recevoir de l'aide et qu'ils demeurent impliqués auprès de leurs enfants.

On constate par ailleurs que parmi eux, un sous-groupe (n = 11) a un profil très similaire : ces parents sont tous en accord avec le projet de vie envisagé pour l'enfant (à l'exception de 2 parents pour lesquels la question est encore en suspens), ils ont une relation positive avec l'intervenant de la DPJ et ils se disent impliqués dans les prises de décision. Aucun d'entre eux ne se dit insatisfait des services reçus ; ils se déclarent moyennement ou très satisfaits des services. Certains de ces parents étaient

méfiant à l'égard de la DPJ au début de l'intervention, puis ont changé d'opinion au fil des interventions. Enfin, tous ces parents entretiennent l'espoir que la situation-problème à laquelle ils sont confrontés va se régler pour le mieux, ce qui, rappelons-le, ne signifie pas nécessairement que l'enfant va revenir vivre auprès d'eux.

Toujours parmi les parents très engagés dans l'intervention, on distingue un second sous-groupe (n = 4). Ces parents portent un regard mitigé sur la relation qu'ils ont avec l'intervenant de la DPJ ; ceci apparaît nourri, dans deux cas, par les nombreux changements d'intervenants. Dans trois situations sur quatre, le projet de vie de l'enfant n'est pas arrêté, mais les parents ne sont pas d'accord avec l'une des options envisagées, alors qu'un parent souligne ne pas être au courant de ce qui est planifié. Ces parents ont utilisé plusieurs services (minimum 3) et dans trois situations sur 4, ils considèrent ne pas être impliqués dans les décisions qui sont prises. Ces parents entretiennent un espoir mitigé en ce qui concerne leur situation-problème. Malgré ce portrait un peu plus sombre, on peut se demander ce qui explique que ces parents soient si engagés ? On constate qu'ils ont en commun de mettre de l'énergie à se conformer, «à faire tout ce que la DPJ demande pour gagner des points», même si parfois ils ne comprennent pas le sens de ces demandes. Leur espoir est mitigé, mais ils envisagent encore recouvrer la garde de leur enfant.

Les parents moyennement engagés

Un second groupe de parents (n = 11) tout en étant globalement passablement engagés dans l'intervention et auprès de leur enfant partagent seulement en partie la lecture que la DPJ fait de la situation-problème ou des mesures utilisées. Par exemple, ils peuvent avoir la même vision du problème, mais considérer qu'il n'était pas nécessaire de placer l'enfant. Ils peuvent reconnaître que leur enfant a des troubles de comportement, mais être peu ouverts à modifier certaines pratiques parentales. Toutefois, leur réserve n'a pas de conséquences sur leur mise en action. Ils ne sont pas d'accord, mais ils se conforment.

Au-delà de cette base commune, on peut discerner ici aussi deux sous-groupes de parents. Les 1^{ers} entretiennent une bonne relation avec l'intervenant de la DPJ et se sentent impliqués dans les décisions qui concernent leur enfant. Ce sont des parents très ou moyennement satisfaits des services reçus et ils sont en accord avec

l'orientation prise dans le projet de vie. L'analyse plus globale de leurs propos révèle des parents dont la vision de la situation s'est modifiée au contact des intervenants de la DPJ ou qui ont pris conscience de l'aide que la DPJ peut apporter ou que la vie familiale est plus paisible depuis le placement de l'enfant. Ces parents ont l'espoir que la situation va s'améliorer, à l'exception de deux d'entre eux qui sont plus réservés dans leur pronostic.

Les parents du 2^e sous-groupe (n = 4) sont en désaccord avec l'orientation du projet de vie, avec l'alternative envisagée, et un parent dit ne pas être au courant de ce qui est planifié. Ils considèrent qu'ils ne sont pas impliqués dans les décisions et se disent plutôt insatisfaits des services reçus. La relation avec l'intervenant est surtout qualifiée de difficile. Deux de ces parents ont le sentiment de faire tout ce que la DPJ leur demande ; ils ne comprennent pas ce qui fait problème aux yeux des intervenants ou ne partagent que partiellement leur vision du problème. Ces parents entretiennent un espoir mitigé, voir nul à l'égard de la situation-problème.

Les parents peu engagés

Un 3^e groupe de parents (n = 7) est peu voire très peu engagé dans l'intervention. La plupart d'entre eux ne sont pas d'accord, en tout ou en partie, avec la lecture que fait la DPJ de leur situation. Quatre d'entre eux ne réalisent pas les actions demandées par cette dernière. Les trois autres parents sont par contre engagés dans les actions attendues. On note toutefois que l'un d'eux a mis beaucoup de temps avant de s'investir. Il importe de préciser que des parents peuvent utiliser plusieurs services et sembler, à première vue, assez mobilisés dans l'action. Par contre, en approfondissant ces situations, on constate dans certains cas que l'aide utilisée concerne essentiellement les besoins de base, mais qu'il y a peu d'actions posées pour modifier des attitudes ou des pratiques parentales jugées problématiques.

Il est aussi important de noter que dans ce groupe, deux parents se démarquent en s'étant beaucoup investis dans les changements demandés. Ils ont le sentiment d'avoir fait tout ce qu'on leur a demandé et de ce fait, ne comprennent pas ce qui ne va pas dans leurs comportements. Toutefois, ils ne reconnaissent pas les problèmes qui ont entraîné l'intervention de la DPJ et malgré les actions qu'ils posent, ils ne sont pas ouverts à recevoir de l'aide. Les exemples apportés par plusieurs parents de ce

groupe permettent d'avancer qu'ils considèrent certaines façons de faire comme étant normales alors que l'on peut faire l'hypothèse que la DPJ les considère comme des pratiques négligentes ou abusives. Dans l'ensemble, les parents de ce groupe perçoivent leur expérience avec la DPJ très négativement. Ils soulignent ne pas être impliqués dans les décisions et que tout leur est imposé. Dans 4 situations, le projet envisagé pour l'enfant est un placement à majorité pour lequel les parents ne sont pas d'accord. Deux autres parents mentionnent qu'aucun plan n'est décidé et dans un dernier cas, la mère souhaite le retour de l'enfant, mais l'intervenante lui dit qu'il est trop tôt pour décider. La qualité de la relation avec l'intervenant est généralement évaluée négativement de même que les services qui leurs sont offerts. Quatre de ces parents sont très méfiants à l'endroit de la DPJ. Les parents de ce groupe ont peu ou pas d'espoir que la situation va s'améliorer.

Enfin, soulignons que la qualité de la relation entretenue avec l'intervenant va pratiquement toujours de pair avec la position du parent face au projet de vie planifié pour l'enfant. Le parent qui n'est pas d'accord avec l'orientation envisagée perçoit négativement sa relation avec l'intervenant de la DPJ. Toutefois, la nature de l'étude menée ici ne permet pas de vérifier si la nature de la relation avec l'intervenant a influencé, par la suite, l'engagement global du parent.

Tableau 4 - Synthèse des éléments liant l'expérience des parents dans les services à leur niveau d'engagement

Parents peu engagés <i>Ne partagent pas la vision de la DPJ</i>	Parents moyennement engagés <i>Partagent en partie la vision de la DPJ</i>		Parents très engagés <i>Sont réceptifs et mobilisés</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Orientation du PV non déterminée ou en désaccord - Peu de mises en action - Pas impliqués dans les décisions - Relation difficile avec l'intervenant - Espoir faible ou absent 	<p>D'accord avec l'orientation du PV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliqués dans les décisions - Relation positive avec l'intervenant - Vision de la DPJ a évolué positivement 	<p>Pas d'accord avec l'orientation du PV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu impliqués dans les décisions - Insatisfaits des services - Espoir mitigé 	<p>Sur la même longueur d'onde</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec l'orientation du PV - Impliqué dans les décisions - Relation positive avec l'intervenant - Espoir + 	<p>Les parents conformistes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'accord avec l'orientation du PV - Peu impliqué dans les décisions - Relation + ou - positive avec l'intervenant - Espoir mitigé

5 - SYNTHÈSE

L'objectif principal de cette section du rapport est de mieux comprendre l'engagement des parents dans le processus d'intervention de la protection de la jeunesse. Plus précisément, nous souhaitons répondre aux deux questions suivantes :

1) Comment le parent perçoit-il son engagement dans le processus d'intervention? Et
2) Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental? Les études du domaine montrent que la question de l'engagement des parents est intimement liée à l'expérience qu'ils vivent dans leurs contacts avec la DPJ. Aussi, les entrevues réalisées auprès de 40 parents dont un enfant est placé en ressources substitut ont permis de décrire ces deux dimensions et la manière dont elles semblent s'influencer.

5.1 - L'expérience des parents à l'égard des services de la protection de la jeunesse

Dans un premier temps, ce qui caractérise l'expérience des parents dont la situation familiale est prise en charge par les services de protection de la jeunesse et dont au moins un enfant est placé a été analysé.

Connaissance des services de la DPJ avant le placement de l'enfant cible

Les expériences antérieures avec les services de la protection de la jeunesse teintent le regard que les parents portent sur la situation de placement actuelle. Le tiers des parents rencontrés ont eu des contacts avec les services de la protection de la jeunesse avant le placement de l'enfant ciblé dans l'étude. Des répondants ont vécu le placement ou l'adoption de leurs autres enfants et d'autres ont été eux-mêmes placés dans l'enfance ou à l'adolescence, de sorte que des parents ont l'impression que l'histoire se répète d'une génération à l'autre. Si quelques parents ne font pas confiance au système de protection, notamment aux familles d'accueil, d'autres répondants, en raison de leur propre expérience de placement, arrivent à envisager celui de leur enfant comme une bonne solution. Aussi, trois parents ont connu les services de la DPJ lorsqu'ils ont adopté l'enfant qui fait actuellement l'objet de mesures de protection. Certains de ces enfants ont développé des difficultés majeures et sont maintenant placés. Ces parents considèrent avoir été trahis et abandonnés par le système lorsqu'ils ont sollicité leur aide pour leurs enfants adoptés. Ils mentionnent

ne pas avoir été correctement informés des graves conséquences pour le développement des enfants qui ont été polytraumatisés, alors que les conséquences de cette forme de victimisation étaient bien documentées.

Le placement de l'enfant : souhaité, accepté ou refusé

L'initiative de placer les enfants émane parfois du souhait des parents. Certains ont demandé le placement lorsque l'enfant a présenté des problèmes de comportement qu'ils n'étaient plus en mesure de gérer. Des pères, séparés de la mère, l'ont fait lorsque leur situation personnelle ne leur permettait pas d'assurer la garde de leur enfant, et deux mères, envahies par des idées d'infanticide, ont sollicité l'aide de la DPJ. La demande de placement peut aussi venir des jeunes, mais dans la majorité des situations, la décision de placer l'enfant est prise par le tribunal, à la demande de la DPJ. Dans ces circonstances, les parents s'opposaient aux mesures proposées par la DPJ sur une base volontaire. On remarque, toutefois, que même si des parents disaient être en colère au départ et ne pas accepter la décision de placement, certains d'entre eux, avec du recul, constatent que cette décision leur a permis de faire des changements dans leur mode de vie ou d'intégrer de nouvelles compétences parentales.

Décision entourant le choix du milieu de placement de l'enfant

Au moment où la décision du placement de l'enfant est prise, un milieu de vie prêt à l'accueillir doit être identifié. Ce lieu est parfois choisi par un ou les deux parents, alors que dans d'autres circonstances, c'est la DPJ qui a trouvé le milieu de garde de l'enfant. Certains enfants sont dirigés chez un proche ou dans la famille élargie, ce qu'apprécient la majorité des parents. Lorsqu'il n'est pas possible d'identifier un membre de la famille en mesure de l'accueillir, l'enfant est placé dans une famille d'accueil. Le placement en centre de réadaptation est celui qui soulève le plus de réactions de la part des parents qui trouvent difficile d'accepter que leur enfant soit placé dans une structure aussi imposante.

Le retrait de l'enfant

Chez les familles qui ont participé à cette étude, les retraits se sont déroulés à la maison, à l'hôpital, à la cour, dans le milieu de garde ou à l'école, en présence ou à l'insu des parents. Les acteurs qui procèdent au retrait varient selon le degré de collaboration du parent. Dans quelques cas, seul un intervenant sera présent. Toutefois, la majorité des retraits d'enfants qui se déroulent dans le milieu familial implique des intervenants accompagnés par des agents de sécurité ou des policiers. Il s'agit d'un moment très difficile pour la plupart des parents.

À la suite du retrait de l'enfant, les réactions des parents sont diverses. La colère est certes l'émotion la plus mentionnée par les répondants, suivie de la peine ou de la tristesse. Certains parents se sentent coupables, ou encore sont stupéfaits ne comprenant pas exactement ce qui se passe, alors que d'autres sont soulagés ou résignés. Le soulagement ou la résignation sont notamment observés chez les parents dont l'enfant est retiré en raison de ses troubles de comportement. Si pour certains parents une seule émotion domine, pour d'autres, elles sont multiples et vécues simultanément. Enfin, tous les parents ne sont pas en désaccord avec le retrait, mais tous trouvent que c'est un moment triste et difficile.

Quels sont les moments marquants vécus par le parent depuis qu'il transige avec la DPJ ?

Le retrait de l'enfant lors du premier placement est l'événement mentionné le plus fréquemment, car cette situation entraîne une charge émotionnelle importante. D'ailleurs, quelques parents nomment la date exacte, témoignant ainsi du caractère marquant de l'événement. Un autre événement marquant pour quelques parents est celui où ils ont appris les abus sexuels commis à l'endroit de leur enfant. Suite à ce dévoilement, certaines mères ont mis fin à leur relation conjugale. Viennent ensuite les situations où le parent a appris les gestes commis par ses enfants aujourd'hui placés en raison de ses troubles de comportement. Enfin d'autres moments marquants sont repérés et concernent une diversité de sphères, dont ceux entourant la décision de placer l'enfant, ou des moments clés lors d'une rencontre avec l'intervenant de la DPJ, ou encore, des événements transitionnels importants comme la naissance inattendue d'un enfant ou le décès d'un proche. Ces moments peuvent

enclencher des prises de conscience, chez le parent ou chez l'enfant, qui influenceront la suite de la trajectoire.

5.2 - Perception générale des services reçus

Quel regard d'ensemble les parents portent-ils sur les services reçus de la DPJ ? Cette seconde dimension a permis d'examiner la perception générale des parents à l'égard des services reçus de même que les facteurs qui contribuent à cette vision chez le parent.

Même si de nombreux parents ont trouvé difficile la période où leur situation était en évaluation, environ le tiers mentionne que l'intervention de la DPJ est aidante. Ces parents soulignent leur satisfaction à l'égard de la collaboration qu'ils ont tissée avec la DPJ et du soutien qu'ils ont reçu, afin d'apporter les changements dans leur vie. Ils constatent aussi que leur enfant va mieux et qu'il est en sécurité. Un second groupe de répondants, tout en considérant que les services reçus ont été aidants, expriment certaines insatisfactions. Ils ont l'impression que les ressources d'aide sont limitées. D'autres questionnent la façon dont les services sont rendus et mentionnent qu'ils devraient être offerts de façon moins menaçante ou contrôlante. Enfin, certains ne comprennent pas pourquoi il était nécessaire que l'enfant soit placé pendant qu'ils entreprenaient les démarches pour régler leurs difficultés. Un dernier groupe de parents sont très insatisfaits des services reçus. Ils perçoivent l'arrivée de la DPJ dans leur vie comme un problème supplémentaire. Certains soulignent qu'ils sont laissés pour compte et qu'ils n'ont pas reçu les services leur permettant de régler leurs difficultés. Quelques parents ont le sentiment que la DPJ travaille à couper le lien parent enfant. D'autres soulignent que la présence de la DPJ dans la vie d'un parent est stigmatisante.

Comment le parent se sent-il perçu par la DPJ ?

Des parents soulignent que la perception de la DPJ à leur égard dépend de l'intervenant attribué au dossier. Plusieurs parents ont le sentiment que la DPJ sous-estime leur compréhension de la situation, leurs compétences parentales et les efforts qu'ils déploient pour régler les problèmes. Ils confient ne pas se sentir écoutés, être perçus comme responsables des problèmes de comportement de leur enfant, ou

encore, être rapidement jugés, voire étiquetés. Des parents ont l'impression qu'ils sont notamment perçus comme étant incapables d'apporter des changements dans leur vie. À l'inverse, certains parents ont l'impression d'être vus comme des parents dignes de confiance et honnêtes.

La perception des parents à l'égard des différents acteurs impliqués et de l'institution

La plupart des parents dont l'enfant est placé en famille d'accueil ou chez un proche se disent satisfaits de ce milieu. Dans les situations où les contacts sont permis, plusieurs répondants ont le sentiment d'être respectés et saluent la collaboration qui s'est tissée entre eux. Quelques répondants mentionnent que leur enfant reçoit de bons soins ou observent des changements de comportement positifs. Enfin des parents soulignent l'importance que revêt pour eux le fait que leur enfant vive dans des conditions stables. Les parents souhaitent que l'enfant demeure au sein de la famille d'accueil actuelle, et ce, jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à son retour au domicile, lorsque ceci est envisagé. Par contre, d'autres parents se disent insatisfaits. Le peu de contact avec l'enfant, l'impression que l'enfant ne reçoit pas des soins adéquats, un désaccord face à certaines pratiques de la famille d'accueil (par exemple, sur la manière dont l'enfant appelle les parents d'accueil) ou l'impression que les parents d'accueil cherchent à s'accaparer ou à manipuler l'enfant (*lavage de cerveau*) sont des motifs qui expliquent cette insatisfaction. D'autres parents présentent une opinion plus nuancée. Ils mentionnent que leur enfant est placé dans une «bonne» famille d'accueil et ils croient qu'il y est bien. Toutefois, certains éléments d'insatisfaction sont soulignés, tels la localisation de la famille d'accueil, l'indifférence d'un des parents d'accueil à l'égard de l'enfant, les abus physiques commis sur l'enfant dans une famille d'accueil précédente ou des pratiques éducatives jugées trop permissives. Trois parents ont des enfants placés en centre d'accueil ou en foyer de groupe. Le principal commentaire porte sur les possibles influences négatives que peuvent exercer les autres jeunes placés sur leur enfant.

Lors des entrevues, très peu de parents se sont exprimés au sujet du travail des juges et des avocats. Certains mentionnent à quel point leur avocat est une personne compétente. À l'égard de la cour, on souligne que le travail s'y fait trop rapidement et que la situation de la famille n'est pas considérée dans son ensemble. Enfin, quelques

répondants ont abordé le fonctionnement de la DPJ ou plus largement, la perception qu'ils ont de la DPJ en tant qu'institution. Les propos négatifs portent notamment sur le manque de ressources financières, la lourdeur de la tâche des intervenants, leur manque de formation ou d'expérience.

5.3 - L'engagement des parents

À l'aide de divers angles de prise, la perception qu'ont les parents de leur engagement a été examinée.

Le degré d'engagement

La majorité des parents se perçoivent très engagés. Ils évaluent qu'ils donnent leur maximum pour essayer de régler leurs difficultés, faire les changements demandés ou maintenir leur engagement avec leur enfant placé. Lorsqu'on examine la manière dont ils se représentent leur collaboration avec la DPJ, le sens accordé à la notion de collaboration varie. Pour plusieurs parents, collaborer c'est faire tout ce que la DPJ ou le juge demande de faire, et ce, même s'ils ne sont pas nécessairement en accord. Pour d'autres, collaborer signifie être honnête, dire la vérité, ne rien cacher à la DPJ. Le tiers des répondants se disent en accord avec les changements exigés et comprennent l'importance de ces modifications. Quelques parents ont refusé au départ de mettre en œuvre les moyens proposés, mais ils collaborent maintenant et posent les actions nécessaires. D'autres répondants ont plutôt l'impression qu'ils sont constamment confrontés à de nouvelles exigences qui leur semblent parfois irréalisables.

L'évolution de l'engagement parental au fil de l'intervention de la DPJ

L'engagement du parent est un élément dynamique ; il peut donc varier au cours de la prise en charge de l'enfant. Différents facteurs semblent entraîner un changement sur le plan de l'engagement des parents, comme une nouvelle vision à l'égard du mandat de la DPJ. Aussi, la relation intervenant-client semble jouer un rôle déterminant pour favoriser leur engagement. Ainsi, le changement d'intervenant qui survient à la suite du passage de l'évaluation/ orientation à l'application des mesures peut être bénéfique. Pour plusieurs parents, un facteur déterminant de leur engagement a été une prise de conscience de la source de leurs difficultés.

Qu'est-ce qui motive les parents de la DPJ à se mobiliser par rapport aux changements demandés ?

Peu importe si le retour de l'enfant au domicile familial est possible, l'amour ressenti pour leur enfant constitue pour plusieurs parents la source de motivation à leur engagement. Plusieurs parents tirent leur motivation à faire les changements demandés par la DPJ du désir de voir leur enfant réintégrer le milieu familial. Aussi, des parents sont conscients que le retour de l'enfant est difficilement envisageable. Certains soulignent l'importance de poursuivre les démarches amorcées afin d'offrir une présence de bonne qualité lorsqu'ils auront des contacts avec leur enfant.

Quelles formes prend concrètement l'engagement des parents dont l'enfant est placé par la DPJ ?

Les actions posées par les parents sont de différents ordres. Une première catégorie vise d'abord le maintien du lien parent enfant. Une seconde catégorie d'actions renvoie à des changements de comportement de la part du parent comme mettre un terme à leur consommation d'alcool ou de drogues, contrôler leur impulsivité ou leur stress ou cesser d'être violent. Des parents ont mis fin à une relation, généralement conjugale, mais parfois aussi amicale, alors que d'autres ont un suivi pour leurs problèmes de santé mentale. Plusieurs parents ont fait des démarches afin d'améliorer leur condition de logement et stabiliser leur situation. Certains soulignent être proactifs : ils demandent de l'aide au besoin, ils font des démarches pour s'en sortir.

Les comportements et les attitudes des intervenants de la DPJ qui facilitent l'engagement des parents

Les parents aiment que l'intervenant leur offre des choix en étant ouvert à leur point de vue et en acceptant de négocier les objectifs et les moyens d'intervention. Dans plusieurs situations, il offre le soutien ponctuel dont ils ont besoin pour mieux comprendre les comportements de leur enfant ou encore prendre des décisions. Plusieurs parents ont le sentiment d'être soutenu et accompagné par l'intervenant, et ce, tant sur le plan personnel que familial. Les critiques constructives, les encouragements, le fait de demander au parent ce qu'il pense de la situation ainsi que la reconnaissance de leurs forces sont particulièrement appréciés. Si plusieurs parents

perçoivent positivement la collaboration intervenant-client, d'autres déplorent le manque de discussion entourant la rédaction du plan d'intervention et l'intervention plutôt directive qui est parfois privilégiée. D'autres parents ont l'impression que leur point de vue n'est pas accepté et que c'est celui des intervenants de la DPJ qui prédomine.

Les obstacles rencontrés par les parents et les éléments qui ont nui à leur engagement

Quelques parents ne rencontrent aucun obstacle particulier. Une dizaine de parents ont mentionné que le principal obstacle est l'intervention faite par la DPJ dans leur vie. La plupart ont l'impression que les intervenants freinent leur progression en ne reconnaissant pas leurs forces, leurs actions et en exigeant toujours de nouveaux changements. Aussi, des parents soulignent qu'ils n'ont pas le sentiment d'avoir accès à la vérité, que l'intervention manque de transparence. Plusieurs parents mentionnent un manque de soutien de la part de la DPJ, entre autres pour faire face aux émotions difficiles que soulève le placement de l'enfant ou le dévoilement d'abus commis sur les enfants. La manière dont est structurée l'intervention en protection de la jeunesse oblige le parent à travailler avec plusieurs intervenants. L'adaptation à cette rotation est vécue difficilement par quelques parents. Aussi, les problèmes financiers peuvent complexifier le maintien des contacts avec leur enfant. Pour d'autres parents, les obstacles rencontrés sont liés aux relations qu'ils entretiennent avec les membres de leur famille ou avec leur ex-conjoint(e). Certains ont l'impression de ne pas être traités de manière équitable, par rapport à l'autre parent ou à la famille d'accueil. Enfin, d'autres obstacles renvoient à des difficultés personnelles comme un problème de santé mentale ou de consommation, au fait de vivre dans un grand dénuement ou de devoir composer avec une limitation intellectuelle.

Les forces que les parents se reconnaissent

Afin d'examiner une autre facette de la situation des parents, nous leur avons demandé quelles forces ils se reconnaissent pour effectuer les changements demandés ou traverser cette épreuve qu'est le placement de l'enfant. Trois thèmes émergent de leurs propos et renvoient à leur engagement dans l'action et aux liens

sociaux. Les parents se disent déterminés et avoir la volonté nécessaire pour modifier leur mode de vie et recouvrer la garde de leur enfant. D'autres soulignent être forts, courageux ou débrouillards et avoir la capacité à se mobiliser pour aller chercher de l'aide. Pour quelques répondants, c'est plutôt la foi qui leur permet de surmonter les épreuves entourant le placement de leur enfant. Enfin, d'autres parents reconnaissent l'apport des liens avec leurs enfants ou avec leur réseau de soutien.

Quelles relations peut-on établir entre les services offerts et l'engagement parental?

Pour finaliser cette analyse, la perception des parents à l'égard des services reçus a été examinée à la lumière de leur engagement. Nous avons cherché à comprendre les relations qui peuvent se tisser entre ces deux dimensions. La perception des services offerts a permis d'analyser : a) les sentiments de méfiance entretenus, ou non, par les parents à l'égard de la DPJ, b) la qualité de la relation développée avec l'intervenant, c) le regard que les parents portent sur la manière dont les services leur sont rendus, d) le regard que portent les parents sur les autres acteurs impliqués dans leur situation, e) la satisfaction des parents à l'égard des ressources qu'on leur a demandé d'utiliser et e) leur degré d'implication dans les décisions. L'engagement des parents a été analysé à la lumière a) de leur réceptivité à l'égard des services offerts, b) des actions posées par le parent pour réaliser les changements demandés et c) des actions qu'ils posent afin de demeurer en lien avec leur enfant ou d'exercer leur rôle parental. Deux autres concepts sont aussi apparus très importants : il s'agit de l'espoir qu'entretiennent les parents que la situation puisse s'améliorer ainsi que le fait d'être en accord ou non avec le projet de vie envisagé ou actualisé par la DPJ.

L'examen croisé de la perception des parents à l'égard des services offerts et l'engagement des parents a fait ressortir 3 catégories de parents. Un 1^{er} groupe de parents (n = 15) est très engagé dans l'intervention, ce qui signifie qu'ils font une lecture de la situation-problème similaire à celle de la DPJ, qu'ils sont ouverts à recevoir de l'aide et qu'ils demeurent impliqués auprès de leurs enfants. Une analyse plus pointue montre par ailleurs que la majorité de ces parents sont sur la même longueur d'onde que la DPJ : ils sont d'accord avec l'orientation du projet de vie, ils se sentent impliqués dans les décisions, ils entretiennent une relation positive avec leur intervenant. Ces parents ont l'espoir que la situation va se résoudre positivement.

On peut cependant distinguer un sous-groupe qui n'est pas en accord avec l'orientation du projet de vie, qui se sent peu impliqué dans les décisions, qui entretient une relation plus ou moins positive avec l'intervenant et qui entretient un espoir mitigé quant à la possibilité que la situation se résolve. Malgré ce portrait un peu plus sombre, ces parents demeurent très engagés puisqu'ils croient qu'ils pourront recouvrer la garde de leur enfant en se conformant aux attentes de la DPJ.

Un second groupe de parents (n = 11) tout en étant globalement passablement engagés dans l'intervention et auprès de leur enfant partagent seulement en partie la lecture que la DPJ fait de la situation-problème. Par exemple, ils peuvent avoir la même vision du problème, mais considérer qu'il n'était pas nécessaire de placer l'enfant. Ils peuvent reconnaître que leur enfant a des troubles de comportement, mais être peu ouverts face à certaines pratiques parentales qu'on leur demande de modifier. Toutefois, ceci n'a pas de conséquences sur leur mise en action. Ils ne sont pas d'accord, mais ils se conforment. Au-delà de cette base commune, on peut discerner ici aussi deux sous-groupes de parents. Les 1^{ers} perçoivent les services reçus positivement et entretiennent pour la plupart l'espoir que la situation va s'améliorer. Les parents du 2^e sous-groupe sont en désaccord avec l'orientation du projet de vie ou avec l'alternative envisagée et entretiennent une perception plutôt négative des services reçus. Ces parents entretiennent un espoir mitigé, voire nul, à l'égard de la situation-problème.

Un 3^e groupe de parents (n = 7) est peu, voire très peu engagé dans l'intervention. La plupart d'entre eux ne sont pas d'accord, en tout ou en partie, avec la lecture que fait la DPJ de leur situation. Quatre d'entre eux ne réalisent pas les actions demandées par cette dernière, alors que les autres apparaissent mobilisés. Toutefois, en approfondissant ces situations, on constate dans certains cas que l'aide utilisée concerne essentiellement les besoins de base, mais qu'il y a peu d'actions posées pour modifier des attitudes ou des pratiques parentales jugées problématiques.

Enfin, soulignons que la qualité de la relation entretenue avec l'intervenant va pratiquement toujours de pair avec la position du parent face au projet de vie planifié pour l'enfant. Le parent qui n'est pas d'accord avec l'orientation envisagée perçoit négativement sa relation avec le délégué du DPJ et vice versa.

6 - CONSTATS FINAUX

L'expérience des parents qui reçoivent des services de la DPJ est diversifiée et dynamique. La diversification s'observe notamment sur le plan de la manière dont les parents réagissent à l'arrivée de la DPJ et se mobilisent par la suite. En outre, les motifs qui entraînent l'intervention de la DPJ semblent entraîner des conséquences différentes sur le plan de l'engagement des parents. Nous faisons l'hypothèse que des dynamiques différentes ont tendance à s'installer lorsque la situation concerne des troubles de comportement chez un adolescent, de la négligence parentale ou de la violence conjugale. Il serait aussi nécessaire d'approfondir les pratiques, afin de vérifier si elles sont genrées. Les propos relatés par quelques pères de l'échantillon donnent parfois l'impression que l'on mise peu sur eux afin de stabiliser la situation de l'enfant.

À côté des parents qui souhaitent dès le départ l'aide de la DPJ, il y a tous ces parents pour qui cet événement est un choc dans leur vie. En outre, trois éléments semblent teinter pendant longtemps l'engagement des parents : leur représentation initiale de la DPJ, la manière dont l'intervenant à l'évaluation exerce son rôle et le choc associé au retrait de l'enfant, puis à l'idée d'en perdre la garde définitivement. Est-ce qu'il serait envisageable de repérer des pratiques qui tout en protégeant l'enfant, soutiennent davantage les parents sur le plan émotif dans ces étapes initiales ? Y aurait-il une plus-value sur le plan de leur engagement ? En outre, un examen de la «carte cognitive» du parent à l'égard de la DPJ au début de l'intervention permettrait d'identifier des éléments à travailler en priorité avec lui. Aussi, le rôle de la DPJ est souvent mal compris et plusieurs parents semblent ne pas bien connaître leurs droits. Il apparaît essentiel que cette dimension de la pratique soit améliorée. Un tel constat avait aussi été fait dans notre précédente étude (Saint Jacques, Drapeau et N'go Kouth, 2011). Au-delà de l'aspect éthique, on constate que les craintes des parents qui ne connaissent pas bien leurs droits peuvent être paralysantes et ainsi nuire à leur engagement. De plus, une meilleure compréhension de leurs droits pourrait contribuer à accroître leur pouvoir sur leur vie, un élément particulièrement fragile de la vie des parents dont la situation est prise en charge par la DPJ.

Comme souligné plus haut, l'expérience des parents est diversifiée dans la mesure où elle est heureuse pour certains et malheureuse pour d'autres. Dans certaines situations, cette diversité semble dépendre de la situation problème et des caractéristiques et attitudes du parent, mais dans d'autres, elle apparaît relever des attitudes et comportements des intervenants. Si la pratique sociale en protection doit faire preuve de souplesse pour s'adapter aux particularités humaines en jeu, elle gagnerait par contre à être plus standardisée sur le plan du savoir-faire et du savoir-être. La recherche menée ici ne permet pas d'identifier précisément ce qui crée un problème dans la manière dont les services sont offerts par certains intervenants : expérience insuffisante, encadrement déficient, roulement excessif, charge de cas trop lourde, problèmes sur le plan du savoir-faire et du savoir-être, sont autant d'hypothèses qu'il faudrait approfondir. Chose certaine, de nombreux parents ont confié être très satisfaits des services reçus et de l'évolution de la situation et ont reconnu l'apport important des intervenants de la DPJ à cet égard. On peut très certainement apprendre de ces intervenants qui œuvrent à l'évaluation-orientation, à l'application des mesures ou à la révision. En outre, est-ce que l'on accepte un peu trop facilement l'idée qu'il est normal que les choses se passent difficilement à l'évaluation ? Quelles conséquences ce passage obligé a-t-il sur l'engagement futur des parents ?

Si plusieurs parents se sentent soutenus par la DPJ, d'autres ont mentionné avoir été laissés à eux-mêmes, que ce soit sur le plan instrumental ou affectif. Les parents dont l'enfant est retiré ont besoin de soutien pour passer à travers ce moment très difficile. D'autres ont des changements importants à apporter dans leur vie, mais auraient besoin d'un accompagnement plus intensif pour aller vers les ressources. On constate à cet égard des différences, parfois importantes, dans l'accompagnement qui est offert aux parents. Par ailleurs, on peut questionner l'offre de services qui est faite aux parents qui ne seront pas en mesure de reprendre la garde de leur enfant. Si les centres jeunesse ne peuvent assumer la mission de les soutenir, ils ont certainement la responsabilité éthique d'amener ces parents vers les ressources et de faire des représentations pour que cette clientèle soit soutenue par la communauté.

Parmi les dimensions qui ont été notées plus négativement par les parents, on retrouve l'image qu'ils ont l'impression d'avoir auprès de la DPJ. Les parents se sentent jugés, dévalorisés, pas à la hauteur. Ces impressions peuvent être renforcées par le fait que plusieurs d'entre eux soulignent être peu impliqués dans les décisions qui sont prises, avoir le sentiment que leurs idées ne sont pas jugées bonnes et que la DPJ veut toujours avoir le dernier mot. Le processus d'intervention de la LPJ peut être très déqualifiant. Or, le parent qui se sent disqualifié peut avoir tendance à moins s'engager dans l'action puisqu'il ne se sent pas en contact avec ses ressources personnelles. A contrario, certains parents rencontrés ont démontré avec éloquence toute l'importance que revêtait de travailler sur leur estime personnelle, de les impliquer dans les décisions, de faire ressortir les progrès de leur enfant et de leur donner du pouvoir. Travailler dans une perspective centrée sur les forces du parent dont l'estime de soi est généralement assez ébranlée par des conditions de vie difficiles et l'arrivée de la DPJ dans leur vie semble un objectif à poursuivre de manière plus systématique.

Un autre constat qu'il apparaît important de souligner renvoie à la question du sens. Il transparaît du discours de plusieurs parents qu'ils ne comprennent pas le sens des demandes qui leur sont faites. Dans certains cas, certains se mobiliseront quand même, par souci de se conformer (on peut tout de même se demander ce qu'il en restera une fois que la DPJ ne sera plus présente dans leur vie), d'autres s'opposeront et ne se mettront pas en mouvement. Est-ce que ce sont vraiment des parents qui n'arrivent pas à s'engager ? Ou est-ce que ceci ne reflète pas les défis de l'accompagnement de parents qui ont leurs propres limites ou une conception de ce qui est bien pour l'enfant qui est différente ? Dans tous les cas, la protection des enfants transite par la capacité à rejoindre des parents qui voient les choses différemment.

Il apparaît aussi important d'insister sur cette notion d'engagement. Des parents en apparence peu engagés peuvent en réalité être sous le choc, paralysés par la crainte de perdre leur enfant ou ne comprennent pas ce qui est attendu d'eux. Des parents sont aussi dépassés par les demandes de changement qui leur apparaissent sans fin. Certains croient que pour permettre aux parents de reprendre du pouvoir sur leur vie,

ils doivent savoir clairement ce qui est attendu d'eux. Si certains sont bien engagés dans cette voie, d'autres ont le sentiment de continuellement faire face à de nouvelles demandes.

En conclusion, soulignons que peu importe la qualité des services et de la relation tissée avec les intervenants, il y aura malheureusement toujours des parents qui ne pourront pas s'engager suffisamment dans le changement pour reprendre la garde de leur enfant. À côté d'eux, il y aura toujours des parents qui malgré les contingences de l'offre de services et les limites des ressources ont des forces personnelles qui leur permettent d'accomplir les changements attendus. Enfin, il y a les parents dont l'engagement va fortement dépendre de la qualité des services reçus et des liens tissés avec les intervenants, d'où l'importance de poursuivre le développement des connaissances et des pratiques en ce sens.

7-RÉFÉRENCES

- Alpert, L. T. (2005). Research Review: Parents' service experience – a missing element in research on foster care case outcomes. *Child & Family Social Work, 10*(4), 361-366. doi: 10.1111/j.1365-2206.2005.00387.x
- Alpert, L. T., & Britner, P. A. (2009). Measuring parent engagement in foster care. *Social Work Research, 33*(3), 135-145.
- Altman, J. C. (2008). Engaging Families in Child Welfare Services: Worker Versus Client Perspectives. *Child Welfare, 87*(3), 41-61.
- Buckley, H., Carr, N., & Whelan, S. (2011). 'Like walking on eggshells': service user views and expectations of the child protection system. *Child & Family Social Work, 16*(1), 101-110. doi: 10.1111/j.1365-2206.2010.00718.x
- Dale, P. (2004). 'Like a fish in a bowl': parents' perceptions of child protection services. *Child Abuse Review, 13*(2), 137-157. doi: 10.1002/car.837
- Darlington, Y., Healy, K., & Feeney, J. A. (2010a). Challenges in implementing participatory practice in child protection: A contingency approach. *Children and Youth Services Review, 32*(7), 1020-1027. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.03.030>
- de Boer, C., & Coady, N. (2007). Good helping relationships in child welfare: learning from stories of success. *Child & Family Social Work, 12*(1), 32-42.
- Dumbrill, G. C. (2006). Parental experience of child protection intervention: A qualitative study. *Child Abuse & Neglect, 30*(1), 27-37. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.08.012>
- Freundlich, M., Avery, R. J., Munson, S., & Gerstenzang, S. (2006). The meaning of permanency in child welfare: Multiple stakeholder perspectives. *Children and Youth Services Review, 28*(7), 741-760. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2005.08.008>
- Gaska, K. A., & Crewe, S. E. (2007). Biological Relatives: Forgotten Caregivers. *Journal of Health & Social Policy, 22*(3/4), 121-136. doi: 10.1300/J045v22n03_08
- Gladstone, J., Dumbrill, G., Leslie, B., Koster, A., Young, M., & Ismaila, A. (2012). Looking at engagement and outcome from the perspectives of child protection workers and parents. *Children and Youth Services Review, 34*(1), 112-118. doi: 10.1016/j.childyouth.2011.09.003
- Hardy, F., & Darlington, Y. (2008). What parents value from formal support services in the context of identified child abuse. *Child & Family Social Work, 13*(3), 252-261. doi: 10.1111/j.1365-2206.2008.00545.x
- Hojer, I. (2011). Parents with Children in Foster Care – How Do They Perceive Their Contact with Social Workers? *Practice (UK), 23*(2), 111-123. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/09503153.2011.557149>
- Jenson, C. E., Pine, B. A., Spath, R., & Kerman, B. (2009). Developing Strong Helping Alliances in Family Reunification. *Journal of Public Child Welfare, 3*(4), 331-353. doi: 10.1080/15548730903347812
- Kapp, S. A. V. R. H. (2004). The Parent Satisfaction with Foster Care Services Scale. *Child Welfare, 83*(3), 263-287.
- Littell, J. H., & Girvin, H. (2004). Ready or not: uses of the stages of change model in child welfare. *Child Welfare, 83*(4), 341-366.
- Littell, J. H., & Girvin, H. (2006). Correlates of problem recognition and intentions to change among caregivers of abused and neglected children. *Child Abuse & Neglect, 30*(12), 1381-1399. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.08.004>
- MSSS. (2010). Un projet de vie, des racines pour la vie. Qu'est-ce qu'un projet de vie pour un enfant dont la situation est prise en charge par le DPJ? In D. d. j. e. d. familles (Ed.),

- (pp. 32). Québec: Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Noël, J., & Saint-Jacques, M.-C. (2015). Peut-on reprendre du pouvoir sur sa vie lorsque l'on perd la garde de son enfant? In C. Lacharité & C. Sellenet (Eds.), *La parole des acteurs faibles*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Russell, M., Harris, B., & Gockel, A. (2008). Parenting in poverty: Perspectives of high-risk parents. *Journal of Children & Poverty, 14*(1), 83-98. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/10796120701871322>
- Rutter, M. (2000). Children in substitute care: Some conceptual considerations and research implications. *Children and Youth Services Review, 22*(9-10), 685-703.
- Saint-Jacques, M.-C., Cloutier, R., Pauzé, R., Simard, M., & Poulin, A. (2006). The impact of serial transitions on behavioral and psychological problems among children in child protection services. *Child Welfare, 85*, 941-964.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Lessard, G., & Beaudoin, A. (2006). Parent Involvement Practices in Child Protection: A Matter of Know-How and Attitude. *Child and Adolescent Social Work Journal, 23*, 196-215. doi: 10.1007/s10560-005-0042-5
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., & Ngo Kouth, B. (2011). Les modifications à la loi sur la protection de la jeunesse : ses impacts sur les usagers. Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse sur la stabilité et les conditions de vie des enfants. In D. Turcotte, Drapeau S., Hélie, S., Turcotte, G., Saint-Jacques, M.-C. et coll. (Ed.), (pp. 45): Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., & Turbide, C. (2015). Mieux protéger les enfants : progrès, espoirs et points de tension. *Recherches familiales, 12*, 181-196.
- Schofield, G., Moldestad, B., Höjer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J., & Havik, T. (2011). Managing loss and a threatened identity: Experiences of parents of children growing up in foster care, the perspectives of their social workers and implications for practice. *British Journal of Social Work, 41*(1), 74-92. doi: 10.1093/bjsw/bcq073
- Spratt, T., & Callan, J. (2004). Parents' Views on Social Work Interventions in Child Welfare Cases. *British Journal of Social Work, 34*(2), 199-224. doi: 10.1093/bjsw/bch022
- Sykes, J. (2011). Negotiating stigma: Understanding mothers' responses to accusations of child neglect. *Children and Youth Services Review, 33*(3), 448-456. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.06.015>
- Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, G., Saint-Jacques, M.-C., & coll. (2011). Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse sur la stabilité et les conditions de vie des enfants. Programme Actions concertées, Rapport synthèse. (pp. 158): Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque.
- Ward, H., Brown, R., Westlake, D., & Munro, E., R. . (2010). Infants suffering, or likely to suffer, significant harm: A prospective longitudinal study. In Research Brief (Ed.), DFE-RB053. London: Department of Education.
- Yatchmenoff, D. K. (2005). Measuring Client Engagement From the Client's Perspective in Nonvoluntary Child Protective Services. *Research on Social Work Practice, 15*(2), 84-96. doi: 10.1177/1049731504271605

